

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A167-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A167

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUDON Jacques – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – FREGEAC Olivier – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

06_3_02

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le rapport annuel est un document obligatoire dont le contenu, définit par décret d'application, assure la transparence des actions engagées en matière de gestion des déchets. Il est présenté chaque année à l'assemblée délibérante et contient des indicateurs techniques et financiers sur la gestion du service.

Exposé des motifs :

1- Rappel du contexte

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui assurent l'élimination des déchets ménagers et assimilés élaborent un rapport relatif à cette activité.

Ce document appelé « rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets » est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et dès sa transmission dans les mairies de chacune des communes membres du groupement.

Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 *relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets* définit le contenu du rapport en précisant les indicateurs techniques et les indicateurs financiers devant obligatoirement y figurer.

Conformément aux dispositions notamment de l'article L2224-5 du CGCT, il appartient au président de l'EPCI de présenter ce rapport à son assemblée délibérante. Le rapport d'activité 2014 rentre dans le cadre de ces dispositions.

L'avis préalable de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) du 24 juin 2015 a été requis.

Le rapport annuel est accompagné d'un document de synthèse regroupant les points clés de l'année et valorisant les actions relatives à la gestion des déchets. Les deux documents sont consultables dans leur version papier à la cellule des Assemblées et en version dématérialisée sur le site de la Communauté du Pays d'Aix rubrique « Environnement » puis « Déchets ».

2- Les indicateurs techniques et financiers du Rapport Annuel Déchets 2014

Ce rapport contient des informations techniques et financières relatives à la compétence de la Communauté en matière de déchets ménagers et notamment celles qui concernent :

- le territoire communautaire, les communes membres, la population communautaire et son évolution de 1999 à 2014, les compétences communautaires en matière de déchets, l'organisation des services et les agents,
- les actions en termes de sécurité dans le cadre de la démarche engagée au sein du Département Prévention et Gestion des Déchets,
- les actions en termes de prévention des déchets dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets,

- les services, les équipements et les indicateurs techniques de la collecte des déchets ménagers résiduels, de la collecte sélective, des déchèteries et du traitement en ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) des déchets résiduels,

- les indicateurs financiers de l'activité de la gestion des déchets.

Les principales informations du rapport 2014 sont reprises ci-dessous :

Les indicateurs techniques et financiers de l'activité sont exprimés dans le document par rapport à la population réactualisée de 2014 (référence population Dotation Globale de Fonctionnement).

La population DGF a augmenté de +6,9 % de 2013 (369 321 habitants) à 2014 (394 876 habitants), correspondant à l'intégration des habitants de Gardanne et Gréasque. Des évolutions notables sont observées sur les communes de Cabriès (+ 2,7 %) et Beaurecueil (- 7,9 %).

3 - Les données quantitatives et qualitatives de l'activité déchets :

Le gisement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages suivants :

- Le tonnage des **Déchets Ménagers et Assimilés résiduels après collecte sélective : 139 895 tonnes, soit 354 kg/hab/an. Il augmente de 8 %** par rapport à l'année précédente soit 10 346 tonnes en plus (comprenant les 9 307 tonnes issues de Gardanne et Gréasque). Cette augmentation à périmètre comparable (sans Gardanne et Gréasque) aurait été de + 0,8 % et aurait correspondu à un ratio de 353 kg/hab/an.

- Le tonnage issu des **Collectes Sélective et Séparative : 21 117 tonnes, soit 53,5 kg/hab/an.** Le tonnage est **en hausse de 8,6 %** par rapport à 2013 soit 1 666 tonnes en plus (comprenant 1 435 tonnes issues de Gardanne et Gréasque). Cette augmentation à périmètre constant (sans Gardanne et Gréasque) aurait été de + 1,2 % et aurait correspondu à un ratio de 53,2 kg/hab/an.

Les 21 117 tonnes sont constituées de 20 321 tonnes issues de la collecte sélective des emballages et des papiers journaux revues auprès des ménages et de 776 tonnes de collecte séparative des cartons des commerçants sur certains centres-ville (Pertuis, Aix-en-Provence, Les Pennes Mirabeau, Gardanne, Trets et Châteauneuf le Rouge) et de 20 tonnes de sapin.

Les évolutions pour les différents flux de la collecte sélective issue des ménages :

+ 8,3 % pour les emballages (+ 2,2 % sans Gardanne et Gréasque)

+7,8 % pour les papiers / journaux / magazines (- 0,4 % sans Gardanne et Gréasque)

+ 8,7 % pour le verre (+ 1,8 % sans Gardanne et Gréasque)

Le tonnage de déchets collectés en déchèteries : **129 450 tonnes, soit 328 kg/hab/an. Il augmente de 11 %** par rapport à l'année précédente soit 13 181 en plus (comprenant les 7 409 tonnes de Gardanne). Cette augmentation à périmètre comparable (sans Gardanne) aurait été de + 5 %.

À noter que 1 309 tonnes d'encombrants vont directement en filière de traitement sans transiter pas les déchèteries.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des tonnages collectés en fonction des différents modes de collecte :

	Tonnages 2014	Kg/hab/an
Collecte Déchets Ménagers	139 895	354
Collecte Sélective	20 321	53,5
Collecte Séparative	796	
Déchèterie et	129 450	328
Encombrants vidés en direct	1 309	
Total	291 771	738

→ Au bilan, on constate une augmentation de 9 % des tonnages par rapport à 2013 avec Gardanne et Gréasque. La hausse à périmètre constant (sans Gardanne et Gréasque) aurait été de + 2,6 %. La proportion de déchets entrant dans les filières de valorisation de **43,4 %** du total des déchets collectés (rappel en 2013 : 42,5 %, en 2012 : 42 %, en 2011 : 40,6 %, en 2010 : 40 %, en 2009 : 37 % et en 2008 : 34 %).

4 – Les moyens et modes de gestion :

Concernant les moyens matériels :

- 18 déchèteries communautaires et 2 installations non communautaires sont à la disposition des habitants de la CPA.
- 5 centres de transfert existent sur le territoire sur lesquels 75 % des Ordures résiduels transitent et 100 % de la collecte sélective au porte à porte.
- 5 centre de traitement des déchets ultimes utilisés.

- un parc de 107 véhicules de collecte dont 4 issus du transfert de Gardanne et Gréasque pour assurer la collecte en régie sur une partie des communes.
- un parc important et en développement des dispositifs de pré-collecte composé de bacs roulants, de colonnes aériennes et de dispositifs enterrés nécessitant :
 - l'acquisition de bacs et sacs de pré-collecte pour la maintenance du parc.
 - l'acquisition des équipements enterrés et escamotables pour les déchets ménagers résiduels et recyclables.

Concernant les moyens humains :

344 agents au sein du Département Prévention et Gestion des Déchets.

Augmentation de 5 % entre 2013 et 2014 due à l'intégration de Gardanne et Gréasque et à la stagiairisation d'agents.

Concernant les modes de gestion des prestations :

- Pour la collecte traditionnelle : 17 communes sont en régie, les autres en prestation déléguée.
- Pour la collecte sélective : 100 % de la population bénéficie de la collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire. Concernant les communes bénéficiant du porte à porte, 12 communes sont en régie et les autres en prestation.
- Pour la collecte sélective en Apport Volontaire : l'exploitation est réalisée en prestation déléguée.
- Pour la gestion des déchèteries : l'exploitation des installations est externalisée auprès de prestataires privés excepté le site de Puyloubier.
- Pour les centres de transfert : l'exploitation est effectuée par des opérateurs privés sauf pour les sites d'Aix-en-Provence et Rousset.

5 - Les données financières :

Le coût global du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est de **136,9 €/hab/an**.

La décomposition par service des 136,9 € est la suivante :

- 68,2 €/hab/an pour la Collecte Traditionnelle
- 24 €/hab/an pour la Collecte Sélective et le Tri (dont 5,2 €/hab pour le tri)
- 22,6 €/hab/an pour le Transport/ Logistique et les Déchèteries.
- 22,1€/hab/an pour le Traitement

Le financement de ce service provient à 81,3 % de la TEOM à 10,2 % des produits de valorisation matière, de la régie compostage, des subventions d'organismes d'Etat et de la vente de service (traitement) et à 8,5 % du budget général.

6 – Les actions fortes de l'activité déchet 2014 :

→ **Concernant la sécurité des Collectes, la CPA poursuit la démarche mise en place** en matière de sécurité pour diminuer le nombre d'accident du travail, **soit une diminution constatée de 44 % entre 2011 et 2014**. Le bilan est très positif en termes d'accidents du travail.

L'effort de formation a été poursuivi, 12 % d'augmentation du nombre de jours de formation suivis par les agents entre 2013 et 2014.

En 2014, 137 protocoles de chargement/déchargement ont été rédigés et signés avec les prestataires intervenant sur les sites d'exploitation.

Les actions déjà engagées se poursuivent sur différents domaines comme sur le matériel et équipements de protection et sur la protection des sites d'exploitation.

→ **Concernant les actions de prévention des déchets menées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets**, les actions suivantes ont été réalisées :

- le développement du compostage et de la valorisation organique :

La poursuite du programme de mise en place de composteurs individuels, a permis en 2014, de distribuer 1465 **composteurs** individuels, soit depuis 2006, **15 924 foyers** sur l'ensemble du territoire équipés.

Depuis 2012 une campagne de dotation de lombricomposteurs individuels a été lancée auprès de 267 foyers et en 2014 mise en place de 10 lombricomposteurs collectifs dans la restauration collective.

Le compostage collectif se développe, ce sont 19 sites installés depuis 2012 soit environ 1 000 habitants participants à cette démarche.

- les actions scolaires :

Pour l'année scolaire 2013/2014, ce sont 5 400 enfants qui ont bénéficié d'une intervention de matière de sensibilisation à la valorisation des déchets ménagers et au compostage.

- **l'opération Stop Pub** relancée : plus de 25 000 autocollants ont été distribués.

- **les opérations d'animation pour l'achat éco-responsable dans la grande distribution** : en partenariat avec 4 enseignes, des espaces dédiés à la prévention ont été installés afin de mobiliser autour de l'achat éco-responsable en privilégiant les produits moins générateurs de déchets. Ce sont 32 600 personnes qui ont été ainsi sensibilisées en 4 ans.

→ La poursuite du programme **de déploiement de dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, a permis de mettre en place 100 dispositifs sur le territoire en 2014. Depuis le début du lancement du programme, ce sont 660 colonnes enterrées, semi-enterrées et escamotables qui ont été installées, soit 31 % d'amélioration du parc communautaire.

→ **Extension des consignes de tri des plastiques sur 4 communes** (Rousset, Mimet, Châteauneuf-le-Rouge et Trets). L'objectif est de trier de nouveaux types de plastiques comprenant les films, pots de yogourt et barquettes en polystyrène....déchets considérés actuellement comme refus de tri. Sur ce périmètre, les tonnages ont progressé de 14 %. L'expérimentation terminée a conduit Eco-Emballage à identifier les opportunités et les contraintes du recyclage des nouveaux plastiques. Autant l'expérimentation a montré qu'en termes de collecte, l'adaptation des dispositifs actuels est relativement simple, autant l'expérimentation en termes de tri a clairement montré l'impossibilité d'une évolution immédiate des consignes de tri. La Communauté du Pays d'Aix a décidé de maintenir le geste du tri sur le même périmètre géographique mais aucun développement de ce geste sur le reste du territoire.

→ Concernant les **collectes séparatives** :

- **La collecte séparative des cartons des commerçants**, développée sur Trets, Les Pennes Mirabeau, Châteauneuf-le-Rouge, Gardanne et sur les centres-ville d'Aix-en-Provence et de Pertuis, permet de collecter **819 tonnes** de cartons qui ont été collectés et **valorisés** (tonnages incluant 43 tonnes transitant par les déchèteries).

- **La collecte des sapins** a permis de collecter **20 tonnes de bois** de sapin et ainsi de les valoriser en compost.

→ **Développement de la collecte et la valorisation des textiles usagés** sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix. En 2014 le déploiement progressif a permis la mise en place par Provence TLC de 70 bornes textiles sur 18 communes du territoire de la Communauté du Pays d'Aix et a permis de collecter 168 tonnes de textiles. La poursuite du déploiement s'échelonnera sur l'année 2015 sur les autres communes qui le souhaitent.

→ **Optimisation de la collecte sélective du verre** :

Il s'agit d'encourager et de développer les bons gestes du tri des habitants en adaptant le réseau de colonnes d'apport volontaire existant. Initialisée courant mars 2014, cette démarche a permis de déployer 27 colonnes verre supplémentaires sur 6 communes et se poursuivra en 2015 sur les autres. Le bilan est positif, les nouvelles colonnes installées fonctionnent signifiant une appropriation par les habitants des bons gestes du tri du fait d'une meilleure proximité.

→ **L'information et la communication de proximité ont permis :**

- de **mener une communication de proximité sur le Verre** sur les 6 communes dotées de colonnes verre supplémentaires. Lors du passage en porte à porte des conseillers du tri-prévention : sensibilisation des habitants autour du périmètre de colonnes sous performantes, diffusion d'articles dans les revues municipales et tenu de stands d'information sur les marchés forains de ces communes.
- de promouvoir la politique déchets par les conseillers du tri-prévention sur des stands dans le cadre de 49 manifestations autour des thèmes du tri et du compostage.
- de mener une sensibilisation dans le cadre des mises en place des bornes textiles.
- d'évaluer la performance et la qualité du tri lors d'un contrôle terrain avant le passage du véhicule de collecte.
- rappel des consignes de tri réalisé au porte à porte auprès de 2 200 foyers.
- sensibilisation des habitants en habitat vertical lors de la mise en place de logettes et de la fermeture de vides ordures par les bailleurs.
- sensibilisation des agents de la Communauté du Pays d'Aix, des habitants et des institutions sur le tri du papier.

→ Concernant le **matériel de collecte** : la poursuite de l'utilisation du Bio diesel pour les 16 véhicules d'exploitation du secteur Sud Ouest.

→ Concernant les déchèteries, et afin de lutter contre les actes de vandalisme, des **systèmes de vidéo surveillance** équipent désormais l'ensemble des **déchèteries**.

- Poursuite de la mises en sécurité des déchèteries, afin de prévenir la chute des usagers par la mise en place de « banques de déchargement ».
- Mise en place d'un dispositif d'aide pour 4 structures de réemploi basé sur le tonnage réemployé et sur le taux de valorisation de leurs déchets.
- Développement de deux filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) à savoir ECO-MOBILIER pour les déchets d'ameublement et ECO-DDS pour les déchets dangereux des ménages.

→ Concernant l'**ISDND de l'Arbois**, il reste une composante essentielle de la compétence déchet. **Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation** de l'ISDND de l'Arbois jusqu'en **2023**.

- La plate forme de valorisation des biogaz a **produit 16,2 GWH d'électricité verte** évitant ainsi 7 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Le taux de valorisation a permis de bénéficier d'un taux de TGAP réduit.
- Certification ISO 14 001.

- L'unité de **traitement des lixiviats in situ par co-génération** : la chaleur du procédé est récupérée et utilisée dans une installation permettant d'assécher les lixiviats du site. Soit 4 485 m³ d'effluent traités.

- Amélioration des conditions d'accès par la réfection globale de la voirie du site.

- Organisation de visites de classes primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement : **1 100 élèves ont pu découvrir l'installation.**

→ Concernant la **requalification des décharges brutes**, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté. En 2014, la décharge d'Eguilles a été requalifiée.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-5 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L541-10, R543-53 à R543-65 ;

VU le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

VU l'avis de la Commission Environnement, Développement durable et Gestion des Déchets du 29 mai 2015 ;

VU l'avis de la CCSPL du 24 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 11 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le présent rapport annuel de l'année 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.



**COLLECTE &
VALORISATION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS**
Communauté du Pays d'Aix

**Rapport annuel sur le prix
et la qualité du service
d'élimination des déchets**



[SYNTHÈSE 2014]

→ Les points clés de l'activité déchets



● Un service rendu au quotidien à l'ensemble des habitants du territoire dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par le Règlement de Collecte.

La Communauté du Pays d'Aix (CPA) regroupe aujourd'hui 36 communes. C'est elle qui, depuis 2003, gère entièrement la collecte et le traitement des déchets. Ce service est rendu au quotidien à l'ensemble des habitants du territoire.

● 43,4 % des tonnages entrent en filières de valorisation.

Trier, recycler, valoriser...

Trier, recycler, valoriser... tel est le triptyque qui fonde l'action de notre politique publique de collecte et de traitement des déchets. Ainsi les actions mises en place continuent de produire des résultats qui font du Pays d'Aix tantôt un exemple, tantôt un pionnier, tantôt un bon élève de la classe du développement durable.

Depuis le site de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de l'Arbois, nos « poubelles » ont permis en 2014 de produire 16,2 GWh d'électricité par valorisation des biogaz et d'éviter ainsi le rejet dans l'atmosphère de l'équivalent de 7 000 tonnes de dioxyde de carbone. Ce résultat concret, en permettant de diminuer nos coûts de traitement – et donc l'impôt payé par les ménages –, de réduire la pollution atmosphérique et de produire une énergie « propre », illustre de façon exemplaire notre volonté d'innover au profit de la croissance verte sur le territoire.

C'est dans cet esprit encore que nous souhaitons mettre l'accent sur le recyclage. Désormais les textiles peuvent être récupérés et réutilisés grâce à un réseau de 70 bornes de collecte installées sur 18 communes du Pays d'Aix. Nos vieux vêtements peuvent ainsi se métamorphoser en nouveaux habits, en chiffons de ménage ou en feutrine pour servir d'isolant thermique...

La poursuite de ces actions en faveur de la valorisation de nos déchets, dont la part dirigée en filière a augmenté de près de 1% en 2014, permet aussi de donner une seconde vie à nos bouteilles en verre ou en plastique, à nos journaux et magazines ou à nos métaux comme les cannettes de boisson en aluminium.

Parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, nous menons également le combat sur le terrain de la réduction des déchets à la source. Nous avons donc continué en 2014 la distribution de composteurs auxquels s'ajoutent les lombricomposteurs offrant aux ménages, qui disposent d'un jardin, de traiter eux-mêmes leurs déchets organiques afin de ne pas augmenter le poids de la poubelle des habitants du Pays d'Aix.

N'oublions pas non plus que pour s'accomplir, cette mission nécessite de sécuriser les conditions dans lesquelles les hommes y participent. Nous avons donc renforcé les conditions de sécurité des agents de la collecte de la Communauté en permettant une réduction sensible des accidents du travail au cours des trois dernières années. Nous avons également poursuivi la sécurisation des déchèteries au profit des usagers.

Ce travail s'est poursuivi avec, cette année, la particularité d'avoir intégré les communes de Gréasque et Gardanne et d'avoir donc résorbé un volume supplémentaire de déchets à collecter et traiter de près de 10%. Ces résultats, et je devrais parler de performances, sont bons. Ils sont le fruit d'une implication et d'une technicité remarquables des agents qui y contribuent. Je veux les en remercier.

Maryse Joissains Masini
Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maire d'Aix-en-Provence

Sommaire

■ La CPA se mobilise pour l'environnement.....	p. 4
■ Le parcours des déchets	p. 6
■ La collecte sélective des emballages ménagers	p. 8
■ La collecte des déchets résiduels et assimilés	p. 10
■ Les déchèteries	p. 12
■ Les centres de transfert	p. 14
■ Le traitement des déchets	p. 16
■ Les coûts et les indicateurs financiers	p. 18
■ Les numéros utiles	p. 19

➔ Ce document est une synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, que vous pouvez consulter sur le site Internet de la Communauté du Pays d'Aix :

www.agglo-paysdaix.fr



REPÈRES

Territoire et population

➔ Intégration des communes de Gardanne et Gréasque

➔ La population DGF de la Communauté du Pays d'Aix est de 394 876 habitants en 2014.

Tous les ratios sont ici calculés à partir de cet effectif.

La compétence déchets

➔ Le Département Prévention et Gestion des Déchets se compose de trois Directions rattachées à la Direction Générale des Services Techniques.

■ **La Direction Ressources et Développement** : La gestion des marchés de collecte et prestations associées, du matériel, du tri, de la communication, de la prévention des déchets et des travaux et aménagements des points de pré-collecte.

■ **La Direction Opérationnelle des Collectes** des déchets ménagers en régie, des encombrants, le contrôle de la gestion des PAV, la gestion du parc et des prestations des PAV, les études terrain et le contrôle qualité.

■ **La Direction Opérationnelle du Traitement** : La gestion des déchèteries, des Centres de Transfert, de la logistique, de l'ISDND de l'Arbois, des prestations de traitement externalisées et des requalifications des décharges brutes.

➔ En 2014, les 344 agents du Département Prévention et Gestion des Déchets sont répartis de la façon suivante :

- Département : 4 cadres A, 1 cadre B, 2 agents C
- Direction Ressources et Développement : 7 cadres A, 10 cadres B, 15 agents C
- Direction Opérationnelle des Collectes total de 294 agents : 1 cadre A, 8 cadres B, 285 agents C
- Direction Opérationnelle du Traitement total de 11 agents : 4 cadres A, 1 cadre B, 6 agents C

Le service déchets, c'est :

- **Le 3^{ème} budget** de la Communauté du Pays d'Aix.
- **35 % de l'effectif** des agents communautaires.
- **155 marchés publics** en gestion.
- Un **Règlement de Collecte des Déchets Ménagers**
- Un **engagement en matière de sécurité** : - 44% du nombre d'accidents sur 3 ans.
- **1 465 composteurs** distribués en 2014. soit 15 900 foyers équipés depuis 2006.
- **La poursuite de l'extension des consignes de tri plastique** se traduit par une progression des tonnages de 14%.
- **53 kilos de déchets recyclables triés** par habitant par an.
- **L'amélioration esthétique et la mise en sécurité** des points de collecte et des déchèteries.
- Le traitement des ordures ménagères **par enfouissement** sur une installation de stockage certifiée ISO 14001.
- **Une déchèterie** à moins de 10 minutes.
- **A l'Arbois** une unité de traitement in situ des lixiviats par cogénération.

→ La Communauté du Pays d'Aix se

● Des actions pour produire moins de déchets et mieux valoriser

Au cours de l'année 2014, la Communauté poursuit la concrétisation de projets en faveur de l'environnement et du Développement durable: actions du Programme Local de Préventions des Déchets avec la promotion du compostage, poursuite de la valorisation des déchets d'emballages, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), Déchets d'Éléments d'ameublement et les Déchets Diffus Spécifiques sur les déchèteries, tri pour valoriser les encombrants sur des déchèteries ainsi que la valorisation des biogaz sur l'ISDND de l'Arbois.



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Un Programme Local de Prévention des Déchets de la Communauté du Pays d'Aix

- Poursuite d'actions de prévention :
 - 1465 composteurs individuels distribués,
 - Distribution de 25 000 autocollants Stop Pub,
 - Distribution de 159 lombricomposteurs,
 - Poursuite du développement de composteurs collectifs. Au total 19 sites opérationnels portant ainsi à 1000 habitants équipés sur le territoire,
 - Mise en place de 10 lombricomposteurs collectifs dans la restauration collective,
 - Organisation d'ateliers pédagogiques sur les techniques du compostage (Jardin de la Roque d'Anthéron et Puyriscard),
 - Poursuite des opérations « Mieux Consommer - moins jeter » dans des grandes surfaces commerciales du Pays d'Aix, 32 600 consommateurs sensibilisés depuis 4 ans.
 - Sensibilisation de 201 classes du CP au CM2 sur le thème des déchets et du compostage,
 - Soutien de la Communauté pour inciter la labellisation de commerces engagés.

LA COLLECTE

Engagement du Département Déchets dans une démarche de sécurité

- De nombreuses actions en concertation avec les services opérationnels ont été lancées et ont permis la diminution de 44% du nombre d'accidents entre 2011 et 2014. Ces actions concernent notamment la sécurisation des différents équipements, la formalisation de procédures et de règlements, la formation et la sensibilisation à la prévention des risques.

Qualité de service

- Poursuite du service de maintien de la propreté autour des points de collecte en bac et en colonne.
- Partenariat avec les services de la politique de la ville pour apporter un soutien aux bailleurs dans le cadre de la construction de locaux dédiés aux bacs.

La collecte sélective

- Poursuite de l'extension des consignes de tri des plastiques sur les 4 communes de la CPA. Augmentation de 14 % des tonnages collectés, constitués des nouvelles résines (films plastiques, pots et barquettes) mais également des autres matériaux.
- Optimisation de la collecte sélective du verre en apport volontaire par le déploiement de 27 colonnes verre sur 6 communes, cette démarche se poursuivra en 2015 sur les autres communes de la CPA.

Les collectes séparatives

- La collecte des papiers de bureau auprès des 400 postes de travail de la Communauté du Pays d'Aix a permis de valoriser 30 tonnes de papier.
- La collecte des cartons des commerçants a permis de collecter et de valoriser 819 tonnes.
- La collecte des sapins de Noël sur 86 emplacements d'Aix en Provence, a permis de valoriser par compostage 20 tonnes de sapins.
- Organisation de la collecte des textiles avec le développement de 70 bornes de tri des textiles usagés réparties sur 18 communes, qui ont permis de collecter 168 tonnes sur l'année 2014.

L'aménagement des points de collecte

- La CPA poursuit son engagement pour une meilleure intégration paysagère des points de pré collecte sur l'espace public.
- En 2014, 100 dispositifs enterrés ont été installés. Le but est d'optimiser les fréquences de collecte tout en réduisant l'espace occupé par leurs emplacements.
- Depuis le lancement du programme, ce sont 660 colonnes enterrées qui ont été installées sur une grande partie du territoire, soit 31 % d'amélioration du parc communautaire.
- Acquisition d'un 2^{ème} véhicule électrique et de 3 bennes d'ordures ménagères avec bennes containers électriques.

LE TRAITEMENT

Les déchèteries

- 83% des déchets sont valorisés.
- Etude et diagnostic du parc de déchèteries en vue de préparer l'évolution éventuelle de ces équipements.
- Afin de lutter contre les vandalismes, toutes les déchèteries bénéficient d'un système de vidéo surveillance.
- Le développement des filières Eco Mobilier et Eco DDS a permis d'améliorer encore la valorisation de nos déchets et de diminuer le coût de gestion de ces déchets.

ISDND de l'Arbois

- La plate forme de valorisation des biogaz a produit 16,2 Gwh d'électricité verte, évitant ainsi 7 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.
- Organisation de visites du site de classes primaires : 1 100 élèves ont ainsi découverts le fonctionnement du site.

mobilise pour l'environnement

Les actions de proximité

LA COMMUNICATION

■ Dans le cadre du projet d'optimisation du verre, campagne de communication renforcée dédiée au Verre des habitants de 6 communes.

■ 49 manifestations autour des thèmes du tri sélectif et du compostage ont été réalisées par les conseillers du tri sur les marchés, dans les hypermarchés et à la demande de certaines associations représentant 92 jours d'animation sur l'année.

■ Sensibilisation des habitants en habitat vertical lors de la mise en place de logettes et de la fermeture des vides ordures par les bailleurs.

■ Sensibilisation des agents de la CPA, des habitants et des institutions sur le tri du papier.

■ Campagne de communication pour accompagner le développement des bornes de tri des textiles.

■ Sensibilisation des habitants bénéficiant de nouveaux points de précollecte.



LE SUIVI ET CONTRÔLES QUALITÉ

■ Le suivi qualité est un rappel des consignes de tri réalisé dans des communes en visite au porte à porte : 2 200 foyers sensibilisés.

■ Le contrôle qualité a été mis en place, permettant ainsi d'évaluer la qualité du tri des habitants. En 2014, 4 communes ont bénéficié de ce contrôle et ont vu leur tonnage augmenter.

LES RELATIONS PRESSE

Toutes les actions évoquées précédemment sont accompagnées d'un communiqué de presse :

■ 25 ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale,

■ 36 articles ont été diffusés dans les bulletins municipaux et communautaires,

■ 39 articles ont été relayés sur les sites internet des communes.



→ Le parcours **des déchets**

● Le circuit effectué par les déchets, de la poubelle à sa destination finale



Porte à porte

Apport volontaire

COLLECTE

[291 771 tonnes en 2014 - 738 kg/hab/an]



139 895 t

Collecte des ordures ménagères

49 %

10 315 t

en bacs

Collectes



sélective

collecte sélective
et séparative
21 117
tonnes



48 %

10 007 t

en colonnes

et séparative

776 t
Cartons

20 t
Sapins

3 %

796 t



Apport en déchèteries

129 450 t

1 309 t

Encombrants ne transitant
pas par les déchèteries

Les chiffres-clés

- 43,4 % des tonnages des ménages entrent en filières de valorisation.

TRANSPORT

[5 centres de transfert]

TRAITEMENT

[291 771 tonnes en 2014]



56,6 %
165 125 t

25 %

35 533 t

75 %

104 362 t



Centres

de transfert



Centres

de tri

20 321 t

Refus
9 %

43,4 %
126 646 t

Filières

de valorisation

19 196 t

91 %



83 %

107 450 t

17 %

22 000 t



Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

CSDU

→ La collecte sélective et séparative



● **La collecte des recyclables** concerne les emballages plastiques, métalliques, cartons, les tetracks, les papiers, les journaux magazines et le verre.

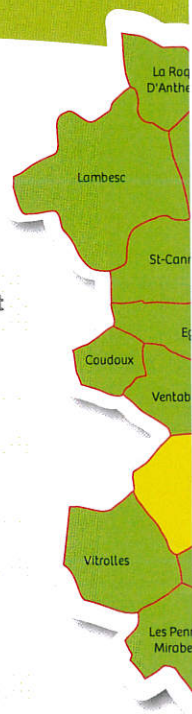
● **En 2014, 100 % de la population a accès au tri !**
Dont 72 % est desservie en bacs roulants.

↓ Des résultats **performants des Collectes Sélectives et Séparatives**

COMMUNES	Population 2014	Tonnage Points d'apport volontaire (PAV)	Tonnages Porte-à-porte (PAP)	Tonnages collectés Total PAV + PAP	Ratio 2014 kg/habitant
Vauvenargues	1 098	101		101	92
Chateauneuf le Rouge	2 175	93	101	194	89
Venelles	8 507	291	334	625	73
Le Tholonet	2 394	32	143	175	73
Saint Antonin	153	11		11	72
Ventabren	4 867	211	137	348	72
Meyreuil	5 409	179	200	379	70
Beaurecueil	603	42		42	70
Bouc Bel Air	14 213	406	535	941	66
Mimet	4 610	154	142	296	64
Cabriès - Calas	9 155	252	331	583	64
Saint Cannat	5 694	202	149	351	62
Les-Pennes Mirabeau	19 807	495	703	1 198	60
Coudoux	3 523	91	121	212	60
Le Puy Saint Reparat	5 491	208	121	329	60
Pertuis*	19 550	631	538	1 169	60
Gardanne	20 866	643	581	1 224	59
Rousset	4 752	195	79	274	58
Saint Estève Janson	371	21		21	57
Saint Paul lès Durance	1 020	57		57	56
Meyrargues	3 746	131	74	205	55
Eguilles	7 806	225	195	420	54
Jouques	4 584	187	59	246	54
Trets	10 524	340	221	561	53
Peyrolles en Provence	4 846	132	116	248	51
Lambesc	9 644	289	197	486	50
Gréasque	4 205	211		211	50
Simiane Collongue	5 575	118	159	277	50
Puylobier	2 043	101		101	49
Rognes	4 969	183	59	242	49
Aix-En-Provence*	147 736	2 538	4 517	7 054	48
Peynier	3 207	152		152	47
Vitrolles	35 303	645	1 001	1 646	47
La-Roque d'Anthéron	5 517	147	107	254	46
Fuveau	9 705	294	139	432	45
Saint Marc Jaumegarde	1 208		52	51	42
TOTAUX	394 876	10 007	11 110	21 117	

Le suivi des performances de tri est effectué dans chaque commune.

* Valeurs comprenant les tonnages des cartons des commerçants du centre-ville et des sapins



Les chiffres-clés

■ **20 321 tonnes**

de déchets recyclables issues de la collecte sélective (emballages, papier, journaux, verre).

■ **796 tonnes de déchets recyclables**

issues de la collecte séparative (cartons commerçants et sapins)

→ **soit au global 53 kg/hab/an.**

■ **5 400 enfants**

par an sont sensibilisés au tri et au compostage.



↑ Modes de Collecte Sélective issue des ménages

Actuellement, différents systèmes de collecte sélective coexistent sur le territoire (biflux, triflux, PAV...) et la CPA engage une harmonisation de ces dispositifs.

- Communes desservies en mode Biflux et en points d'apport volontaire.
- Communes desservies en mode Triflux et en points d'apport volontaire.
- Communes desservies en points d'apport volontaire.

▶ La collecte sélective ! Les hommes et les métiers

- Les conseillers du tri chargés de la communication de proximité sur les déchets (consignes de tri, remise de bacs...).
- Les équipes de collecte : chauffeurs et agents de collecte, responsables de la réalisation du service de ramassage.
- Le pôle ingénierie et administration.



Les réalisations 2014

Démarche de modernisation :

- ➔ Poursuite de la collecte séparative des cartons auprès des commerçants. Au total 1 296 adhérents au projet : 819 tonnes de carton collectées et valorisées.



- ➔ Mise en place de 70 bornes de textiles usagés sur 18 communes.
- ➔ Suite à l'appel à projet national lancé par EcoEmballages, la CPA a décidé de poursuivre sur les 4 communes pilotes, l'extension des consignes de tri pour les plastiques. Augmentation de 14 % des tonnages collectés et satisfaction des habitants. Maintien du geste de tri dans l'attente d'évolution des conditions techniques pour une généralisation.
- ➔ Poursuite du développement des dispositifs enterrés pour le tri des recyclables : 57 colonnes enterrées sur 11 communes et 6 colonnes semi enterrées sur 2 communes. Au total, depuis 2006, ce sont 409 colonnes semi-enterrées, enterrées et bacs escamotables qui ont été installées sur 34 communes.
- ➔ Optimisation de la collecte sélective du Verre avec ajout de 27 colonnes supplémentaires sur 6 communes. Poursuite de la démarche en 2015.

Sur 53 kg (habitant/an) collectés auprès des ménages,

47 sont recyclés, le reste

↓ **concerne les erreurs de tri**



* Ratio d'après population 2014 : 394 876 habitants

→ La collecte des **déchets résiduels** et

● **354 kg par habitants collectés en 2014.**

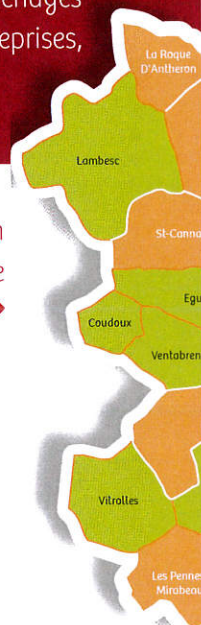
La collecte des déchets ménagers résiduels est un service public rendu quotidiennement aux habitants. Elle nécessite des agents formés et un matériel performant.

Les déchets résiduels représentent la fraction après le tri effectué.

Les déchets collectés sont à la fois les déchets issus des ménages et une partie des déchets assimilés provenant des entreprises, commerçants et artisans.



Les modes de gestion
et l'organisation territoriale



↓ Les résultats

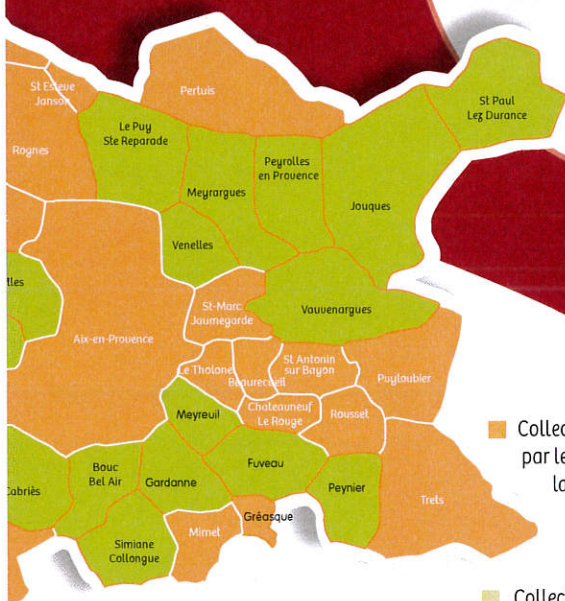
COMMUNES	Population 2014	Tonnages d'ordures ménagères	Ratio 2014 kg/habitant/an
Vauvenargues	1 098	239	218
Jouques	4 584	1 096	239
Coudoux	3 523	940	267
Le Tholonet	2 394	652	272
Saint Marc Jaumegarde	1 208	331	274
Puylobier	2 043	581	284
Eguilles	7 806	2 230	286
Ventabren	4 867	1 399	287
Saint Paul lès Durance	1 020	298	292
Simiane Collongue	5 575	1 679	301
Chateauneuf le Rouge	2 175	660	303
Saint Cannat	5 694	1 743	306
Rognes	4 969	1 529	308
Lambesc	9 644	2 979	309
La Roque d'Anthéron	5 517	1 721	312
Les Pennes Mirabeau	19 807	6 191	313
Peyrolles en Provence	4 846	1 518	313
Mimet	4 610	1 474	320
Saint Antonin	153	49	320
Beaurecueil	603	201	334
Fuveau	9 705	3 361	346
Le Puy Sainte Réparate	5 491	1 926	351
Meyrargues	3 746	1 347	360
Venelles	8 507	3 078	362
Cabriès	9 155	3 319	363
Trets	10 524	3 825	363
Rousset	4 752	1 751	369
Aix-En-Provence	147 736	54 556	369
Meyreuil	5 409	2 002	370
Gardanne	20 866	7 734	371
Bouc Bel Air	14 213	5 296	373
Vitrolles	35 303	13 178	373
Gréasque	4 205	1 573	374
Saint Estève Janson	371	140	377
Peynier	3 207	1 294	403
Pertuis	19 550	8 006	410
Total 2014	394 876	139 895	
Tonnes ordures ménagères			

**354 kg/
habitant
/an**



Les chiffres-clés

- 4 Pôles de proximité assurent ce service.
- 139 895 tonnes ont été collectées en 2014 soit 354 kg/hab/an.



Collecte assurée par les agents de la CPA (Régie)

Collecte assurée par des entreprises privées dans le cadre de marchés publics



Les Pôles de proximité, un service plus proche des habitants

- ➔ Depuis 2003, la Communauté a mis en place quatre Pôles de proximité sur l'ensemble de son territoire. Chaque antenne regroupe plusieurs communes et dispose d'un responsable de Pôle et de son équipe. Les missions du Pôle consistent à assurer :
 - L'exploitation (collecte des déchets, entretien du parc de bacs), la gestion des contrôles des PAV
 - L'administration (gestion du personnel, réclamations des habitants, données statistiques),
 - Les études en relation avec le Département Déchets (optimisation des circuits de collecte...),
 - Les relations avec les élus, les services techniques, les habitants.
- La création des Pôles a permis d'optimiser la gestion du personnel et des moyens techniques.

La Collecte des déchets ! Les hommes et les métiers



- Le chef de Pôle : responsable de l'exploitation du Pôle de proximité.
- Le personnel administratif.
- Les agents de maîtrise, responsables de l'encadrement des équipes de collecte.
- Les équipes de collecte : chauffeurs et agents de collecte, responsables de la réalisation du service de ramassage.
- Les services ingénierie et administration.

Les réalisations 2014

Démarche de modernisation :

- ➔ Les opérations de déploiement des dispositifs enterrés pour les ordures ménagères : 33 colonnes enterrées sur 9 communes, 2 colonnes semi enterrées sur 2 communes et 2 systèmes escamotables sur 1 commune.
- ➔ Depuis le lancement de ce programme, datant de 2006, ce sont 146 colonnes enterrées d'ordures ménagères qui ont été installées sur 25 communes, 39 colonnes semi enterrées sur 14 communes et 66 systèmes escamotables d'ordures ménagères sur 12 communes.

Le matériel des régies

- ➔ Le service dispose d'une flotte de 107 véhicules de collecte intégrant les véhicules de réserve. Le plan pluriannuel de renouvellement de la flotte a permis de maintenir l'âge moyen des véhicules à 6,23 ans.
- ➔ Engagée dans une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Direction a développé des actions sur trois axes :
 - la poursuite de l'utilisation du bio diesel pour 16 véhicules de collecte.
 - la majorité des véhicules répond aux normes antipollution Euro5.
 - Acquisition de véhicules à motorisation électrique.
 - Acquisition de trois BOM avec lève conteneur électrique.
 - Réforme des véhicules les plus anciens.
 - Intégration de 4 véhicules de collecte des communes de Gardanne et Gréasque.

Les prestations annexes

Divers services complètent la collecte des ordures ménagères :

- ➔ La collecte des encombrants et des déchets verts.
- ➔ Le lavage des bacs.
- ➔ L'implantation de dispositifs pour fixer les bacs.
- ➔ La gestion du parc de conteneurs.
- ➔ L'instruction des permis de construire.
- ➔ Les travaux de sécurisation des points de collecte.
- ➔ Soutien technique et financier auprès des bailleurs dans le cadre de la construction et/ou amélioration de locaux dédiés aux OM.
- ➔ Amélioration du service de proximité en maintenant la propreté autour des points de collecte en bacs ou en colonnes.

→ Les déchèteries

● Une déchèterie à moins de 10 minutes de chez vous.

20 déchèteries sont à la disposition des habitants de la CPA, soit en moyenne un équipement pour 20 000 habitants. Ces équipements permettent aux particuliers mais aussi aux artisans et commerçants de déposer les déchets volumineux qui ne peuvent pas être collectés lors de la collecte des ordures ménagères. Ces déchets sont ensuite majoritairement valorisés et enfouis pour la part résiduelle.

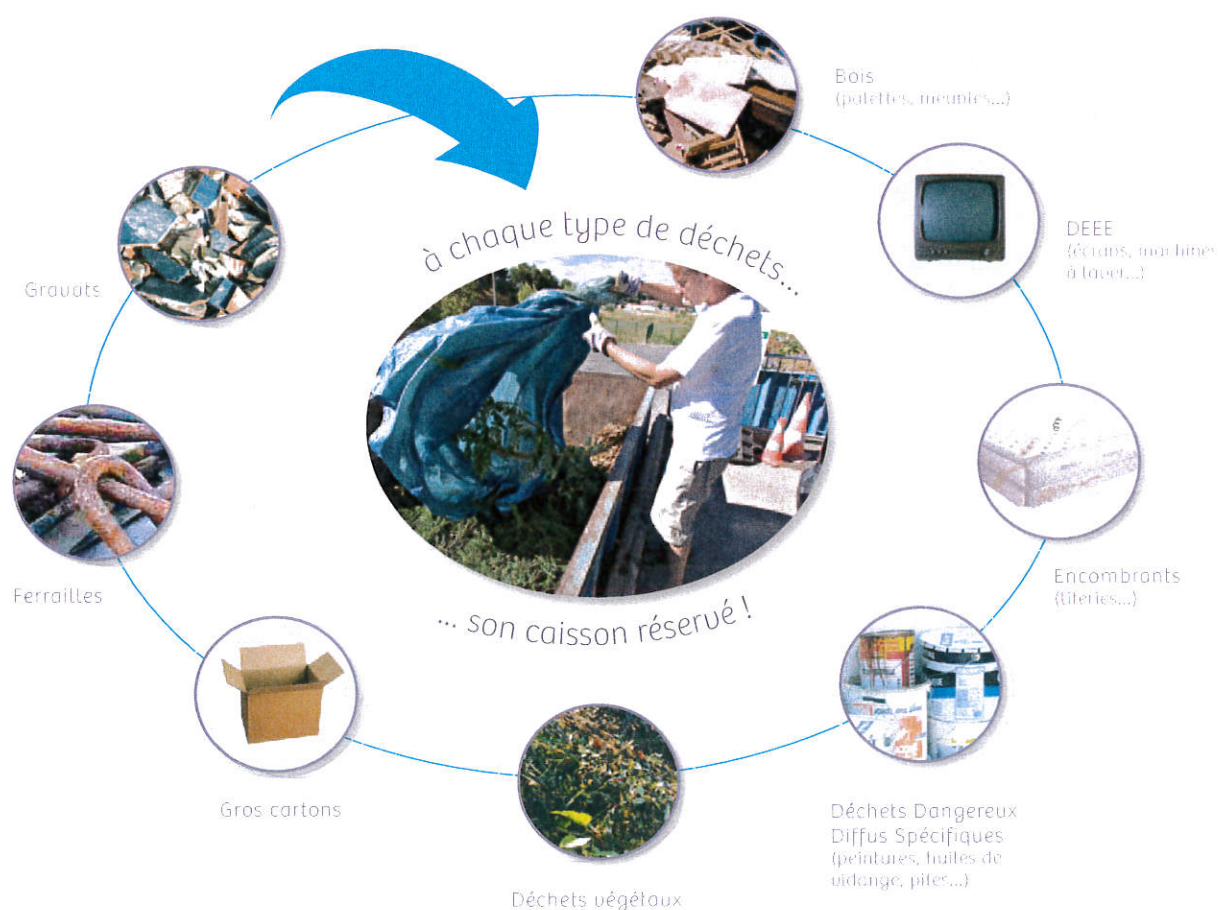


Un service de proximité

- Ce service gratuit est basé sur l'apport volontaire et participe à la protection de l'environnement et à la réduction des dépôts sauvages.
- En plus du réseau des 18 déchèteries communautaires, les communes de Coudoux et Gardanne bénéficient de ce service sur deux installations non communautaires.

Le mode de gestion et le fonctionnement des déchèteries

- Les déchèteries sont destinées aux déchets occasionnels ou volumineux ne pouvant être collectés par le service d'enlèvement des ordures ménagères. Ces équipements accueillent dans des contenants séparés les cartons, gravats, végétaux, huiles de vidange, ferrailles, encombrants, piles, batteries, bois et Déchets Diffus Spécifiques (pots de peinture, solvants...) à hauteur d'1,5 m³ de déchets par jour et par apporteur. Selon leur nature, les matières collectées sont envoyées vers les filières de valorisation matière, valorisation énergétique ou centre d'enfouissement.
- Elles sont ouvertes majoritairement du lundi au samedi toute la journée et le dimanche matin.



Les chiffres-clés

- **129 450 tonnes** sont déposées en déchèteries soit 328 kg/hab/an.
- **737 848 visites**, soit **2 visites/an/habitant**
- **83 %** des déchets sont valorisés et **17 %** sont enfouis.

Valorisation

de 83 % des déchets, soit 107 450 tonnes

- ➔ Matière : bois, cartons, métaux, batteries, DEEE.
- ➔ Matériaux de construction ou réemploi en carrière : gravats.
- ➔ Compostage : végétaux.
- ➔ Énergétique : déchets diffus spécifiques.
- ➔ Thermique ou régénération : huile.

Enfouissement

de 17 % des déchets, soit 22 001 tonnes

- ➔ Une partie du tout venant (encombrants).

Les réalisations 2014

- ➔ **Développement de deux filières REP** (Responsabilité élargie du Producteur) EcoMobilier pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement et Eco DDS pour les Déchets Diffus Spécifiques ce qui permet d'améliorer encore la valorisation de nos déchets.
- ➔ **Poursuite de la mise en sécurité des déchèteries** afin de prévenir la chute des usagers par la mise en place de « banques de déchargement ».
- ➔ **Mise en place d'un dispositif d'aide pour les structures de réemploi** basé sur le tonnage réemployé et sur le taux de valorisation de leurs déchets.
 - Huile de coude et Matière Grise à Aix-en-Provence
 - Emmaüs à Cabriès
 - Evolio à Gardanne
 - Histoires sans fin à Venelles
- ➔ **Équipements de système de vidéo surveillance.** L'ensemble des déchèteries sont aujourd'hui vidéosurveillées.

Les déchèteries !

Les hommes et les métiers



- Gardiens de déchèterie, chargés d'accueillir et d'orienter les usagers vers les caissons adaptés.
- Chauffeurs chargés de transporter les déchets vers les filières de traitement.



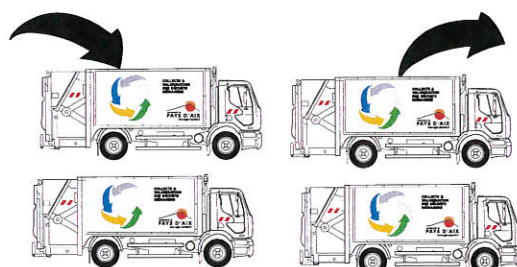
→ Les centres de transfert

● Des trajets optimisés

Les centres de transfert sont des installations qui permettent une rupture de charge. Ces équipements sont situés entre les lieux de collecte et les sites de traitement, permettant ainsi d'optimiser les coûts de transport des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte sélective et d'agir en faveur de l'environnement. Les 2 flux concernés, déchets résiduels et déchets recyclables, sont gérés séparément sur ces quais pour suivre des filières de traitement adaptées.



collecte des bacs

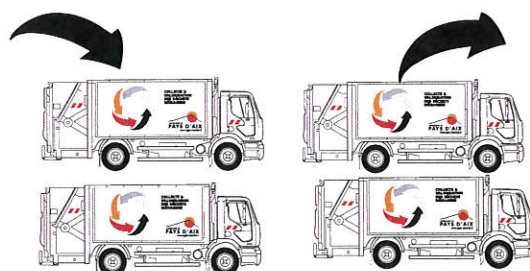


bennes de collecte



Arrivée centre de transfert

collecte des bacs



bennes de collecte



← La CPA utilise

5 centres de transfert :

Aix, Vitrolles, Saint-Cannat, Pertuis et Rousset.

Les chiffres-clés

- 75 % des ordures ménagères et 79 % de la collecte sélective au PAP transitent par ces installations.
- Soit 104 362 tonnes d'ordures ménagères, dont 40 % par le centre de transfert d'Aix-en-Provence.

CENTRE DE TRI



ISDND



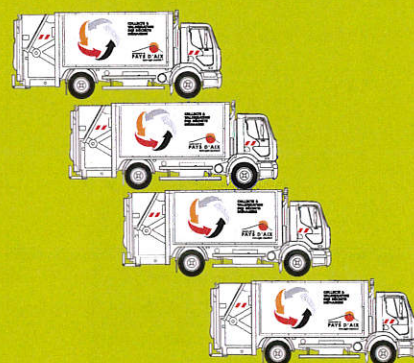
Départ centre de transfert

> Les centres de transfert ! Les hommes et les métiers

- L'agent de quai, chargé de l'aiguillage des bennes vers les caissons correspondants pour le vidage.
- Le conducteur poids lourd, chargé du transfert des déchets vers les sites d'enfouissement au moyen de semi-remorques ou vers les centres de tri au moyen de camions à remorque avec caisson.



➔ Dans le cadre d'une convention avec la **Communauté** Territoriale Sud Lubéron, la CPA utilise le centre de transfert de Pertuis pour les déchets collectés sur Le Val de Durance.



4 bennes de collecte d'ordures ménagères
= 1 semi-remorque



4 bennes de collecte sélective
= 1 camion à remorque avec 2 caissons



→ Le traitement des déchets

● 56,6 % des déchets sont enfouis, 43,4 % sont valorisés

Le traitement par enfouissement consiste à ensevelir les déchets ménagers et assimilés dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. Les déchets ultimes sont acheminés vers 5 sites, principalement le site de l'Arbois. Le traitement par "valorisation matière" permet soit de recycler les déchets triés par les habitants, en passant par un centre de tri où sont vérifiés et conditionnés les déchets d'emballages destinés à être recyclés, soit de composter les végétaux sur une plate-forme de compostage.



L'ISDND de l'Arbois

- 87 % des déchets enfouis sont acheminés sur l'ISDND de l'Arbois.
- Site certifié ISO 14 001 du site.
- Le site est constitué de trois bassins de stockage.
- Durée de vie jusqu'au 31 décembre 2023.
- Sa capacité annuelle est de 150 000 tonnes.
- La dimension du site est de 60 ha (60 terrains de foot).
- Traitements in situ des lixiviats par co-génération.
- La dégradation des déchets contribue à la production de biogaz offrant ainsi un fort potentiel énergétique valorisable.
Cette source d'énergie est valorisée en énergie électrique dont la vente à EDF génère des recettes.
- La gestion du site de l'Arbois est déléguée à une entreprise privée.



L'ISDND
de
l'Arbois



Les autres ISDND

- 13 % des déchets sont dérivés sur d'autres ISDND permettant ainsi d'optimiser les coûts de transport : le Jas de Rhodes aux Pennes-Mirabeau, la Vautubière à la Fare-les-Oliviers et Malespine à Gardanne.



REPÈRES

Les filières de valorisation



Les réalisations 2014

Traitement des lixiviats :

- ➔ L'unité de traitement in situ des lixiviats par cogénération, de 4 485 m³ par an d'effluent traités, permet ainsi de contenir les gaz à effet de serre.

Site de l'Arbois et production d'une énergie renouvelable :

- ➔ L'unité de valorisation des biogaz assurant la production de 16,2 Gwh/an d'énergie électrique et évitant ainsi 7 000 tonnes de CO₂.
- ➔ Obtention de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du site de l'Arbois jusqu'en 2023.

Amélioration des conditions d'accès.

- ➔ Réfection globale de la voirie du site.

Les décharges brutes :

- ➔ Un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté en 2014. La décharge d'Eguilles a été réhabilitée et vont suivre les 3 décharges du Val de Durance, puis Lambesc, Saint-Cannat et Simiane.

Lutte contre les odeurs :

- ➔ Renforcement du réseau de captage des biogaz.

Visite d'écoles primaires :

- ➔ Dans le cadre de l'éducation à l'environnement, 37 classes soit 1 100 élèves ont ainsi pu découvrir l'installation classée de l'Arbois.



Les chiffres-clés

- **139 895 tonnes** de déchets d'ordures ménagères résiduelles ont été envoyées en 2014.
- **10 personnes** travaillent sur le site de l'Arbois.

Les centres de tri



Les emballages ménagers collectés sont acheminés vers un centre de tri :

Les emballages, le verre, et les papiers journaux revues et magazines, collectés en porte à porte et en point d'apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri Jas de Rhodes géré par Sita au Pennes-Mirabeau.

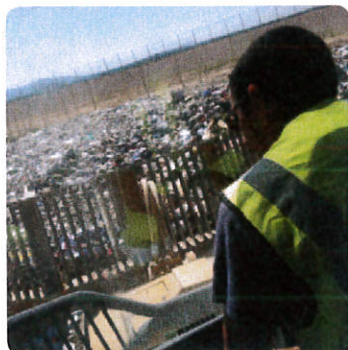
C'est un centre de tri semi automatique avec séparateur tri optique des résines plastiques. Les emballages sont séparés par matière, puis conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.



Les ISDND et centres de tri

Les hommes et les métiers

- Les agents des centres de tri, chargés de séparer les déchets par matière et de veiller à la qualité du tri.
- Les agents des ISDND, chargés du déchargement, de la compaction et du remblaiement dans les casiers déchets dédiés.



→ Les coûts et indicateurs financiers

● 136,9 € par habitant en 2014 pour la collecte et le traitement des déchets ménagers !

Ce service est financé à la fois par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), les recettes de valorisation et le budget général.

Les chiffres-clés

- 136,9 € par habitant/an.
- 91,5 % du coût est couvert par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la vente des déchets valorisés et autres recettes d'activités.
- 8,5 % pris sur le budget général.



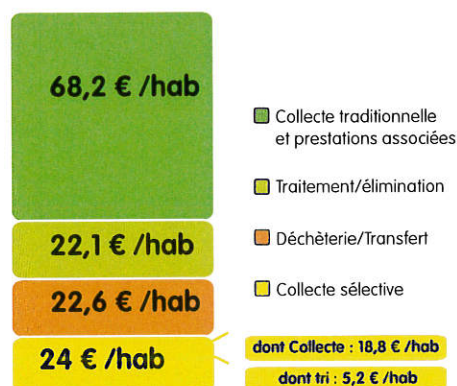
Le financement

> La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un impôt payé par les usagers et les entreprises qui est prélevée avec la taxe foncière. Les taux de cette taxe sont calculés et votés par le Conseil Communautaire. Ce taux est unique à 9,6 % pour 34 communes du territoire et à 1,92% pour les communes de Gardanne et Gréasque.

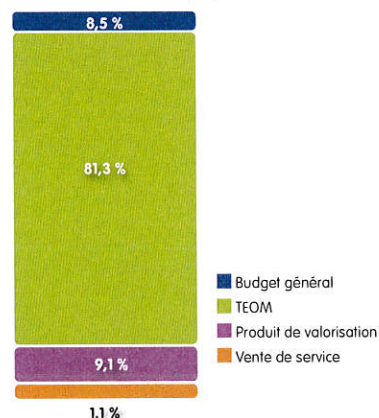
> Les recettes d'activités sont issues de la vente des déchets recyclables aux filières de valorisation, de la vente de service (auprès des entreprises du territoire souhaitant stocker leurs déchets autorisés), des soutiens financiers des filières REP, des subventions du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Ademe et d'Eco-Emballages.

> Le budget général.

Compétence Déchets - Dépenses 2014 par service
136,9 € / habitant (population 2014)



Compétence Déchets - Recettes 2014
136,9 € / habitant (population 2014)



→ Les numéros utiles

N° 0810 00 31 10

Prix d'un appel local

- Pôle de proximité Centre (à Aix-en-Provence)
- Pôle de proximité Nord (à Pertuis)
- Pôle de proximité Sud Est (à Rousset)
- Pôle de proximité Sud Ouest (aux Pennes Mirabeau)

**DIRECTIONS
COLLECTE
ET TRAITEMENT
DES DÉCHETS**

**PÔLE DE PROXIMITÉ
CENTRE**

**PÔLE DE PROXIMITÉ
SUD-OUEST**

**PÔLE DE PROXIMITÉ
SUD-EST**

**PÔLES DE
PROXIMITÉ
NORD**

Les SIGLES

- **CPA** : Communauté du Pays d'Aix
- **ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- **DEEE ou D3E** : Déchets d'Équipements Électriques Électroniques
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement (Ministère de l'Intérieur)
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PAP** : Porte à Porte
- **REP** : Responsabilité Élargie du Producteur
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



Les déchèteries

- **AIX LA PARADE**
- **BOUC-BEL-AIR**
- **COUDOUX**
(Déchèterie : la Fare les Oliviers / Agglopôle)
- **ÉGUILLES**
- **GARDANNE**
- **LAMBESC**
- **LES PENNES-MIRABEAU**
- **MEYRARGUES**
- **MEYREUIL**
- **PERTUIS**
- **PEYROLLES**

- **PUYLOUBIER**
- **LE PUY-STE-RÉPARADE**
- **ROGNES**
- **LA ROQUE D'ANTHÉRON**
- **ROUSSET**
- **ST CANNAT**
- **ST PAUL-LEZ-DURANCE**
- **VENELLES**
- **VITROLLES**



Communauté du Pays d'Aix

Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 Aix-en-Provence CEDEX 1

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUL. 2015



**COLLECTE &
VALORISATION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS**
Communauté du Pays d'Aix



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Année 2014

Communauté du Pays d'Aix

Hôtel de Boadès - 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868

13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

Introduction	5
Le territoire communautaire : statuts et compétences	7
■ statuts	7
■ les communes membres et l'évolution de la population	7
■ les compétences	10
■ le financement du service	10
■ les règles de collecte	10
■ les agents et l'organisation	11
Mise en place de la démarche sécurité	12
Bilan quantitatif et qualitatif de l'activité déchets	14
Le devenir des déchets triés	17
La prévention des déchets	19
■ les objectifs de la loi Grenelle	19
■ le Programme Local de Prévention des Déchets	19
■ les actions de prévention	20
La collecte des déchets ménagers et assimilés	25
■ les équipements de pré-collecte	25
■ la collecte des ordures ménagères résiduelles	29
- les services	29
- les indicateurs techniques	32
■ la collecte sélective	34
- les services	34
- les indicateurs techniques	42
■ les services de la collecte séparative	50
■ le matériel de collecte	52
■ Information et communication de proximité	53
Les installations	56
■ les déchèteries	57
- les équipements	57
- les services	59
- les indicateurs techniques	61
■ les centres de transfert	65
- les équipements	67
- les services	67
- les indicateurs techniques	67
■ le traitement	71
- les équipements	71
- les services	74
- les indicateurs techniques	76
Les indicateurs financiers	80
Bilan	84

 introduction

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 impose à la Communauté du Pays d'Aix (CPA) de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations les indicateurs de l'activité déchets qui lui a été transférée par ses communes membres.

Il s'inscrit dans les dispositions du décret n° 93-1410 du 29 décembre 1993 relatif au droit à l'information en matière de déchets prévues à l'article 3-1 de la loi du 15 juillet 1975.

Organes d'instruction du rapport 2014 :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux en mai-juin 2015
- Commission Environnement, Développement Durable et Gestion des Déchets en mai 2015
- Bureau Communautaire en juin 2015
- Conseil Communautaire en juillet 2015



- Base de secteur de Proximité
- Antenne Nord
- Secteur Nord
- Secteur Centre
- Secteur Sud Est
- Secteur Sud Ouest

La Communauté du Pays d'Aix est composée de 36 communes et de 394 876 habitants
(population DGF 2014)



Le territoire communautaire : statuts et compétences

STATUTS

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui s'est créé autour des six communes fondatrices en 1994 revêtait à l'origine le statut de Communauté de Communes.

Au 1^{er} janvier 2001, il a acquis son statut actuel sous forme de Communauté d'Agglo-

mération, augmentant dans le même temps le champ de ses compétences, avec en particulier les transports et la politique de la ville. D'un point de vue financier, ce nouveau statut lui a permis d'accéder à un régime de Dotation Globale de Fonctionnement.

LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les six communes fondatrices de 1994 ont vu leurs rangs se renforcer en plusieurs vagues, pour arriver en 2002 à la configuration actuelle de 34 communes pour une population de 332 617 habitants suivant le dernier recensement effectué en 1999 et de 369 321 habitants en 2013 selon les chiffres officiels (référence: population

DGF 2013).

En 2014 les communes de Gardanne et Gréasque ont intégré la Communauté du Pays d'Aix, ce qui porte à 36 le nombre de communes membres soit 394 875 habitants.

Les Étapes d'évolution de la CPA

1994	1997	1998	2000	2001	2002	2004	Communes	Population recensement 1999	Population 2013	Population 2014
1							Aix-En-Provence	134 222	148 049	147 736
2							Vitrolles	36 784	35 542	35 303
3							Bouc Bel Air	12 297	14 099	14 213
4							Venelles	7 537	8 463	8 507
5							Saint Cannat	4 626	5 729	5 694
6							Coudoux	2 868	3 515	3 523
								198 334		
	7						Simiane Collongue	5 272	5 570	5 575
	8						Saint Marc Jaumegarde	1 078	1 212	1 208
	9						Vauvenargues	729	1 060	1 098
Extension CCPA 1997								7 079		
								205 413		
		10					Jouques	3 321	4 510	4 584
		11					Meyrargues	3 284	3 698	3 746
		12					Peyrolles en Provence	3 914	4 845	4 846
		13					Le Puy Sainte Réparate	4 812	5 451	5 491
		14					Saint Estève Janson	302	370	371
Extension CCPA 1998								15 633		
								221 046		
			15				Le Tholonet	2 267	2 350	2 394
			16				Lambesc	7 597	9 626	9 644
			17				Rognes	4 194	4 937	4 969
			18				La Roque d'Anthéron	4 446	5 342	5 517
			19				Pertuis	17 810	19 401	19 550
Extension CCPA 2000								36 314		
								257 360		
				20			Les Pennes Mirabeau	19 043	19 720	19 807
				21			Cabriès	7 890	8 916	9 155
				22			Meyreuil	4 408	5 445	5 409
				23			Saint Antonin	165	159	153
				24			Beaurecueil	568	655	603
				25			Chateauneuf le Rouge	1 869	2 187	2 175
				26			Rousset	3 617	4 700	4 752
				27			Puyloubier	1 473	2 004	2 043
				28			Saint Paul lès Durance	790	1 057	1 020
				29			Eguilles	7 127	7 861	7 806
				30			Ventabren	4 552	4 836	4 867
				31			Trets	9 314	10 605	10 524
				32			Peynier	2 781	3 183	3 207
				33			Fuveau	7 509	9 602	9 705
Extension Communauté d'agglo 2001								71 106		
								328 466		
					34		Mimet	4 151	4 622	4 610
Extension Communauté d'agglo 2002								4 151		
								332 617		
						35	Gardanne			20 866
						36	Gréasque			4 205
Extension Communauté d'agglo 2014								25 071		
								357 688	369 321	

394 876

La population a augmenté de + 6,9 % entre 2013 et 2014 correspondant à l'intégration des habitants de Gardanne et Gréasque.

Des baisses sont observées sur les communes de Beaurecueil (-7,9 %), Saint Antonin (-3,8 %) et Saint Paul lès Durances (-3,5 %). Des hausses sont observées notamment sur Vauvenargues (+3,6 %), La Roque d'Anthéron (+3,3 %) et Cabriès (+2,7 %).

Évolution de la population communautaire

Communes	Population 2013	Population 2014	Répartition de la population	Évolution Population 2013/2014
Aix-En-Provence	148 049	147 736	37,41%	-0,21%
Beaurecueil	655	603	0,15%	-7,94%
Bouc Bel Air	14 099	14 213	3,60%	0,81%
Cabriès	8 916	9 155	2,32%	2,68%
Chateauneuf le Rouge	2 187	2 175	0,55%	-0,55%
Coudoux	3 515	3 523	0,89%	0,23%
Eguilles	7 861	7 806	1,98%	-0,70%
Fuveau	9 602	9 705	2,46%	1,07%
Gardanne		20 866	5,28%	
Gréasque		4 205	1,06%	
Jouques	4 510	4 584	1,16%	1,64%
La Roque d'Anthéron	5 342	5 517	1,40%	3,28%
Lambesc	9 626	9 644	2,44%	0,19%
Le Puy Sainte Réparate	5 451	5 491	1,39%	0,73%
Le Tholonet	2 350	2 394	0,61%	1,87%
Les Pennes Mirabeau	19 720	19 807	5,02%	0,44%
Meyrargues	3 698	3 746	0,95%	1,30%
Meyreuil	5 445	5 409	1,37%	-0,66%
Mimet	4 622	4 610	1,17%	-0,26%
Pertuis	19 401	19 550	4,95%	0,77%
Peynier	3 183	3 207	0,81%	0,75%
Peyrolles en Provence	4 845	4 846	1,23%	0,02%
Puyloubier	2 004	2 043	0,52%	1,95%
Rognes	4 937	4 969	1,26%	0,65%
Rousset	4 700	4 752	1,20%	1,11%
Saint Antonin	159	153	0,04%	-3,77%
Saint Cannat	5 729	5 694	1,44%	-0,61%
Saint Estève Janson	370	371	0,09%	0,27%
Saint Marc Jaumegarde	1 212	1 208	0,31%	-0,33%
Saint Paul lès Durance	1 057	1 020	0,26%	-3,50%
Simiane Collongue	5 570	5 575	1,41%	0,09%
Trets	10 605	10 524	2,67%	-0,76%
Vauvenargues	1 060	1 098	0,28%	3,58%
Venelles	8 463	8 507	2,15%	0,52%
Ventabren	4 836	4 867	1,23%	0,64%
Vitrolles	35 542	35 303	8,94%	-0,67%
	369 321	394 876		6,92%

LES COMPÉTENCES

La Communauté exerce sa compétence déchets par délégation des communes membres. Cette compétence est définie par la loi de 1975 qui attribue aux maires la responsabilité de l'organisation du service de l'élimination des déchets dont les producteurs sont les ménages.

Au premier janvier 2003, les communes

ont transféré à la CPA le dernier volet de la compétence déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets ainsi que la requalification des décharges brutes.

Ainsi, depuis cette date, la CPA exerce la totalité de la compétence Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) au sens de la loi (collecte et traitement).

LE FINANCEMENT DU SERVICE – LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le financement du service communautaire est assuré par le produit de la TEOM, le budget général de la Communauté et les recettes de valorisation.

Au 1er janvier 2014, les communes de Gardanne et Gréasque ayant intégré la Communauté du Pays d'Aix, les dispositions du code général des impôts ont été appliquées pour leur rattachement à l'EPCI à fiscalité unique. Pour l'année 2014, le taux de

TEOM calculé et voté est maintenu au taux unique de 9,60 % pour les 34 communes du territoire. Pour les communes de Gardanne et Gréasque, un lissage sur 5 ans du taux de TEOM a été calculé et voté : pour les deux communes entrantes, le taux de TEOM est de 1,92 % pour l'année 2014 (Conseil Communautaire du 19/12/2014 délibération n°2014-A255).

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE définissant l'organisation et le fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers

Dans le cadre du Schéma Directeur des Collectes engagé par la Direction des Collectes depuis 2010, le règlement de collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix a été approuvé au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011.

Ce document a été l'aboutissement d'une démarche de concertation auprès de tous les élus et techniciens des communes et de la Communauté.

Le règlement des collectes définit les déchets pris en compte dans le cadre du service public, les dispositifs pour les déchets non pris en compte dans le cadre du service public, les modalités de présentation des bacs, les modalités d'attribution et d'utilisation des contenants, la sécurité des collectes et les condi-

tions d'exécution et de respect des règles.

Depuis 2012, le règlement est utilisé pour mettre en application les règles de fonctionnement, pour organiser les modalités de respect du règlement et pour engager une démarche d'information auprès des utilisateurs du service et des services techniques concernés.

Ce document a particulièrement été utilisé avec les usagers et les syndic bailleurs pour les modalités d'attribution et de remplacement des bacs.

Pour compléter cet aspect réglementaire, un document de fonctionnement des régies communautaires existe. Il est destiné aux agents des secteurs et définit les droits et devoirs de chacun.

LES AGENTS ET L'ORGANISATION

Le Département Prévention et Gestion des Déchets, rattaché à la Direction Générale des Services Techniques est organisé fin 2014 autour de trois Directions :

- **La Direction Ressources et Développement** : La gestion des marchés de collecte et prestations associées, la gestion budgétaire, la gestion du matériel, le tri des recyclables, la communication, la prévention, les projets d'aménagement et les travaux de pré-collecte.
- **La Direction Opérationnelle des Collectes** : La collecte traditionnelle et collecte sélective en régie, la collecte des encombrants, contrôle de la collecte des PAV, la gestion du parc et des prestations des PAV, les études terrain et le contrôle qualité.
- **La Direction Opérationnelle Traitement** : La gestion des déchèteries, centres de transfert et de la logistique, ISDND de l'Arbois, prestations de traitement externalisées, requalification des décharges brutes.

En 2014, 344 agents faisaient partie du Département Prévention et Gestion des Déchets et sont répartis de la façon suivante :

Département Prévention et

Gestion des déchets:

4 cadres A

1 cadre B

2 agents de catégorie C

Direction Ressources et Développement:

7 cadres A

10 cadres B

15 agents de catégorie C

Direction Opérationnelle des Collectes:

1 cadre A

8 cadres B

285 agents de catégorie C

Direction Opérationnelle Traitement :

4 cadres A

1 cadre B

6 agents de catégorie C

Détail répartition

		Cadre A	Cadre B	Agent de Catégorie C	Total
Département Prévention et Gestion des Déchets		4	1	2	7
Direction Ressources Développement		7	10	15	32
Direction Opérationnelle des Collectes		1	1	4	6
	Secteur Sud-Ouest		1	41	42
	Secteur Sud-Est		1	33	34
	Secteur Centre		3	161	164
	Secteur Nord		2	33	35
	Quai de Transfert (Aix)			13	13
Direction Opérationnelle Traitement		4	1	6	11
TOTAL GESTION DES DECHETS			20	308	344

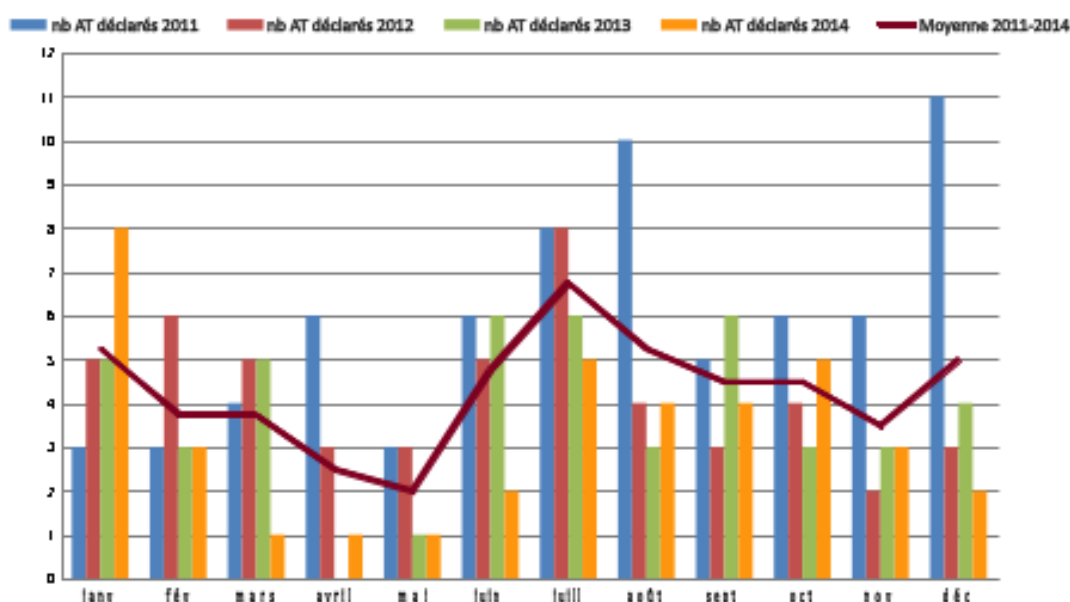


Poursuite de la démarche sécurité du Département Prévention et Gestion des Déchets

Une diminution du
nombre d'accidents
effectifs déclarés :
-44% sur 3 ans

Le Département Prévention et Gestion des Déchets s'est engagé dans une démarche participative visant à mieux prendre en compte la sécurité des collectes, dans le but de diminuer le nombre d'accidents du travail recensés annuellement. Elle implique, depuis le début de l'année 2012, l'ensemble des services opérationnels (collecte et traitement) et les services transversaux du Département et de la CPA.

Le Département Prévention et Gestion des Déchets a enregistré un bilan positif en termes d'accidents du travail : avec 39 accidents déclarés en 2014 contre 70 en 2011, soit une diminution de 44 % du nombre d'accidents constatée sur 3 ans.



Parmi les actions réalisées en 2014 notons :

1- Des actions de management et d'organisation :

- Poursuite de la démarche de sécurisation des plans de tournée, en référençant tous les points susceptibles de présenter un danger avec une suppression progressive des collectes bilatérales et des marches arrière longues.
- Une réflexion a été engagée en 2014 pour améliorer les conditions d'hygiène pour les ripeurs amenés à collecter certains déchets spécifiques, comme les couches usagées des établissements de santé, les déjections animales d'élevages et les déchets carnés des boucheries-charcuteries.
- Pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte, une action a été menée avec la mairie des Pennes-Mirabeau pour améliorer les conditions de sécurité et diminuer la pénibilité.

2- Des actions sur le matériel et les équipements de protection individuels (EPI) :

- En 2014, des améliorations techniques de sécurité ont été apportées au parc roulant : équipement de feux de travail à led pour rendre les bennes plus visibles, achat de deux

camions-plateaux avec hayon pour faciliter le chargement manuel des encombrants, positionnement de bacs repliables à l'arrière des camions dans le centre ville d'Aix en Provence, vérification des circuits d'air et des ventouses sur les bennes triflux, nouvel équipement de la benne de collecte du verre pour protéger les ripeurs.

- En 2014 poursuite de la dotation d'EPI et de matériel de sécurité pour les agents d'exploitation.

3- Des actions d'amélioration de l'hygiène et de la sécurité sur les sites :

Site de la Parade : Réfection des vestiaires et d'une partie du sol de l'aire de lavage, ragréage du parking, sur le quai de transfert maintenance du compacteur et remise en état de la brumisation pour limiter les poussières.

Site de Rousset : Création d'une zone piétonne sécurisée par des barrières pour protéger les agents, aménagement des hangars de stockage et rappel des consignes de sécurité à tous les utilisateurs.

Centre de transfert de Gardanne : Marquage au sol des sens de circulation, des zones piétonnes et pose de lances incendie (RIA).

Déchèteries : Poursuite de la vidéosurveillance, mise en place de dispositifs anti-chute...

Site ISDnD de l'Arbois : Réfection de la voie d'accès au casier en exploitation, affichage des fiches de données sécurité pour la manipulation des produits dangereux, pose de panneaux de signalisation sur la voie d'accès de l'ISDnD de l'Arbois, réalisation d'exercices avec le service des pompiers.

4- Des actions de formation et de sensibilisation à la prévention des risques :

Poursuite de l'effort de formation en matière de sécurité : 12 % d'augmentation du nombre de jours de formation suivis par les agents entre 2013 et 2014. Prévention et mise en sécurité des agents, secours civique, manipulation des extincteurs, CACES, permis poids-lourds, super-lourds, lutte contre les addictions, sauveteur-secouriste du travail, balisage de chantiers, réception des déchets ménagers spéciaux en déchèterie.

5- Des actions dans le domaine des Ressources Humaines et de la gestion du personnel :

- Suivi des accidents et analyse des faits, rappel des consignes de sécurité aux agents concernés, renvoi systématique en formation sécurité suite à un accident avec arrêt,
- Convocation des agents les plus accidentés pour une prise de conscience des risques,
- Action spécifique pour les saisonniers : formation « prévention et mise en sécurité des agents », test de conduite préalable pour les conducteurs, accueil spécifique par l'encadrement.

6- La formalisation de procédures et documents réglementaires :

- En 2014, rédaction et signature de 31 plans de prévention et 137 protocoles de chargement / déchargement avec les prestataires intervenant sur les sites.
- Appel à un coordinateur sécurité et prévention de la santé extérieur pour les travaux de pose de colonnes enterrées.

7- Des actions de communication poursuivies :

- Affichage d'un tableau de bord mensuel de suivi des accidents dans chaque pôle et d'un « flash info accident » pour les accidents plus graves.
- Tenue de « revues sécurité » annuelles pour faire un retour à tous les agents du bilan des accidents et des actions engagées.
- Rubrique sécurité dans le journal interne destiné aux agents du Département.



Bilan quantitatif et qualitatif de l'activité déchets

La mesure des tonnages

Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages issus de :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés : 139 895 tonnes, soit 354 kg/hab/an
 - La collecte sélective et séparative : 21 117 tonnes, soit 53,5 kg/hab/an
 - la collecte sélective représente 20 321 t
 - la collecte séparative représente 776 t de cartons, 20 t de sapins.
 - Autre service : 1 309 tonnes d'encombrants allant directement en filière de traitement.
- Les autres encombrants sont collectés et vidés en déchèterie.
- Les déchèteries : 129 450 tonnes, soit 328 kg/hab/an.

Au total 291 771 tonnes de DMA sont collectées, soit 738 kg/hab/an.

Soit une hausse de 9 % du tonnage par rapport à 2013 avec Gardanne et Gréasque. La hausse, à périmètre constant (sans Gardanne et Gréasque), aurait été de + 2,6 %.

Sur les 291 771 tonnes de DMA collectées, 126 646 tonnes **suivent des filières de valorisation, soit 43,4 % du tonnage total**. Ce taux de 43,4 % est également atteint à périmètre constant (sans Gardanne et Gréasque).

Globalement cette année, ce ratio de DMA est en augmentation de 2,2 % par rapport à 2013.

Plus précisément :

- la quantité de déchets collectée en déchèterie augmente de 11 % par rapport à 2013 (avec les 7 409 tonnes de Gardanne), soit 13 181 tonnes de plus. Cette augmentation à périmètre comparable (sans Gardanne) aurait été de + 5 %.
- la quantité de déchets ménagers issue de la collecte traditionnelle augmente de 8 % par rapport à 2013, soit 10 346 tonnes en plus (comprenant les 9 307 tonnes issues de Gardanne et Gréasque). Cette augmentation à périmètre comparable (sans Gardanne et Gréasque) aurait été de + 0,8 %.
- la quantité de déchets issue de la collecte sélective et séparative est en hausse de 8,6 % soit 1 666 tonnes (comprenant 1 435 tonnes issues de Gardanne et Gréasque). L'augmentation à périmètre constant (sans Gardanne et Gréasque) aurait été de 1,2 %.

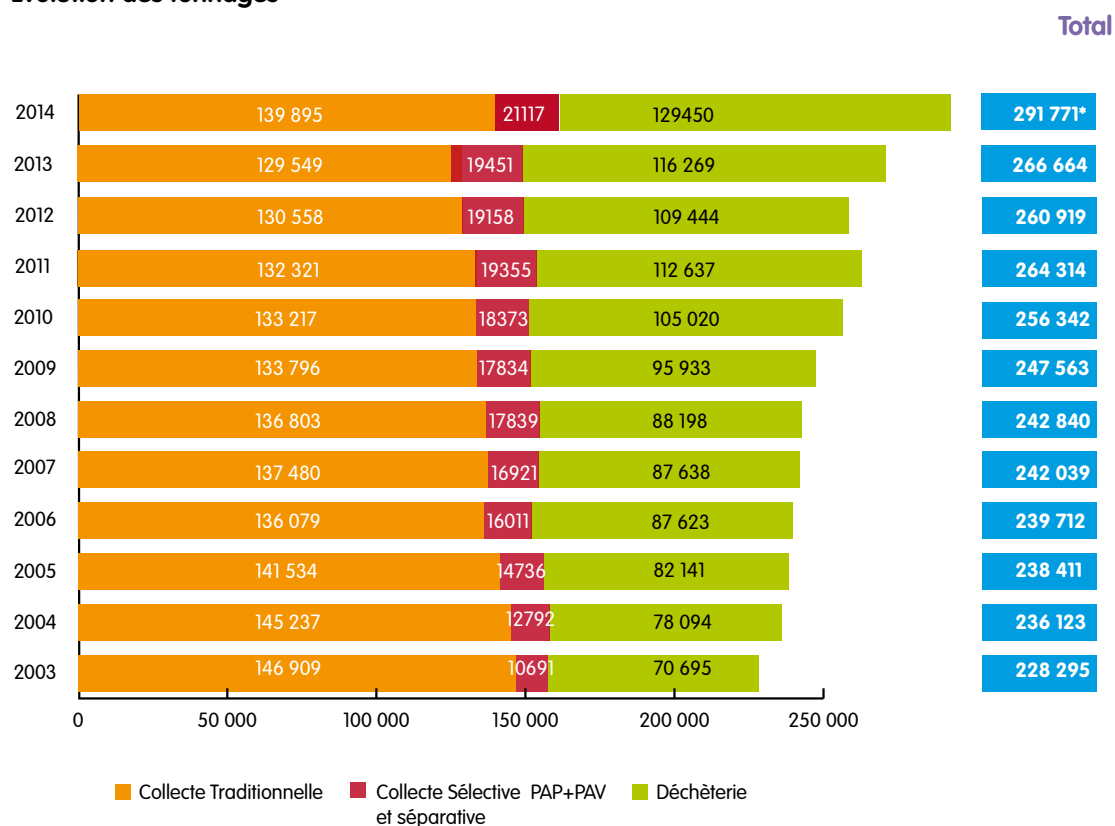
Concernant les flux issus de la collecte sélective, les évolutions sont :

- + 8,3% pour les Emballages (+ 2,2 % sans Gardanne et Gréasque),**
- + 7,8 % pour les Papiers/Journaux/Magazines (- 0,4 % sans Gardanne et Gréasque)**
- + 8,7 % pour le Verre (+ 1,8 % sans Gardanne et Gréasque)**

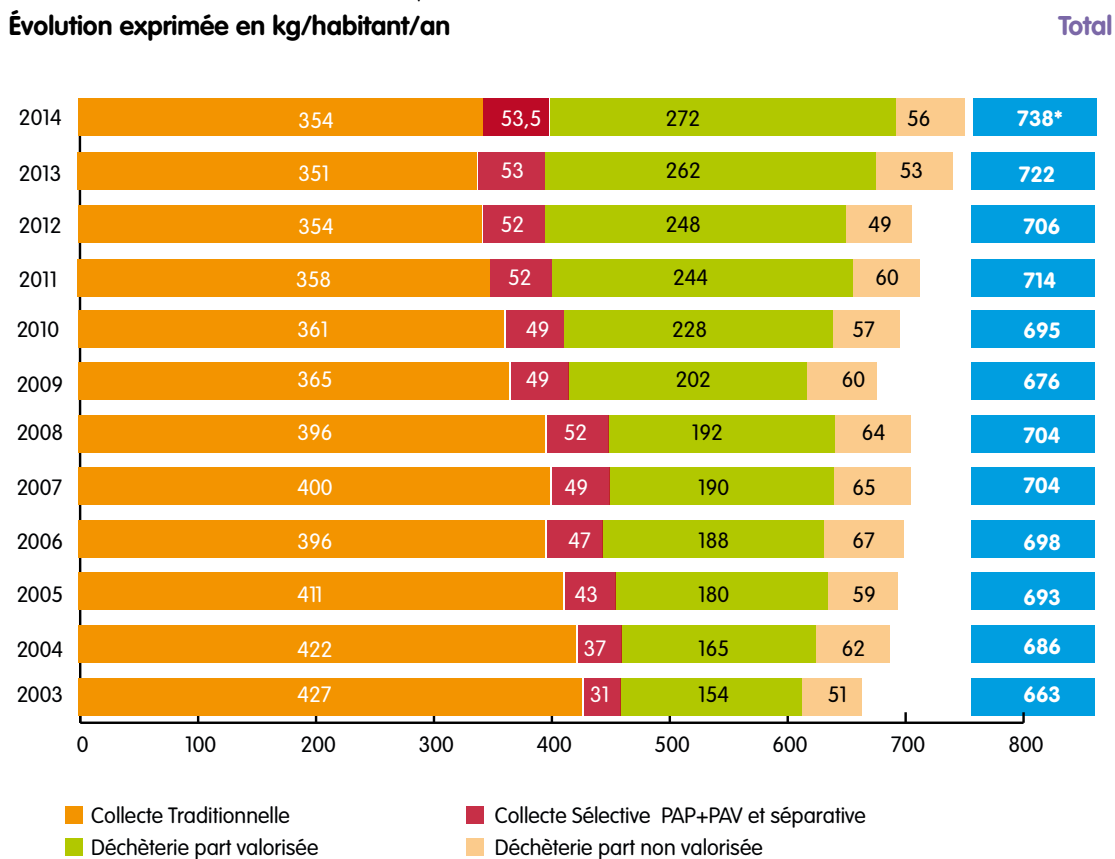
Sur un total de 20 321 tonnes collectées, 18 400 tonnes sont expédiées et valorisées en filière.

Les graphes suivants présentent l'évolution des gisements de DMA de 2003 à 2014 exprimées en tonnes et en Kg/hab

Évolution des tonnages



Évolution exprimée en kg/habitant/an



* Valeurs comprenant les 1309 tonnes d'encombrants collectés au porte à porte et ne transitant pas par les déchèteries

Les chiffres des tableaux ci-après représentent les quantités de Déchets Ménagers Assimilés collectées par la CPA en 2014

Communes	Population 2014	Tonnage col. trad.	Tonnage CS et séparation	TONNAGE TOTAL	Tonnage CAV Total	
Aix-En-Provence*	147 736	54 556	7 054	61 610		
Beaurecueil	603	201	42	243		
Bouc Bel Air	14 213	5 296	941	6 237		
Cabriès	9 155	3 319	583	3 902		
Chateauneuf Le Rouge	2 175	660	194	854		
Coudoux	3 523	940	212	1 152		
Eguilles	7 806	2 230	420	2 650		
Fuveau	9 705	3 361	432	3 793		
Gardanne*	20 866	7 734	1 224	8 958		
Gréasque	4 205	1 573	211	1 784		
Jouques	4 584	1 096	246	1 342		
La Roque d'Anthéron	5 517	1 721	254	1 975		
Lambesc	9 644	2 979	486	3 465		
Le Puy Sainte Réparate	5 491	1 926	329	2 255		
Le Tholonet	2 394	652	175	827		
Les Pennes Mirabeau*	19 807	6 191	1 198	7 389		
Meyrargues	3 746	1 347	205	1 552		
Meyreuil	5 409	2 002	379	2 381		
Mimet	4 610	1 474	296	1 770		
Pertuis*	19 550	8 006	1 169	9 175		
Peynier	3 207	1 294	152	1 446		
Peyrolles en Provence	4 846	1 518	248	1 766		
Puylobier	2 043	581	101	682		
Rognes	4 969	1 529	242	1 771		
Rousset	4 752	1 751	274	2 025		
Saint Antonin	153	49	11	60		
Saint Cannat	5 694	1 743	351	2 094		
Saint Estève Janson	371	140	21	161		
Saint Marc Jaumegarde	1 208	331	51	382		
Saint Paul lès Durance	1 020	298	57	355		
Simiane Collongue	5 575	1 679	277	1 956		
Trets	10 524	3 825	561	4 386		
Vauvenargues	1 098	239	101	340		
Venelles	8 507	3 078	625	3 703		
Ventabren	4 867	1 399	348	1 747		
Vitrolles	35 303	13 178	1 646	14 824		
						TOTAL DMA
2014	394 876	139 895	21 117	161 012	129 450	291 771**
2013	369 321	129 549	19 451	149 000	116 269	266 664
2012	369 076	130 558	19 158	149 716	109 444	260 919
2011	369 679	132 321	19 355	151 677	112 637	264 314
2010	369 523	133 217	18 105	151 322	105 020	256 342
2009	366 762	133 796	17 834	151 630	95 933	247 563
2008		136 803	17 839	154 642	88 198	242 840
2007		137 480	16 921	154 401	87 638	242 039
2006		136 079	16 011	152 090	87 623	239 713
2005		141 534	14 736	156 270	82 141	238 411
2004		145 237	12 792	158 029	78 094	236 123

* incluant collecte sélective existante

** collecte comprend les 1 309 tonnes d'encombrants ne transitant pas en déchèterie

TOTAL DMA

291 771**



Le devenir des déchets triés

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

Le tri

Le tri et la mise aux Prescriptions Techniques Minimales (PTM) des produits ont été effectués par le centre de tri du Jas de Rhodes de la société SITA aux Pennes Mirabeau, Bouches du Rhône.

Trier ces déchets contribue à :

- envoyer des « matières » issues du tri dans des filières de valorisation

Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à Eco Emballages dans les Déclarations Trimestrielles d'Activité (DTA). Ces DTA déclenchent le versement du soutien à la tonne triée.

Les actions de tri permettent d'atteindre le taux de 43,4 % sur la CPA.

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
COLLECTE SELECTIVE	Valorisation matière	Le verre	Société OI Manufacturing à Béziers
		Le carton	Paprec et envoyé à des industriels en Espagne
		Les flacons plastiques	Véolia et envoyé en fonction du type de résines auprès de Dentis en Italie (pour PET) et Forplas en Italie ou Vielpa en Espagne (pour PEHD)
		L'aluminium	Sita et envoyé chez Epur en France
		L'acier	Paprec et envoyé à la société Briane Jean en France
		Briques alimentaires	Suivant le cours du marché REVIPAC, envoyé en Italie
		Journaux, Revues Magazines	Suivant le cours du marché REVIPAC, envoyé chez Golbey en France ou Saica en Espagne
		Les plastiques de l'expérimentation	PAPREC et envoyé chez Arterius en France pour les PET, chez Vielpa en Espagne et pour le PEHD en Italie. Pour les films plastiques différents essais en Europe
DECHETERIE	Valorisation matière	Bois	Valecobois à Vitrolles
		Cartons	COVED via BPA à Gardanne
		Métaux	EPUR à Gignac
		Batteries	Proposée par les prestataires des déchèteries
		D3E	Ecologic - TRIADE à Rousset
		Tout venant (encombrants)	Provence Valorisation à Istres
		Gravats	Durance Granulats à Meyrargues, Gardanne et Charleval
	Valorisation par compostage	Végétaux	Macagno à Pertuis, Vert Provence à Fuveau, Valsud à Septèmes
	Valorisation thermique ou par régénération	Huile minérale	Proposée par les prestataires des déchèteries
		Huile végétale	Proposée par les prestataires des déchèteries
		DDM + bidons souillés	SPUR/Solamat Merex à Rognac

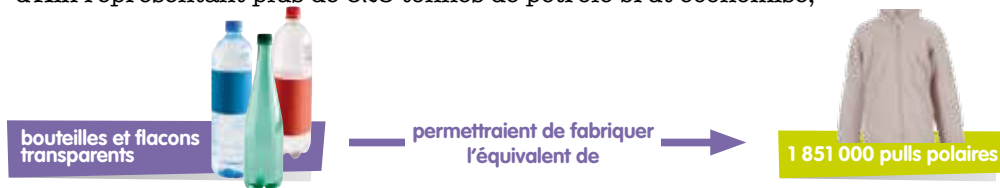
- préserver les ressources naturelles

Un produit consomme plus d'énergie et émet plus de gaz à effet de serre quand il est produit la première fois que lorsqu'il est recyclé. Le déchet ainsi trié est remis dans le circuit industriel sous sa forme initiale ou transformé.

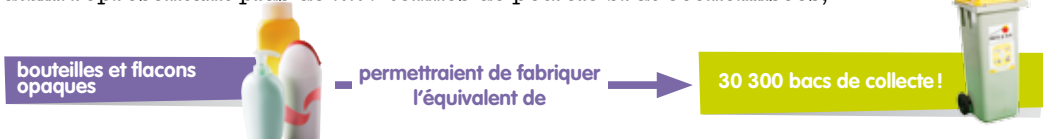
Trier préserve les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles et limite la pollution.

En 2014, la Communauté du Pays d'Aix a valorisé plus de 18 400 de déchets recyclables. Ces tonnages valorisés représentent :

- **29 millions de bouteilles et de flacons transparents triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 623 tonnes de pétrole brut économisé,



- **13,9 millions de bouteilles flaconnages opaques triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 227 tonnes de pétrole brut économisés,



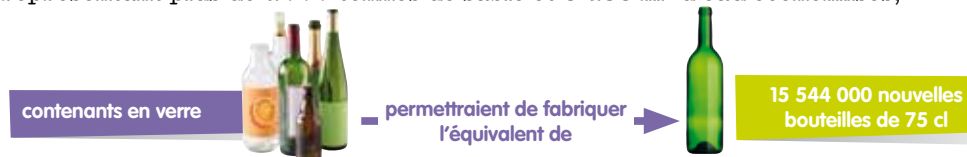
- **2,7 millions de canettes de 33 cl triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 101 tonnes de bauxite et 44 m³ d'eau économisés,



- **3,5 millions de boîtes de conserve triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 622 tonnes de minerai de fer et 3 756 m³ d'eau économisés,



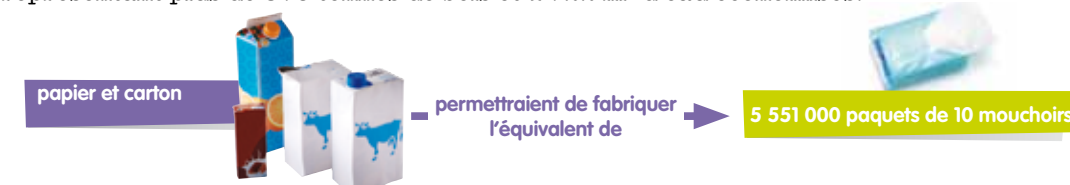
- **16,1 millions de bouteilles en verre triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 4 777 tonnes de sable et 8 485 m³ d'eau économisés,



- **35 millions de boîtes en carton triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 3 600 tonnes de bois et 124 524 m³ d'eau économisés,



- **7,3 millions de briques de 1 litre triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 376 tonnes de bois et 1 722 m³ d'eau économisés.





La prévention des déchets

A D E M E


Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la Communauté du Pays d'Aix, en partenariat avec l'ADEME, a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets pour une durée de 5 ans.

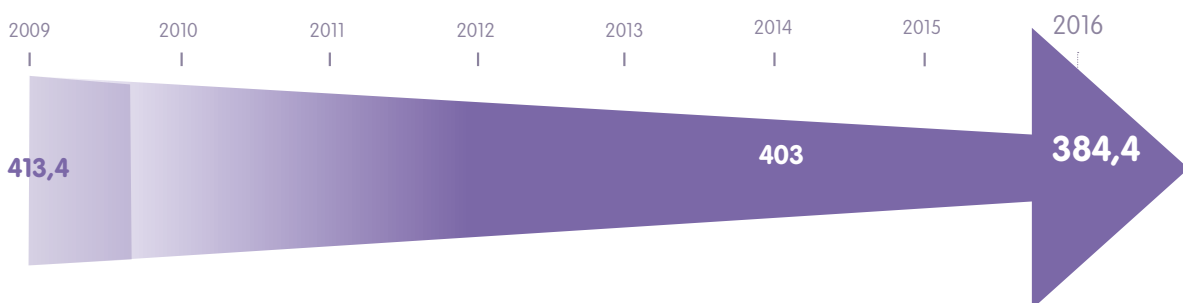
LES OBJECTIFS DE LA LOI GRENELLE

La loi « Grenelle 2 » de l'Environnement du 12 juillet 2010 dans la partie relative aux déchets, fixe un objectif de baisse de la nocivité et de la production de déchets domestiques de 7 % en 5 ans, soit 11 000 tonnes en moins ainsi que le détournement de l'enfouissement de 15 % de ces mêmes déchets. En 2014, la CPA a constaté un ralentissement de la baisse des tonnages, c'est pourquoi par la délibération n° 2014-B455 du Bureau Communautaire du 28 novembre 2014 un avenant d'une durée de 6 mois a été signé avec l'ADEME. Il s'agit de passer désormais de 413,4 Kg/habitant/an en 2009 à 384,4 Kg/habitant/an en 2016.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DE LA CPA

Évolution des ratios de production
de déchets domestiques entre 2009
(année de référence) et 2014 en kg/hab/an

par rapport à l'objectif
à atteindre



Les enjeux

Ce programme permet de :

- contribuer à la mise en synergie des programmes publics sur les communes,
- économiser le territoire et orchestrer son exemplarité,
- développer une production et une distribution responsable en rendant les entreprises parties prenantes,
- organiser une communication à destination du grand public cohérente, novatrice et relayée sur tout le territoire,
- mesurer les progrès réalisés pour accroître l'efficacité des actions.

Les actions du Programme

En 2014 l'accent a été mis sur les thématiques suivantes :

- La réduction des biodéchets : par délibération du Bureau Communautaire du 15/01/2014 (2014-B063), la CPA a défini un nouveau plan d'action 2014/2017 avec le déploiement du compostage et du lombricompostage individuel, le compostage collectif dans les résidences et les cantines scolaires,
- La sensibilisation à la prévention des enfants des écoles primaires et grande section de maternelle grâce à un nouveau programme pédagogique,
- La sensibilisation des consommateurs aux achats éco-responsables et au gaspillage alimentaire dans les magasins de la grande distribution,
- La mise en place d'un label « commerce engagé »,
- La mise à disposition d'autocollants «stop pub» auprès des particuliers,
- La réduction des déchets dangereux des ménages avec une sensibilisation du public dans les déchèteries et les magasins de bricolage.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La Communauté du Pays d'Aix poursuit des actions visant à sensibiliser et modifier le comportement des habitants en matière de réduction des déchets. Un certain nombre d'entre elles portent sur les biodéchets qui représentent 53 % du gisement d'évitement (Étude diagnostic programme prévention).

Développement du compostage individuel

Un Plan d'action 2014 - 2017 (Délibération du Bureau n°2014 - B063 du 15/01/2014) a entériné la hausse de l'objectif en passant de 24 % à 30 % de foyers individuels équipés.

Une publicité a été réalisée à l'automne dans le journal *la Provence* pour inciter les habitants à acquérir un composteur. Le bulletin d'inscription pour l'acquisition d'un composteur a été diffusé dans tous les foyers individuels des communes du Tholonet, de Rousset et de Trets. La Communauté du Pays d'Aix favorise et soutient également les initiatives des associations du territoire à travers la pratique du compostage dans les jardins partagés associatifs.



A ce jour, ce sont 15 900 composteurs qui ont été distribués sur le territoire dont 1 465 foyers en 2014.

COMMUNES	Hypothèse desserte de 30% des foyers individuels	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	BILAN	Composteur restant à distribuer
Gardanne	1 410								21	21	1 389 soit 98 %
Greasque	420								49	49	371 soit 88 %
Aix-En-Provence	5 000		476	227	239	138	452	222	314	2 068	2 932 soit 59 %
Vitrolles	1 840		29	139	30	478	44	19	40	779	1 061 soit 58 %
Puylobier	210			43	18	23	9	7	11	111	99 soit 47 %
Pertuis	1 650	204		106	88	226	131	48	72	875	775 soit 47 %
Peynier	350		119		12	4	22	15	24	196	154 soit 44 %
Le Tholonet	250		54				53	4	34	145	105 soit 42 %
Saint Cannat	580			147	89	17	39	15	39	346	234 soit 40 %
Peyrolles en Provence	430		93		41	75	17	14	20	260	170 soit 40 %
Meyreuil	550		197	27	21	44	6	26	22	343	207 soit 38 %
Trets	1 020			171	54	124	72	18	201	640	380 soit 37 %
Ventabren	580		208		84	11	30	15	20	368	212 soit 37 %
Vauvenargues	120		63				1	6	7	77	43 soit 36 %
Les Pennes Mirabeau	2 000		348	153	99	514	79	55	46	1 294	706 soit 35 %
Saint Paul Leg Durance	90		32		16		6	3	2	59	31 soit 34 %
Saint Antonin Sur Bayon	30			18	2					20	10 soit 33 %
Venelles	820		151	131	108	82	17	24	35	548	272 soit 33 %
Cabries	1 000		7	316	198	57	19	45	38	680	320 soit 32 %
La Roque D'antheron	460		190		62	16	30	4	15	317	143 soit 31 %
Lambesc	910			417	125	11	18	19	56	646	264 soit 29 %
Simiane Collongue	540			223	61	28	30	24	21	387	153 soit 28 %
Fuveau	960		395		132	44	45	27	61	704	256 soit 27 %
Meyrargues	350			167	60	5	9	10	8	259	91 soit 26 %
Jouques	510			117	33	194	23	19	25	411	99 soit 19 %
Bouc Bel Air	1 370		468	360	50	83	58	35	60	1 114	256 soit 19 %
Chateauneuf Le Rouge	210			47	69	26	18	5	6	171	39 soit 19 %
Rognes	550		193		150	2	69	17	21	452	98 soit 18 %
Le Puy Sainte Reparde	510			115	53	207	19	11	20	425	85 soit 17 %
Rousset	400		67	15	7	101	51	16	80	337	63 soit 16 %
Beaurecueil	60		25		14	3	5		4	51	9 soit 15 %
Coudoux	370		148	46	39	26	35	19	3	316	54 soit 15 %
Mimet	480		75		37	258	18	11	18	417	63 soit 13 %
Equilles	780		284	41	123	242	37	17	43	787	0
Saint Esteve Janson	50		37		1		10	5	6	59	0
Saint Marc Jaumegarde	140		120	9		1	14	25	23	192	0
TOTAL	27 000	0	3 779	3 035	2 115	3 040	1 486	800	1 465	15 924	

Rappel Pertuis était une opération pilote en 2006.

■ objectif atteint

Les ateliers pédagogiques dans Les jardins de La Roque d'Anthéron et de Puyricard

Des ateliers gratuits d'initiation au compostage sont organisés dans deux jardins pédagogiques par deux associations. Ces animations sont réalisées à l'intention des particuliers et constituées de démonstrations sur les techniques de compostage.



Le lombricompostage individuel

Ce dispositif s'adresse aux personnes résidant en appartement ou maison de village et ne disposant pas de jardin ou de très petits. Sur la base de la réussite de l'opération pilote cette action est étendue sur le territoire avec un objectif de 200 lombricomposteurs par an. Depuis fin 2012, ce sont 267 foyers qui ont été équipés au total en lombricomposteurs, dont 158 foyers en 2014. De plus, des guides spécifiques du compostage et du lombricompostage et un guide sur l'entomologie ont été créés et diffusés.

Bilan distribution des lombricomposteurs individuels

Communes	2012/2013	2014	TOTAL
Aix-en-Provence	69	68	137
Bouc Bel Air	2	6	8
Cabriès	1	4	5
Chateauneuf le Rouge		1	1
Coudoux	1		1
Eguilles	1	5	6
Fuveau	4	4	8
Gardanne		5	5
Greasque		2	2
Lambesc	4	3	7
La Roque d'Anthéron		1	1
Le Puy Sainte Réparate	1	1	2
Le Tholonet	1	4	5
Les pennes Mirabeau	1	4	5
Meyreuil	1	0	1
Mimet		1	1
Pertuis	3	5	8
Peyrolles en Provence	1	2	3
Puylobier		1	1
Rognes	1	2	3
Rousset	1	4	5
Saint Cannat		3	3
Saint Estève Janson		2	2
Saint Paul Lès Durance	1		1
Simiane Collongue		1	1
Trets	4	19	23
Vauvenargues	1	0	1
Venelles	1	3	4
Ventabren	5	0	5
Vitrolles	1	7	8
Les écoles	3	1	4
TOTAL	108	159	267

Le compostage collectif

En 2014, 19 sites collectifs sont opérationnels sur le territoire avec environ 1 000 habitants participant à cette démarche.

Un mode opératoire spécifique a été élaboré à l'attention des bailleurs et des syndicats permettant la pleine réussite de ce projet et contribuant à la performance de cette action. Celui-ci est basé sur la réalisation :

- d'une étude de faisabilité et d'une présentation du projet au bailleur ou syndic, aux membres du conseil syndical et aux foyers demandeurs,
- d'un diagnostic, d'une enquête pour identifier les foyers volontaires à la pratique du compostage et les référents compostage dans la résidence,
- d'un rapport synthétisant le projet adressé pour validation au bailleur ou syndic,
- d'installation des composteurs et des permanences de distribution des bioseaux et des guides du compostage,
- d'un suivi dans chaque résidence.



L'ensemble des communes, les Comités d'Intérêt de Quartier et les 300 gestionnaires de résidences qui ont été sollicités pour identifier des résidences volontaires.

Le dispositif de compostage est également étendu aux associations et établissements publics du territoire qui souhaitent pratiquer le compostage et s'inscrire dans une démarche éco-exemplaire.

En 2014, les résidences ou sites collectifs sont localisés sur 19 sites répartis sur les communes d'Aix-en-Provence (12), de Peyrolles-en-provence (2), de Cabriès (1), de Pertuis (1), de Fuveau (1), de Meyragues (1) et de Venelles (1).

Le compostage ou lombricompostage dans la restauration collective

La CPA incite les communes à développer le compostage dans la restauration scolaire. Des opérations pilotes ont été menées avec du matériel innovant du type lombricomposteur collectif. La CPA pourra s'appuyer sur le retour d'expérimentations en capitalisant les résultats obtenus pour déployer cette démarche et soutenir les actions engagées par les acteurs locaux.

En 2014, 10 lombricomposteurs collectifs ont été installés sur 7 sites : les écoles de la Salle, des Pins, de la Bergerie et le foyer des anciens à Bouc Bel Air, l'ITEP des Pennes Mirabeau, le centre aéré de Valbacol à Vitrolles et la cuisine centrale de Cabriès. Des composteurs classiques et un lombricomposteur individuel ont été mis en place à la cantine de Saint Marc Jaumegarde en septembre.



La sensibilisation des scolaires : renouvellement du contenu des programmes



La CPA poursuit ses actions de sensibilisation sur la thématique des déchets vers le jeune public. Ces animations dans les écoles primaires sont réalisées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix.

Dès la rentrée scolaire 2014 / 2015, un nouveau programme pédagogique a été proposé aux enfants des écoles primaires et étendues aux grandes sections de maternelle.

Les cahiers de l'élève et guides de l'enseignant ont été déclinés pour deux niveaux : 5 à 8 ans et 8 à 11 ans.

Ce programme en collaboration avec l'Éducation Nationale et les éducateurs à l'environnement, permet d'aborder l'ensemble des

aspects de la prévention, de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Il se compose d'une information générale, d'animation de plusieurs demi-journées en classe et de visites de jardins pédagogiques et de l'ISDND de l'Arbois.

**Pour l'année scolaire 2013/2014, ce sont 201 classes
soit 5 400 enfants qui ont été sensibilisés au compostage et au geste du tri.**

L'opération « Mieux consommer – moins jeter » en partenariat avec la grande distribution (dans le cadre de l'année Européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire)

Les événements de sensibilisation des consommateurs aux achats éco-responsables ont été reconduits à l'occasion de l'opération « Mieux consommer moins jeter » dans les magasins du Pays d'Aix : Hyper U, Carrefour, Géant Casino et les magasins LIDL. En 4 ans, cette action a permis de sensibiliser 32 600 clients sur les espaces de prévention des déchets, à travers les questionnaires, l'étiquetage dans les rayons, la diffusion de guides sur les 7 réflexes de la prévention, sur l'optimisation des achats alimentaires, une exposition sur le gaspillage alimentaire, un film sur le comportement des clients et la diffusion de cabas.

Le gaspillage alimentaire

La CPA a participé à l'étude nationale sur l'impact du gaspillage alimentaire des ménages (ADEME). Dans le cadre de l'appel à projet ADEME - Région PACA - DRAAF 2014 /2015, la CPA souhaite favoriser le don alimentaire des producteurs agricoles et des commerces de proximité vers les associations d'aide alimentaire. Une étude sera réalisée au cours de l'année 2015 pour indiquer la faisabilité.

Inventaire des actions menées par les acteurs du territoire

En septembre 2014, une mise à jour et un recensement des actions de prévention de 130 porteurs locaux de projets de réduction des déchets a été réalisé.

Commerces engagés

La Communauté du Pays d'Aix soutient financièrement l'association Ecoscience dans son projet de commerces engagés sur les communes de Vitrolles, les Pennes Mirabeau, Fuveau et Rousset. Ce projet basé sur la réalisation de 74 diagnostics auprès des commerçants a permis d'identifier une vingtaine de commerce très avancés en matière de développement durable et qui seront labélisés « Commerces Engagés »

Accompagnement des porteurs de projets

Soutiens financiers apportés à des organismes porteurs de projets pour un total de 30 417 € réparti comme suit :

- « Opération pilote de compostage de proximité dans le centre ancien de Meyrargues » au GERES.
- Développement des actions de compostage pédagogique des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône.
- Projet d'expérimentation sur le commerce engagé de l'association Ecoscience auprès des habitants des communes de Vitrolles, Trets, Fuveau et Les Pennes Mirabeau.

Pour tous ces projets la Communauté est invitée à participer aux réunions de suivi avec les autres partenaires financiers.

L'opération « Stop Pub »

Plus de 25 000 autocollants « Stop pub » ont été distribués cette année, l'objectif est de continuer à inciter les particuliers à refuser volontairement les publicités dans les boîtes à lettres pour réduire le volume de déchets papier. Ce sont 89 000 autocollants qui ont été diffusés depuis le lancement de l'opération.



la collecte des déchets ménagers et assimilés

LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

Les dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables

Les opérations du programme de déploiement des dispositifs enterrés et/ou $\frac{1}{2}$ enterrés se sont poursuivies tout au long de l'année 2014 pour les déchets recyclables et les ordures ménagères. Cette démarche s'inscrit toujours dans un objectif de recherche d'intégration paysagère, d'amélioration du cadre de vie et de la propreté des sites, d'occupation moindre de l'espace et d'évolution de mode de collecte.

Les PAV sont constitués de colonnes de 2 à 5 m³ pour la collecte par apport volontaire des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des flacons Verre, des Papiers Journaux Revues Magazines (JRM), des Emballages Ménagers Recyclables (EMR : Cartons, Briques alimentaires, Acier, Aluminium, Emballages, Plastiques) et du recyclable en mélange Biflux (EMR et Papier – Journaux (JRM)). Le dispositif PAV est une composante essentielle de l'action communautaire dans la recherche des objectifs :

- de valorisation matière des Emballages Ménagers Recyclables et des Papiers Journaux Revues Magazines,
- d'amélioration de la qualité esthétique des points de pré-collecte.

Au total, en 2014, ce sont 100 dispositifs enterrés installés sur la CPA .

Pour les ordures ménagères, l'année 2014 a été consacrée à la mise en place de :

- **33 colonnes enterrées** sur 9 communes (Vitrolles, Trets, Rousset, Peynier, Pertuis, Meyrargues, Les Pennes Mirabeau, Fuveau et Aix en Provence).
- **2 colonnes semi-enterrées** sur 2 communes (Fuveau et Jouques).
- **2 systèmes escamotables** sur 1 commune (Aix en Provence).

Pour les recyclables, l'année 2014 a été consacrée à la mise en place de :

- **57 colonnes enterrées** sur 11 communes (Aix en Provence, Vitrolles, Trets, Meyrargues, Les Pennes Mirabeau, Fuveau, Rousset, Pertuis, Peynier, Mimet et Bouc Bel Air).
- **6 colonnes semi-enterrées** sur 2 communes (Fuveau et Jouques).

Remarque : 10 colonnes enterrées mises en place par les bailleurs.

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs ont été :

- d'augmenter la capacité de stockage,
- de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte en porte à porte à une collecte de proximité,
- de redéployer le personnel et le matériel en régie sur de nouveaux secteurs de collecte.

Au total, depuis 2006, ce sont 660 colonnes enterrées, semi-enterrées et systèmes escamotables qui ont été installés sur une grande partie du territoire communautaire (incluant la commune de Gardanne)

Soit 31% d'amélioration du parc communautaire

Bilan des dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables installés sur l'ensemble du territoire.

	Nombre de colonnes semi-enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de colonnes enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de dispositifs escamotables	Nombre de communes concernées	TOTAL	Nombre de communes concernées
Ordures Ménagères	39	14	146	25	66	12	251	32
Collecte Sélective	135	22	270	25	4	1	409	34
TOTAL	174	22	416	25	70	12	660	34



Aménagement enterré à Vitrolles

Sur les 270 colonnes de tri enterrées, 18 sont présentes sur la commune de Gardanne.
Sur les 66 dispositifs escamotables pour les ordures ménagères, 21 sont présents sur la commune de Gardanne.

Le parc de colonnes aériennes

Au total en 2014, 2 114 colonnes sont implantées sur 904 PAV du territoire communautaire, soit 1 PAV pour 436 habitants (population 2014).

En vue d'améliorer les résultats de valorisation des déchets, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de lancer une démarche d'**optimisation de la collecte sélective du Verre** sur toutes les communes du territoire.

Il s'agit d'encourager et de développer les bons gestes du tri des habitants en adaptant le réseau de colonnes d'apport volontaire existant pour favoriser une meilleure proximité. Initialisée courant mars 2014 cette démarche a permis de déployer 27 colonnes verre supplémentaires sur les communes de Fuveau, Lambesc, Mimet, Rognes, La Roque d'Anthéron et Simiane, cette démarche se poursuivra courant 2015 sur les autres communes.



Les dispositifs d'apport volontaire installés sur le territoire communautaire

Communes	Population 2014	Colonnes VERRE	Colonnes JRM	Colonnes EMR	Colonnes BIFLUX*	Colonnes OM	Un PAV pour X habitants
Saint Paul lès Durance	1 020	10	10	10		5	102
Vauvenargues	1 098	6			6	9	122
Beaurecueil	603	4	3	3		1	151
Saint Antonin	153	1	1	1			153
Meyrargues	3 746	24	11	11	1	6	156
Le Puy Sainte Réparate	5 491	32	10	10		3	172
Saint Estève Janson	371	2	2	2		2	186
Puyloubier	2 043	11	8	8			186
Chateauneuf le Rouge	2 175	11	3	2		4	198
Peynier	3 207	14	6	8	7	16	200
Saint Cannat	5 694	24	10	11			237
La Roque d'Anthéron	5 517	22	9	9		6	251
Peyrolles en Provence	4 846	19	6	7	2	3	255
Mimet	4 610	18	13	13	1	9	256
Rognes	4 969	19	6	9		2	262
Rousset	4 752	16	11	12		7	297
Meyreuil	5 409	17	8	8	1	1	318
Trets	10 524	32	9	12	6	19	329
Jouques	4 584	13	11	13		3	353
Les Pennes Mirabeau	19 807	56	20	22	1	3	354
Fuveau	9 705	27	11	12		7	359
Gardanne	20 866	58	30	29			360
Pertuis	19 550	54	26	32	2	15	362
Vitrolles	35 303	95			63	19	372
Ventabren	4 867	13	7	8		3	374
Gréasque	4 205	9	8	11			382
Lambesc	9 644	24	11	13	2	2	402
Simiane Collongue	5 575	13	4	5			429
Coudoux	3 523	8	4	5		1	440
Cabriès - Calas	9 155	20	10	10			458
Bouc Bel Air	14 213	31	8	8	2	5	458
Venelles	8 507	17	8	8		5	500
Eguilles	7 806	11	5	7		2	710
Aix-En-Provence	147 736	171	153	154	12	27	864
Le Tholonet	2 394	2	2	2			1197
Saint Marc Jaumegarde	1 208						
TOTAUX	394 876	904	444	475	106	185	437**

* BIFLUX : cf. définition page 28 -

** pour 904 PAV sur le territoire

Le parc de bacs roulants

Contenant ordures ménagères

Le parc de conteneurs (bacs collectifs et individuels) est estimé à 50 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 1 100 litres. En 2014, 9 525 bacs (pour les ordures ménagères et les déchets triés) ont été commandés dans le cadre de la maintenance du parc.

Contenant collecte sélective en mode BIFLUX

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR et Papiers JRM ensemble. Le verre est collecté via des colonnes d'apport volontaire. Le mode Biflux est le mode retenu à terme pour la collecte sélective. Les contenants utilisés sont :

- Pour les secteurs pavillonnaires collectés au porte à porte, la dotation est un bac individuel à capot jaune (pour les EMR, les cartons et les Papiers JRM).
- Pour l'habitat collectif, la dotation est un bac collectif de couleur jaune (pour les EMR, les cartons et les Papiers JRM).

Contenant collecte sélective en mode TRIFLUX

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR, Papiers JRM et Verre séparément. Les contenants utilisés sont :

- Pour les secteurs pavillonnaires la dotation est la suivante :

- une caisse en polyéthylène de haute densité, couleur bleue, capacité : 35 l, à raison d'une caisse par pavillon. Nature des matériaux collectés : Verre et Journaux Revues Magazines (JRM).
- une caisse en polyéthylène de haute densité, couleur jaune, capacité : 65 l à raison d'une caisse par pavillon. Nature des matériaux collectés : Emballages Ménagers Recyclables (EMR).

- Pour les secteurs collectifs et les points de regroupement :

Le ratio de dotation pour 10 foyers maximum est le suivant : 1 bac bleu 240 l pour les Papiers JRM, 1 bac vert 240 l pour le verre et 1 bac jaune 360 l pour les Emballages Ménagers Recyclables.

LES SACS ET MATERIELS DE PRÉ-COLLECTE

Pour faciliter le geste du tri, la Communauté fournit à chaque foyer associé à un point de regroupement ou un point d'apport volontaire, un sac de pré-collecte de 50 litres sur lequel sont rappelées les consignes de tri.

Les bacs et les caisses sont identifiés par un autocollant d'adressage et un code barre où sont rappelés les consignes de tri et les jours de collecte.

En 2014, plus de 2 900 sacs de précollecte pour le verre, 2 900 sacs Biflux et 3 680 cabas ont été distribués.



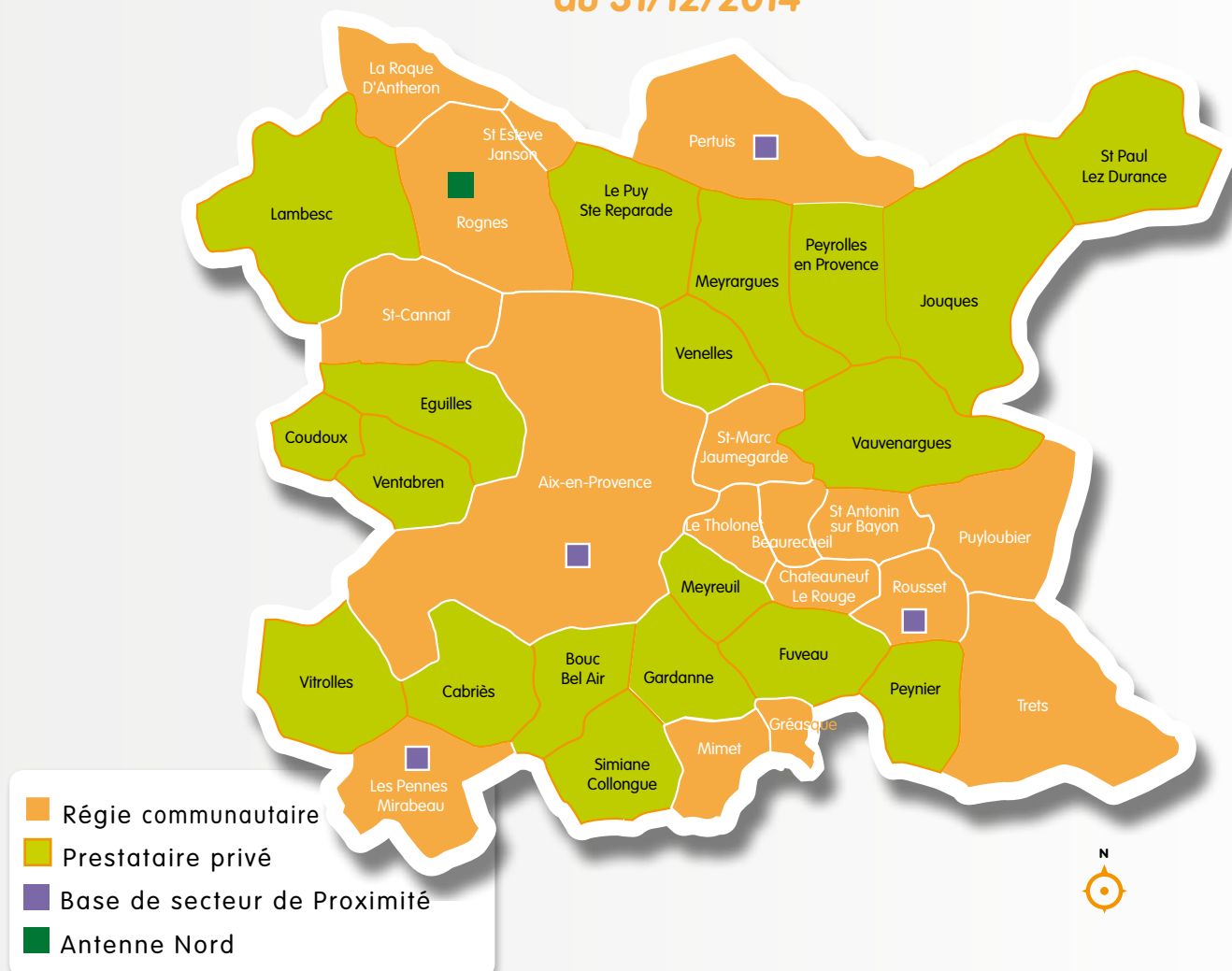
LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

◆ Les services

Le territoire est organisé géographiquement en quatre pôles de proximité : secteur Sud Ouest, secteur Sud Est, secteur Nord et secteur Centre. Chaque pôle regroupe plusieurs communes et dispose d'un responsable de pôle et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

Sur l'ensemble des communes membres, 17 sont collectées en régie de l'ordre des 2/3 des habitants, selon la répartition géographique suivante :

La Collecte traditionnelle des déchets ménagers au 31/12/2014



Service de collecte des Ordures Ménagères et Encombrants

COMMUNE	Régie/ Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants au porte à porte
Aix-en-Provence	Régie	C14-HyperCentre C7 centre C3 - extérieurs	CT Aix La Parade	Régie CPA sur RDV
Beaurecueil	Régie	C3 en été C2 en hiver	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par mois
Bouc-Bel-Air	Prestataire SITA SUD	C6 - centre C3 - Point de Regroupement C2 - écarts	ISDND de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
Cabriès	Prestataire SITA SUD	C6 - centre C3 - Point de regroupement C2 - bacs individuels	ISDND de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
Châteauneuf Le Rouge	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CPA sur RDV 1 fois par mois
Coudoux	Prestataire SILIM	C2 - Bacs individuels C4 - Points de regroupement + centre	ISDND de la Vautubière	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Eguilles	Prestataire SILIM	C6 - centre historique C3 - Point de Regroupement C2 - Individuel	ISDND de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Fuveau	Prestataire SITA SUD	C6 - centre village C4 - extérieur	CET Malespine	SITA SUD 4 fois par mois sur RDV
Gardanne	Prestataire SMN	C7 - centre historique et centre ville C3 - habitat vertical C2 - pavillonnaire	CET Malespine	Ressourcerie Varappe sur RDV 2 fois par semaine
Gréasque	Régie	C6 - centre C3 - Points de regroupement centre C2 - Points de regroupement	CET Malespine	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Jouques	Prestataire SILIM	C6 - centre C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
La Roque d'Anthéron	Régie	C6 - village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Lambesc	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CT de Saint Cannat	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Puy Sainte Réparate	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Tholonet	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Les Pennes Mirabeau	Régie	C7, C6 C3, C2	CT de Vitrolles	Régie CPA sur RDV
Meyrargues	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C2 - Bacs individuels C3 - Points de regroupement	CT de Pertuis	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Meyreuil	Prestataire SITA SUD	C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CET de Malespine	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV

Service de collecte des Ordures Ménagères et Encombrants

Mimet	Régie	C3 – points de regroupement C2 – bacs individuels	CET de Malespine	1 fois par semaine sur RDV par les Services Techniques de la commune
Pertuis	Régie	C6 - centre ancien C3 - Péri urbain et ZI (2 secteurs) C2 - Individuel	CT de Pertuis	Régie CPA sur RDV
Peynier	Prestataire SITA Sud	C6 - centre village C3 - campagne	CT Rousset	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Peyrolles en Provence	Prestataire SILIM	C6 - centre ancien C3 - Point de Regroupement C2 - écarts	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Puyloubier	Régie	C6 - cœur de village C3 – extérieur C2 - campagne	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Rognes	Régie	C6 centre C3 – points de regroupement C2 - bacs individuels	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Rousset	Régie	C6 - cœur village C2 - campagne (2 secteurs) C1 - ZI	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune sur RDV 1 fois par mois
Saint Antonin sur Bayon	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par trimestre sur RDV
Saint Cannat	Régie	C5 - centre C3 - Secteur Nord et Secteur sud	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Saint Estève Janson	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	ISDND de l'Arbois	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
	Régie	C2	CT de Saint Cannat	
Saint Paul Lez Durance	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	ISDND de l'Arbois	
	Prestataire SILIM	C3	CT Pertuis	
Simiane Collongue	Prestataire SITA Sud	C6 - centre village C3 - Point de Regroupement C2 - écarts	ISDND de l'Arbois	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV
Saint Marc Jaumegarde	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CPA 1 fois par mois
Trets	Régie	C6 - cœur village C6 – lotissement C3 - campagne (2 secteurs)	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par semaine sur RDV
Vauvenargues	Prestataire SILIM	C3 Apport volontaire	ISDND de l'Arbois	
Venelles	Prestataire SILIM	C3 - Point de Regroupement C2 - écarts	ISDND de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Ventabren	Prestataire SILIM	C4 - centre village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	ISDND de Vautubière	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Vitrolles	Prestataire VEOLIA	C6 - Village et grands ensembles C3 - Zones d'activité, points de regroupement et petit vertical C2 - pavillonnaire	CT de Vitrolles	VEOLIA 2 demi journées par semaine sur RDV

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi globalement (sauf secteur particulier avec une collecte le dimanche) sauf pour le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (le 25 décembre notamment).

◆ Les indicateurs techniques

En 2014, le résultat des collectes en porte à porte des déchets ménagers résiduels par habitants est le suivant :

Communes	Ratio kg/hab							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Vauvenargues	255	253	202	222	265	242	243	218
Jouques	321	334	283	258	255	264	240	239
Coudoux	346	330	357	375	308	278	271	267
Le Tholonet	301	298	296	297	254	292	283	272
Saint Marc Jaumegarde	266	263	251	253	254	289	279	274
Puylobier	307	299	262	251	351	351	319	284
Eguilles	358	356	296	295	272	266	279	286
Ventabren	357	332	270	261	283	280	289	287
Saint Paul lès Durance	388	388	321	400	417	428	294	292
Simiane Collongue	374	371	314	339	293	268	300	301
Chateauneuf le Rouge	358	353	320	302	289	295	302	303
Saint Cannat	363	366	319	323	322	322	302	306
Rognes	356	359	327	324	322	293	307	308
Lambesc	357	359	328	319	322	323	302	309
La Roque d'Anthéron	352	304	313	315	331	315	323	312
Les Pennes Mirabeau	328	325	389	300	308	310	307	313
Peyrolles en Provence	306	319	350	347	325	304	310	313
Mimet	317	317	305	312	308	301	298	320
Saint Antonin	571	571	696	607	349	342	345	320
Beaurecueil	393	389	356	341	369	362	354	334
Fuveau	433	424	352	349	332	358	346	346
Le Puy Sainte Réparate	503	468	431	399	357	353	340	351
Meyrargues	362	337	299	298	334	358	370	360
Venelles	382	387	332	346	351	353	357	362
Cabriès - Calas	446	471	399	404	399	392	382	363
Trets	470	465	421	413	352	345	346	363
Rousset	454	401	394	364	389	383	369	369
Aix-En-Provence	417	413	384	383	378	370	369	369
Meyreuil	385	393	392	360	342	343	359	370
Gardanne								371
Bouc Bel Air	376	373	301	278	327	342	342	373
Vitrolles	416	412	353	387	373	373	372	373
Gréasque								374
Saint Estève Janson	344	347	304	352	370	405	382	377
Peynier	396	390	362	349	443	367	370	403
Pertuis	425	443	413	406	434	433	409	410
kg/habitant (population réactualisée)	400	396	365	361	358	354	351	354

Communes	Population 2014	Tonnage							
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Saint Antonin	153	104	104	103	99	57	57	55	49
Saint Estève Janson	371	111	112	109	126	131	148	141	140
Beaurecueil	603	232	230	231	222	241	237	232	201
Vauvenargues	1 098	202	200	197	218	263	250	257	239
Saint Paul lès Durance	1 020	316	316	316	417	439	450	311	298
Saint Marc Jaumegarde	1 208	297	294	290	291	301	346	338	331
Puyloubier	2 043	508	495	480	466	670	686	639	581
Le Tholonet	2 394	706	699	691	694	593	681	666	652
Chateauneuf Le Rouge	2 175	682	672	681	651	625	646	661	660
Coudoux	3 523	1 204	1 148	1 204	1 282	1 065	978	954	940
Jouques	4 584	1 156	1 204	1 192	1 102	1 109	1 162	1 084	1 096
Peynier	3 207	1 208	1 188	1 181	1 169	1 473	1 186	1 177	1 294
Meyrargues	3 746	1 234	1 147	1 064	1 072	1 200	1 309	1 368	1 347
Ventabren	4 867	1 675	1 560	1 362	1 328	1 426	1 376	1 396	1 399
Mimet	4 610	1 355	1 356	1 386	1 430	1 412	1 392	1 378	1 474
Peyrolles en Provence	4 846	1 220	1 275	1 525	1 532	1 501	1 458	1 501	1 518
Rognes	4 969	1 574	1 586	1 556	1 553	1 562	1 444	1 516	1 529
Gréasque	4 205								1 573
Simiane Collongue	5 575	2 021	2 008	1 840	2 059	1 740	1 538	1 670	1 679
La Roque d'Anthéron	5 517	1 618	1 631	1 599	1 623	1 729	1 666	1 724	1 721
Saint Cannat	5 694	1 736	1 750	1 716	1 765	1 786	1 827	1 732	1 743
Rousset	4 752	1 680	1 667	1 669	1 582	1 748	1 775	1 735	1 751
Le Puy Sainte Réparate	5 491	2 494	2 317	2 278	2 116	1 952	1 925	1 851	1 926
Meyreuil	5 409	1 735	1 769	1 993	1 855	1 789	1 855	1 955	2 002
Eguilles	7 806	2 633	2 617	2 324	2 314	2 145	2 099	2 195	2 230
Lambesc	9 644	2 850	2 873	2 818	2 813	2 956	3 024	2 905	2 979
Venelles	8 507	2 940	2 979	2 791	2 908	2 944	2 981	3 020	3 078
Cabriès - Calas	9 155	3 604	3 808	3 449	3 474	3 392	3 286	3 402	3 319
Fuveau	9 705	3 375	3 302	3 182	3 157	3 078	3 372	3 321	3 361
Trets	10 524	4 490	4 444	4 359	4 296	3 697	3 658	3 665	3 825
Bouc Bel Air	14 213	4 697	4 666	4 239	3 874	4 510	4 746	4 824	5 296
Les Pennes Mirabeau	19 807	6 352	6 293	7 968	6 119	6 269	6 151	6 057	6 191
Gardanne	20 866								7 734
Pertuis	19 550	7 745	8 067	7 863	7 765	8 376	8 294	7 944	8 006
Vitrolles	35 303	15 654	15 509	13 316	14 680	13 837	13 673	13 222	13 178
Aix-En-Provence	147 736	58 073	57 517	56 821	57 163	56 305	54 885	54 652	54 556
Total	394 876	137480	136802	133796	133217	132321	130558	129 549	139 895

139 895

Ces chiffres correspondent à la collecte des déchets ménagers résiduels, comptabilisant ainsi les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique et qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères. On estime que ces déchets constituent environ 20% des collectes. Le gisement des ordures ménagères au sens strict serait alors de 111 916 tonnes sur le territoire.

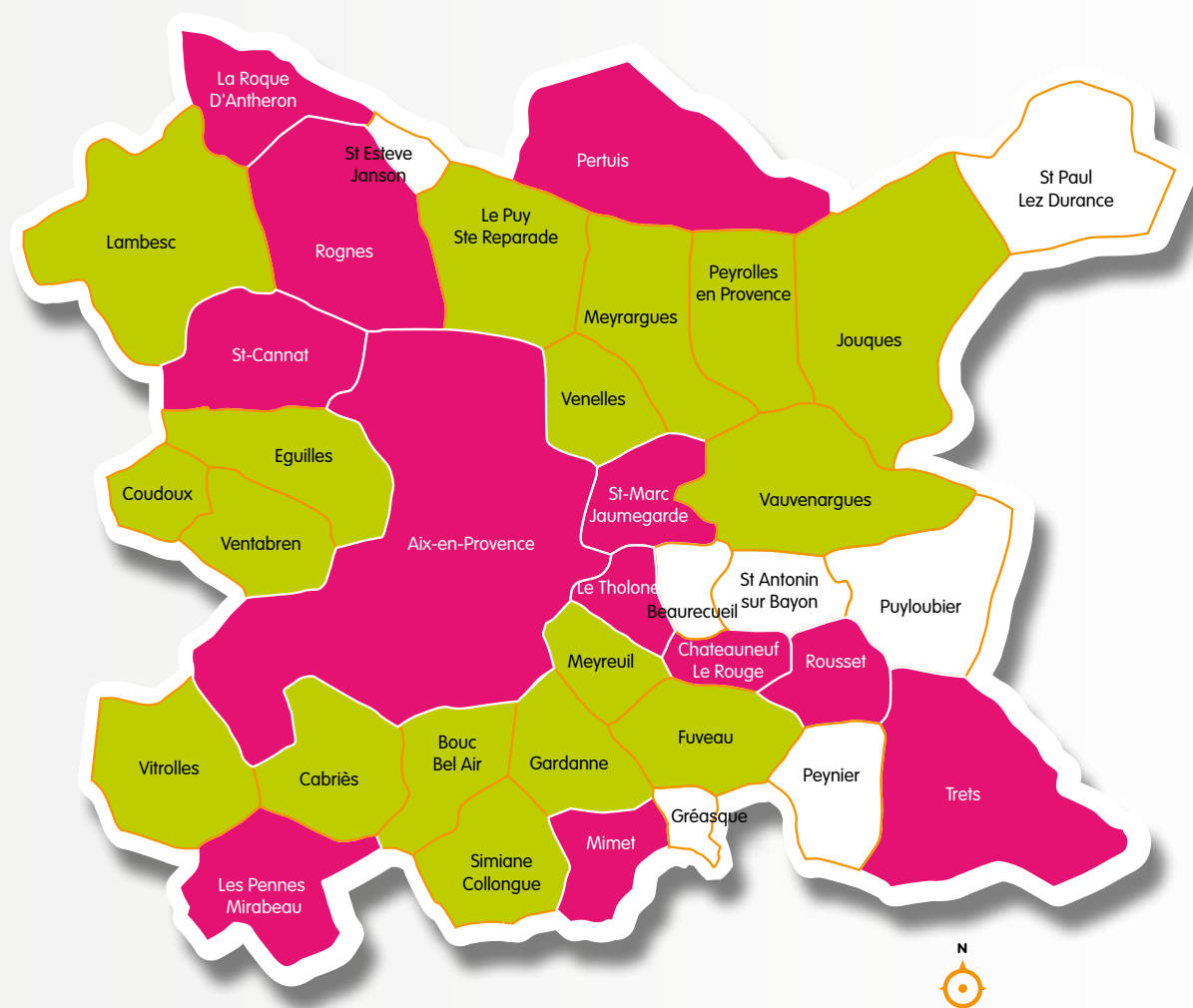
En 2014, le service de collecte d'ordures ménagères en apport volontaire représente 3 893 tonnes dont 93 % vidées à l'Arbois et 7 % transitant par le quai de transfert de La Parade.

LA COLLECTE SELECTIVE

◆ Les services

Sur l'ensemble des communes membres 12 sont collectées en régie selon la répartition géographique suivante :

La Collecte sélective au porte à porte des emballages ménagers au 31/12/2014



- Prestataire
- Régie
- Non concerné par la collecte sélective en porte à porte

Service de la collecte sélective (au porte à porte et en apport volontaire)

Communes	Service au porte à porte	Fréquence du porte à porte	Régie/ Prestataire Porte à porte	Service en apport volontaire
AIX Pigonnet - Beauvalle	TRIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Puycard Village	BIFLUX	C0,5 collectif individuel (Vendredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Fenouillères	TRIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Cuques	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Val St André	TRIFLUX	C1 (Mardi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX St Eutrope	TRIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX St Donnat-Les Couestes	TRIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Plateau Puycard	TRIFLUX	C1 (Samedi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Pont de Béraud Bas	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Pont de Béraud Haut	TRIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Loubassanne	TRIFLUX	C1 (Mardi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Rocher du Dragon	TRIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Pey Blanc	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Granettes	TRIFLUX	C1 (Mardi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Luynes-Malouesses	TRIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
AIX Les Milles-Durance	TRIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
BOUC-BEL-AIR	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SITA	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
CABRIES/CALAS	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 individuel (Samedi)	SITA	SITA Verre JRM et SILIM EMR
CHATEAUNEUF LE ROUGE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR
COUDOUX	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
GARDANNE	BIFLUX	C1 (mercredi, jeudi, vendredi)	SMN	SITA Verre JRM et SILIM EMR
JOUQUES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
LE PUY STE REPARADE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
LE THOLONET	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR
MEYRARGUES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
PERTUIS	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
PEYROLLES EN PROVENCE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
SIMIANE-COLLONGUE	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 individuel (Samedi)	SITA	SITA Verre JRM et SILIM EMR
St CANNAT	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR
St MARC JAUMEGARDE	TRIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie	
VENELLES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
ROGNES	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR
LA ROQUE D'ANTHERON	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR
LES PENNES MIRABEAU	BIFLUX	C1 (du lundi au samedi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
MEYREUIL	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SITA	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
FUVEAU	BIFLUX	C1 collectif (Mercredi)	SITA	SITA Verre JRM et SILIM EMR
MIMET	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
ROUSSET	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR
LAMBESC	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
EGUILLES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
VENTABREN	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Vendredi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
VITROLLES	BIFLUX	C1 (Mercredi ou jeudi)	VEOLIA	SITA Verre et SILIM BiFlux
TRETS	BIFLUX	C1 (mardi ou samedi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR BiFlux
VAUVENARGUES				SITA Verre et SILIM BiFlux
SAINT PAUL				SITA Verre JRM et SILIM EMR
SAINT ESTEVE				SITA Verre JRM et SILIM EMR
SAINT ANTONIN				SITA Verre JRM et SILIM EMR
PUYLOUBIER				SITA Verre JRM et SILIM EMR
PEYNIER				SITA Verre JRM et SILIM EMR
GREASQUE				SITA Verre JRM et SILIM EMR
BEAURECUEIL				SITA Verre JRM et SILIM EMR

La collecte des points d'apport volontaire

Les flux concernés sont :

- Verre
- Papiers, Journaux, Revues et Magazines, (JRM)
- Emballages carton, plastique, acier, aluminium et briques alimentaires, (EMR)
- Mélange des Emballages et Journaux Revues Magazines, (EMR/JRM)

Ces points d'apport volontaire ou de proximité nécessitent le déplacement des usagers pour déposer les déchets triés.

La collecte en apport volontaire est réalisée avec un camion grue dédié à ce type de collecte.



Les prestations sont toutes gérées par des contrats communautaires et ont été réalisées en 2014 de la façon suivante :

	Gisement	Collecte	Tri et conditionnement
PAV Verre	Verre	SITA	SITA (Jas de Rhodes)
PAV EMR/BIFLUX	Cartonnettes, fer, alu, plastiques, tetra	SILIM	SITA (Jas de Rhodes)
PAV JRM	Papiers, journaux, magazines, cartonnettes	SITA	SITA (Jas de Rhodes)

Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction du remplissage des colonnes.

La collecte sélective au porte à porte

Taux de population desservie fin 2014 par la collecte sélective porte à porte				72 %
				Habitants trieurs (référence population 2014)
1999	juin	Simiane- Collongue	5 575	
	juin	Bouc-Bel-Air	14 213	
	septembre	Venelles	8 507	
	novembre	Aix Hameau de Puyricard Aix	5 500	
	Total 1999			33 795
2000	janvier	Cabriès	9 155	
	juin	Aix Quartier Pignonnet/Beauvalle	6 700	
	octobre	Le Puy Sainte Réparate	5 491	
	novembre	Jouques	4 584	
	décembre	Meyrargues	3 746	
	Total 2000			29 676
2001	mai	St Marc Jaumegarde	1 208	
	Total 2001			1 208
2002	mars	St Cannat	5 694	
	avril	Peyrolles	4 846	
	Total 2002			10 540
2003	juin	Aix Beauvalle, Fenouillères, Cuques, Val St André, Pont de Béraud	23 564	
	novembre	Châteauneuf le Rouge	2 175	
	novembre	Le Tholonet	2 394	
	Total 2003			28 133
2004	avril	Aix St Eutrope	8 246	
	mai	Aix St Donnat	3 574	
	juin	Aix Loubassanne	5 804	
	juin	Aix Plateau Puyricard	3 708	
	septembre	Aix Rocher du Dragon	8 601	
	octobre	Aix Pey Blanc	5 915	
	novembre	Aix Granettes	2 159	
	décembre	Aix Les Milles	6 530	
	Total 2004			44 537
2005	janvier	Aix Luyens	4 450	
	mars	Aix Malouesses	4 400	
	avril	Rognes	4 969	
	juin	Aix Tour de Ville	5 559	
	juin	La Roque d'Anthéron	5 517	
	novembre	Les Pennes Mirabeau	19 807	
	Total 2005			44 702
2006	juin	Pertuis	19 550	
	Total 2006			19 550
2007	février	Mimet	2 590	
	avril	Meyreuil	5 409	
	mai	Fuveau	6 869	
	juin	Lambesc	3 624	
	novembre	Rousset	4 752	
	Total 2007			23 244
2008	septembre	Ventabren	4 867	
	novembre	Eguilles	3 840	
	décembre	Trets	10 524	
	Total 2008			19 231
2010	octobre	Vitrolles	16 000	
	Total 2010			16 000
2011		Coudoux	3 523	
	Total 2011			3 523
2014	janvier	Gardanne	9 340	
	Total 2014			9 340
TOTAL				283 479

Le taux de 72% de la population ainsi desservie par la collecte au porte à porte n'évoluera plus dans les années à venir. En effet, les territoires considérés comme non desservis sont des secteurs dont la typologie d'habitat conduit à d'autres choix techniques pour développer le tri : ce sont les cas des hypercentres et des secteurs d'habitat vertical inscrits dans le cadre de la mise en place de dispositifs d'apport volontaire.

Les modes de collecte au porte à porte

La collecte sélective s'effectue selon différentes modalités :

- **Le mode TRIFLUX** pour les communes d'Aix-en-Provence, Le Tholonet, et Saint-Marc Jaumegarde.
- **Le mode BIFLUX** pour toutes les autres communes de la CPA.

Concernant le développement de la couverture totale du territoire, des études ont déterminé les incidences du changement et les étapes de mise en oeuvre dans les années à venir pour le basculement du triflux vers le biflux pour les communes encore en mode triflux (Aix-en-Provence, Le Tholonet et Saint-Marc-Jaumegarde).

La fréquence de collecte :

La collecte sélective est hebdomadaire ou tous les quinze jours. Elle est assurée généralement en substitution d'une collecte traditionnelle et réalisée par un véhicule dédié à ce type de collecte. Sa mise en place nécessite une mise en harmonie de la collecte traditionnelle.

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi sauf pour le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (25 décembre notamment).

L'exécution du service de collecte sélective au porte à porte :

La collecte est confiée, par l'intermédiaire de marchés publics, à des opérateurs privés ou à la régie communautaire (Aix-en-Provence, Châteauneuf le Rouge, Saint-Marc-Jaumegarde, Pertuis ...).

Le tri et la valorisation des produits

(cf. page 17)

Extension des consignes de tri des plastiques

Dans le cadre de l'appel à projet national lancé par Eco-Emballages en 2011, la Communauté du Pays d'Aix a été retenue et a organisé sur une partie de son territoire (les communes de Châteauneuf le Rouge, Trets, Mimet et Rousset), l'expérimentation d'extension des consignes de tri pour les plastiques pour une durée de 2 ans avec une échéance en décembre 2013. L'objectif consiste à trier tous les plastiques y compris les films, les pots de yaourts, les barquettes des viennoiseries....déchets jusqu'alors considérés comme des refus de tri.

Le bilan de cette phase expérimentale fait ressortir principalement les points suivants :

- une satisfaction générale des habitants concernés pour la clarté des informations transmises et pour les moyens mis à disposition pour accompagner cette nouvelle consigne (suivis réguliers réalisés par l'institut de sondage CSA),
- une augmentation du tonnage des recyclables collectés de + 14 % sur le secteur géographique concerné (en comparaison avec une augmentation de + 11 % au niveau national). Cette augmentation marquée dès le démarrage du projet est le reflet d'un apport supplémentaire de nouvelles résines plastiques (+ 1 kg/hab/an de films, pots et barquettes) mais également d'un accroissement du geste de tri pour les flacons plastiques standards et les papiers revues magazines.
- des filières actuelles de valorisation en capacité d'absorber et d'intégrer dans leur procédé industriel une large partie des nouveaux plastiques. Concernant la valorisation des films plastiques, une réflexion est menée par les professionnels du recyclage et Eco-Emballages pour trouver la filière la plus adaptée.

L'expérimentation terminée a conduit Eco-Emballages à identifier les opportunités et les contraintes du recyclage des nouveaux plastiques. Autant l'expérimentation a montré qu'en termes de collecte, l'adaptation des dispositifs actuels est relativement simple, autant l'expérimentation en termes de tri a clairement montré l'impossibilité d'une évolution immédiate des consignes de tri sur le territoire national.

La suite de cette phase expérimentale sur le territoire du Pays d'Aix :

Les conditions techniques quant à une généralisation de ce principe n'étant pas validé ni organisé par Eco-Emballages, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de maintenir et de poursuivre le geste du tri sur le même périmètre géographique. Aucun développement de ce geste sur l'ensemble du territoire n'est envisagé pour l'instant. Une campagne d'information pour les habitants du périmètre concerné est prévue en 2015 afin d'informer des évolutions du projet.



Les partenaires financiers

La mise en oeuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissement structurants que pour les services à la population.

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière.

Le principe des organismes agréés par l'Etat, consiste à prélever de l'argent à certains émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de subventions aux collectivités ayant signé un accord, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- **La société Eco Emballages** : agréée par l'Etat, garantit des soutiens à la tonne triée et pour cette année 2014 la reprise des matériaux par les filières industrielles. Depuis 2012 le Contrat pour l'Action à la Performance (CAP) Barème E établi avec l'Association des Maires de France est utilisé dans les calculs.



Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication.

Les aides financières sont versées à la Communauté sur Déclaration Trimestrielle d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement à l'habitant est élevé.

- **La société Eco Folio** : agréée par l'Etat, signataire d'une convention de partenariat avec la Communauté, permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués ; ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.



- **La société ECO TLC** : agréée par l'Etat, signataire d'une convention avec la Communauté, permet aux metteurs en marché des Textiles de financer les filières de valorisation des textiles. Le financement se fait en versant aux collectivités territoriales des soutiens annuels au titre des actions de communication réalisées pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussure.



◆ Les indicateurs techniques

La collecte en points d'apport volontaire

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par type de matériaux et les performances de collecte en fonction de la population 2014.

Les résultats pour le flux VERRE ont été les suivants :

En 2014, 5 734 tonnes de Verre ont été collectées et sont en progression par rapport à 2013. Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAV VERRE page 43)

Le ratio 2014 est de 14,5 kg/hab, toujours en progression par rapport aux années précédentes.

Concernant les colonnes mises en place dans le cadre du projet d'optimisation du verre, des tonnages supplémentaires ont été collectés y compris pour celles installées en fin d'année 2014. Cela signifie que les habitants s'approprient les bons gestes de tri du fait d'une meilleure proximité des équipements. Le suivi des tonnages sera poursuivi en 2015 sur les 6 communes déjà équipées ainsi que sur les prochaines. Le bilan est positif et encourageant.

Les résultats pour le flux PAPIER JRM ont été les suivants :

En 2014, 2 642 tonnes de Papier JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire destinées uniquement à ce flux et 200 tonnes de Papier JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire biflux, c'est-à-dire, Papier JRM en mélange avec EMR. Ils sont en progression par rapport à 2013.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAV JRM page 44).

Le ratio 2014 est de 6,7 kg/hab, valeur constante par rapport à l'année 2013.

Les résultats pour le flux mélangé EMR - JRM (Biflux) ont été les suivants :

En 2014, 1 631 tonnes d'EMR en mélange ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire biflux dont 200 tonnes de Papier JRM. Les tonnages sont en progression par rapport à 2013.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années (cf. tableau PAV EMR JRM en Biflux page 45).

Le ratio 2014 est de 4,1 kg/hab, valeur constante par rapport à l'année 2013.

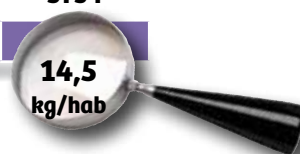
Les pourcentages de refus de tri pour les PAV ont été cette année de :

• 0 % pour le Verre • 4,5 % pour les Papiers - Journaux (JRM) • 20,3 % pour les EMR - Biflux
Ils représentent pour la composition du gisement 2014, un taux de 4,4 % (avec Verre)



FLUX VERRE	Population 2014	Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab
Beaurecueil	603	4	21	5,2	34,6
Chateauneuf le Rouge	2 175	11	72	6,5	33,0
Saint Antonin sur Bayon	153	1	5	4,7	30,7
Vauvenargues	1 098	6	32	5,3	29,0
Ventabren	4 867	13	137	10,6	28,2
Puyloubier	2 043	11	55	5,0	26,7
Le Puy Sainte Réparate	5 491	32	145	4,5	26,4
Venelles	8 507	17	222	13,0	26,0
Saint Cannat	5 694	24	141	5,9	24,7
Saint Paul lès Durance	1 020	10	25	2,5	24,7
Gréasque	4 205	9	102	11,3	24,2
Rognes	4 969	19	120	6,3	24,1
Jouques	4 584	13	108	8,3	23,6
Saint Estève Janson	371	2	9	4,3	23,0
Bouc Bel Air	14 213	31	317	10,2	22,3
Rousset	4 752	16	106	6,6	22,2
Meyreuil	5 409	17	117	6,9	21,6
Lambesc	9 644	24	196	8,2	20,4
Meyrargues	3 746	24	76	3,2	20,2
Peynier	3 207	14	65	4,6	20,2
Cabriès - Calas	9 155	20	183	9,2	20,0
Peyrolles en Provence	4 846	19	95	5,0	19,6
Pertuis	19 550	54	374	6,9	19,1
Mimet	4 610	18	88	4,9	19,0
Trets	10 524	32	190	6,0	18,1
Eguilles	7 806	11	140	12,7	17,9
Gardanne	20 866	58	366	6,3	17,5
Coudoux	3 523	8	62	7,7	17,5
La Roque d'Anthéron	5 517	22	93	4,2	16,9
Les Pennes Mirabeau	19 807	56	323	5,8	16,3
Fuveau	9 705	27	146	5,4	15,0
Simiane Collongue	5 575	13	80	6,1	14,3
Vitrolles	35 303	95	408	4,3	11,6
Aix-En-Provence	147 736	171	1102	6,4	7,5
Le Tholonet	2 394	2	16	7,8	6,5
Saint Marc Jaumegarde	1 208				
TOTAUX	394 876	904	5734	6,3	14,5

VERRE PAV	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnes	4681	4954	4975	5215	5734
kg/hab	12,7	13,4	13,5	14,1	14,5



FLUX JRM	2014	Colonnes	Tonnage	tonne / colonne	Ratio kg/hab
Beaurecueil	603	3	15	5,1	25,6
Saint Paul lès Durance	1 020	10	21	2,1	20,5
Saint Antonin sur Bayon	153	1	3	3,0	19,5
Saint Estève Janson	371	2	6	3,2	17,5
Gréasque	4 205	8	64	8,1	15,3
Puylobrier	2 043	8	25	3,1	12,2
Jouques	4 584	11	52	4,7	11,3
Rousset	4 752	11	53	4,8	11,2
Gardanne	20 866	30	230	7,7	11,0
Ventabren	4 867	7	53	7,6	11,0
Meyrargues	3 746	11	38	3,5	10,2
Fuveau	9 705	11	97	8,8	10,0
Pertuis	19 550	26	187	7,2	9,6
Meyreuil	5 409	8	47	5,9	8,7
Rognes	4 969	6	42	7,1	8,5
Mimet	4 610	13	38	2,9	8,2
Le Puy Sainte Réparate	5 491	10	45	4,5	8,1
Peynier	3 207	6	25	4,2	7,9
Eguilles	7 806	5	58	11,6	7,4
La Roque d'Anthéron	5 517	9	39	4,3	7,0
Saint Cannat	5 694	10	39	3,9	6,9
Chateauneuf le Rouge	2 175	3	15	5,0	6,9
Aix-En-Provence	147 736	153	984	6,4	6,7
Venelles	8 507	8	52	6,5	6,1
Coudoux	3 523	4	21	5,3	6,1
Les Pennes Mirabeau	19 807	20	117	5,8	5,9
Lambesc	9 644	11	55	5,0	5,7
Cabriès - Calas	9 155	10	52	5,2	5,7
Trets	10 524	9	52	5,8	5,0
Le Tholonet	2 394	2	11	5,5	4,6
Peyrolles en Provence	4 846	6	21	3,5	4,4
Simiane Collongue	5 575	4	24	6,0	4,3
Bouc Bel Air	14 213	8	58	7,2	4,1
Saint Marc Jaumegarde	1 208	pas de colonnes			
Vauvenargues	1 098	pas de colonnes			
Vitrolles	35 303	pas de colonnes			
TOTAUX	394 876	444	2642	6,1	6,7

JRM PAV	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnes	3408	2957	2698	2461	2642
kg/hab	9,2	8	7,3	6,7	6,7


 6,7
kg/hab

FLUX MÉLANGÉS EMR JRM (Biflux)	Population 2014	Colonnes	Tonnage	tonne / colonne	Ratio kg/hab
Aix-En-Provence*	147 736	166	452 dont 23 tonnes de biflux JRM	2,7	3,1
Beaurecueil	603	3	6	2,0	9,7
Bouc Bel Air*	14 213	10	31 dont 4 tonnes de biflux JRM	3,1	2,2
Cabriès - Calas	9 155	10	16	1,6	1,8
Chateauneuf le Rouge	2 175	2	6	2,9	2,6
Coudoux	3 523	5	8	1,6	2,2
Eguilles	7 806	7	27	3,8	3,4
Fuveau	9 705	12	51	4,2	5,2
Gardanne	20 866	29	47	1,6	2,2
Greasque	4 205	11	45	4,1	10,7
Jouques	4 584	13	27	2,1	5,9
La Roque d'Anthéron	5 517	9	16	1,7	2,8
Lambesc*	9 644	15	37 dont 4 tonnes de biflux JRM	2,5	3,9
Le Puy Sainte Réparate	5 491	10	18	1,8	3,3
Le Tholonet	2 394	2	5	2,6	2,2
Les Pennes Mirabeau*	19 807	23	56 dont 2 tonnes de biflux JRM	2,4	2,8
Meyrargues*	3 746	12	17 dont 2 tonnes de biflux JRM	1,4	4,6
Meyreuil*	5 409	9	15 dont 2 tonnes de biflux JRM	1,6	2,7
Mimet*	4 610	14	28 dont 2 tonnes de biflux JRM	2,0	6,2
Pertuis*	19 550	34	69 dont 4 tonnes de biflux JRM	2,0	3,5
Peynier*	3 207	15	62 dont 13 tonnes de biflux JRM	4,2	19,4
Peyrolles en Provence*	4 846	9	16 dont 4 tonnes de biflux JRM	1,7	3,2
Puyloubier	2 043	8	21	2,7	10,5
Rognes	4 969	9	21	2,3	4,2
Rousset	4 752	12	36	3,0	7,6
Saint Antonin sur Bayon	153	1	3	2,9	18,8
Saint Cannat	5 694	11	22	2,0	3,9
Saint Estève Janson	371	2	6	2,9	15,5
Saint Marc Jaumegarde	1 208				
Saint Paul lès Durance	1 020	10	11	1,1	10,9
Simiane Collongue	5 575	5	14	2,8	2,5
Trets*	10 524	18	97 dont 11 tonnes de biflux JRM	5,4	9,3
Vauvenargues*	1 098	6	70 dont 11 tonnes de biflux JRM	11,6	63,4
Venelles	8 507	8	18	2,3	2,1
Ventabren	4 867	8	21	2,6	4,2
Vitrolles *	35 303	63	236 dont 120 tonnes de biflux JRM	3,7	6,7
TOTAUX	394 876	581	1 631 dont 200 tonnes de biflux JRM	2,8	4,1

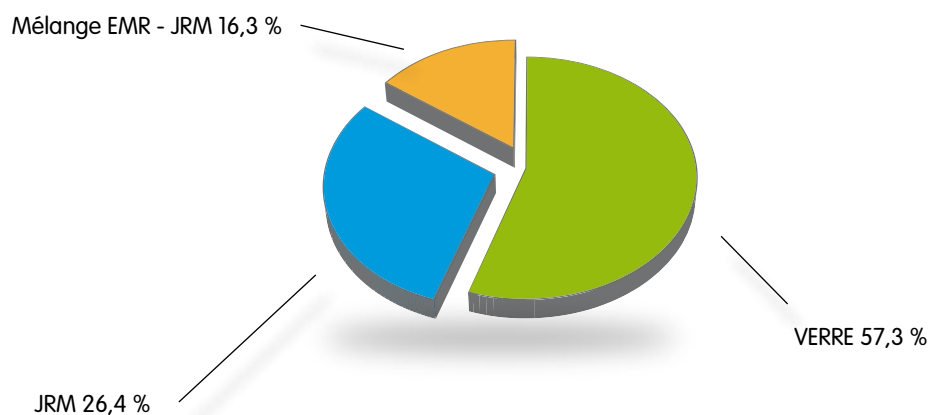
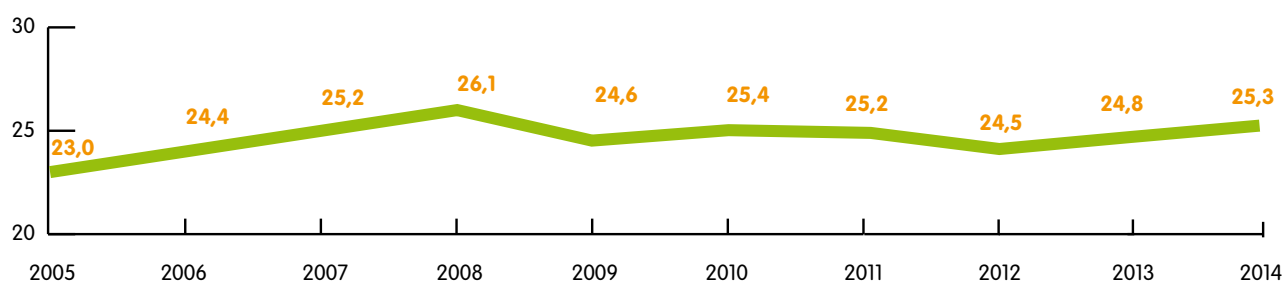
* : Colonnes Biflux sur le territoire de la commune

EMR PAV	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnes	1298	1392	1379	1497	1631
kg/hab	3,5	3,8	3,7	4,1	4,1



Récapitulatif des tonnages et ratios des flux collectés en apport volontaire

		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Verre	Tonnage	4318	4681	4954	4975	5215	5734
JRM	Tonnage	3607	3408	2956	2698	2461	2642
Mélange EMR + JRM	Tonnage part EMR	1096	1223	1203	1195	1305	1430
	Tonnage part JRM		74	189	184	192	200
Verre	kg/hab (population actualisée chaque année)	11,8	12,7	13,4	13,5	14,1	14,5
JRM	kg/hab (population actualisée chaque année)	9,8	9,2	8,0	7,3	6,7	6,7
Mélange EMR + JRM	kg/hab (population actualisée chaque année)	3,0	0,2	0,5	3,7	4,1	4,1
	Total matière (tonnes)	9 021	9 385	9 302	9 052	9 173	10 007
	kg/hab (population actualisée chaque année)	24,6	25,4	25,2	24,5	24,8	25,3

Dispositif PAV - Parts représentatives des matériaux collectés sur l'année 2014**Dispositif PAV - Matières collectées en Kg/hab/an**

Résultat consolidé PAV par commune

	TONNAGE				Population 2014	Ratio kg/hab
	VERRE	JRM	Mélange EMR et JRM	TOTAL		
Vauvenargues	32		70	101	1 098	92,0
Saint Antonin	5	3	3	11	153	71,9
Beaurecueil	21	15	6	42	603	69,7
Saint Estève Janson	9	6	6	21	371	56,6
Saint Paul lès Durance	25	21	11	57	1 020	55,9
Greasque	102	64	45	211	4 205	50,2
Puyloubier	55	25	21	101	2 043	49,4
Peynier	65	25	62	152	3 207	47,4
Ventabren	137	53	21	211	4 867	43,4
Chateauneuf le Rouge	72	15	6	93	2 175	42,8
Rousset	106	53	36	195	4 752	41,0
Jouques	108	52	27	187	4 584	40,8
Le Puy Sainte Réparate	145	45	18	208	5 491	37,9
Rognes	120	42	21	183	4 969	36,8
Saint Cannat	141	39	22	202	5 694	35,5
Meyrargues	76	38	17	131	3 746	35,0
Venelles	222	52	18	291	8 507	34,2
Mimet	88	38	28	154	4 610	33,4
Meyreuil	117	47	15	179	5 409	33,1
Trets	190	52	97	340	10 524	32,3
Pertuis	374	187	69	631	19 550	32,3
Gardanne	366	230	47	643	20 866	30,8
Fuveau	146	97	51	294	9 705	30,3
Lambesc	196	55	37	289	9 644	30,0
Eguilles	140	58	27	225	7 806	28,8
Bouc Bel Air	317	58	31	406	14 213	28,6
Cabriès	183	52	16	252	9 155	27,5
Peyrolles en Provence	95	21	16	132	4 846	27,2
La Roque d'Anthéron	93	39	16	147	5 517	26,6
Coudoux	62	21	8	91	3 523	25,8
Les Pennes Mirabeau	323	117	56	495	19 807	25,0
Simiane Collongue	80	24	14	118	5 575	21,2
Vitrolles	408		236	645	35 303	18,3
Aix-En-Provence	1102	984	452	2 538	147 736	17,2
Le Tholonet	16	11	5	32	2 394	13,4
Saint Marc Jaumegarde					1 208	
TOTAUX	5 734	2 642	1 631	10 007	394 876	25,3 kg/hab

En 2014, sur 10 007 tonnes collectées en apport volontaire, 9 171 tonnes sont valorisées soit 92 %. * Parmi les 1 631 tonnes d'EMR Biflux collectées en apport volontaire, peuvent être différenciées 1 430 tonnes d'Emballages et 200 tonnes de Papiers JRM.

La Collecte Sélective au porte à porte

Secteur de collecte en Porte à Porte	Habitants trieurs (pop. 2014)	Tonnage Triflux			Tonnage Triflux	Tonnage Biflux	Ratio kg/hab
		Emballage	Papier JRM	Verre			
Aix en Provence	94 710	1 231	984	1 608	3 823	101	40
Bouc Bel Air	14 213					535	38
Cabriès-Calas	9 155					331	36
Chateauneuf le Rouge	2 175					101	46
Coudoux	3 523					121	34
Equilles	3 840					195	51
Fuveau	6 869					139	20
Gardanne	9 340					481	51
Jouques	4 584					59	13
La Roque d'Anthéron	5 517					107	19
Lambesc	3 624					197	54
Le Puy Sainte Réparate	5 491					121	22
Le Tholonet	2 394	48	34	61	143		60
Les Pennes Mirabeau	19 807					683	34
Meyrargues	3 746					74	20
Meyreuil	5 409					200	37
Mimet	2 590					142	55
Pertuis	19 550					454	23
Peyrolles en Provence	4 846					116	24
Rognes	4 969					59	12
Rousset	4 752					79	17
Saint Cannat	5 694					149	26
Saint Marc Jaumegarde	1 208	18	11	22	52		43
Simiane Collongue	5 575					159	29
Trets	10 524					221	21
Venelles	8 507					334	39
Ventabren	4 867					137	28
Vitrolles	16 000					1001	63
En 2014, sur les 10 314 tonnes collectées au porte à porte, 8 428 tonnes sont valorisées, soit 82% .	283 479	1 298	1 029	1 691	4 018	6 297	36 kg/hab
	Total Collecté (t)					10 314	
	Refus Hors verre					22,00%	
	Valorisé (t) avec verre					8 428	

Parmi les 6 297 tonnes Biflux collectées en porte à porte, peuvent être différenciées 3 342 tonnes d'Emballages et 2 955 tonnes de Papiers JRM.

Résultat consolidé Collecte Sélective (PAV et PAP)

Commune	Population 2014	TONNAGES PAV			TONNAGE PAP			Total CS	ratio kg/hab
		VERRE	JRM	EMR/EMR JRM	VERRE	JRM	EMR/EMR JRM		
Vauvenargues	1 098	32		70				101	92,4
Chateauneuf le Rouge	2 175	72	15	6			101	194	89,0
Venelles	8 507	222	52	18			334	625	73,5
Le Tholonet	2 394	16	11	5	61	34	48	175	73,1
Saint Antonin	153	5	3	3				11	72
Ventabren	4 867	137	53	21			137	348	71,5
Meyreuil	5 409	117	47	15			200	379	70,0
Beaurecueil	603	21	15	6				42	69,6
Bouc Bel Air	14 213	317	58	31			535	941	66,2
Mimet	4 610	88	38	28			142	296	64,2
Cabriès - Calas	9 155	183	52	16			331	583	63,7
Saint Cannat	5 694	141	39	22			149	351	61,7
Coudoux	3 523	62	21	8			121	212	60,2
Le-Puy Sainte Réparate	5 491	145	45	18			121	329	59,9
Les-Pennes Mirabeau	19 807	323	117	56			683	1 178	59,5
Rousset	4 752	106	53	36			79	274	57,6
Saint Paul lès Durance	1 020	25	21	11				57	56,0
Saint Estève Janson	371	9	6	6				21	56,6
Pertuis	19 550	374	187	69			454	1 085	55,5
Meyrargues	3 746	76	38	17			74	205	54,8
Gardanne	20 866	366	230	47			481	1 124	53,9
Eguilles	7 806	140	58	27			195	420	53,8
Jouques	4 584	108	52	27			59	246	53,7
Trets	10 524	190	52	97			221	561	53,3
Peyrolles en Provence	4 846	95	21	16			116	248	51,2
Lambesc	9 644	196	55	37			197	486	50,4
Gréasque	4 205	102	64	45				211	50,2
Simiane Collongue	5 575	80	24	14			159	277	49,6
Puylobier	2 043	55	25	21				101	49,5
Rognes	4 969	120	42	21			59	242	48,7
Peynier	3 207	65	25	62				152	47,5
Vitrolles	35 303	408		236			1001	1 646	46,6
La-Roque d'Anthéron	5 517	93	39	16			107	254	46,1
Fuveau	9 705	146	97	51			139	432	44,5
Aix-En-Provence	147 736	1102	984	452	1608	984	1332	6 462	43,7
Saint Marc Jaumegarde	1 208				22	11	18	51	42,2
Totaux	394 876	5 734	2 642	1 631	1691	1029	7 594	20 321	51,5 kg/hab
		10 007			10 314				

En 2014, le système global de collecte sélective mis en place sur la CPA a permis de collecter 20 321 tonnes (51,5 kg/hab pop. 2014) parmi lesquelles 18 400 tonnes ont été valorisées (46,6 kg/hab pop. 2014).

A périmètre identique que celui de 2013 (hors Gardanne et Gréasque), en 2014 la performance de la collecte sélective aurait augmenté de 1,2 %.

Par matériaux, l'évolution entre l'année 2013 et 2014 se décline de la manière suivante en tenant compte de la part des Papiers JRM dans la collecte des Emballages Biflux :

Emballages : +8,3% Papiers Journaux Revues Magazines : +7,8% Verre : +8,7%

Performances par matériaux

	EMR/ EMR-JRM	JRM	VERRE	TOTAL
Tonnages collectés en Porte à Porte	7 594	1 029	1 691	10 314
Ratio Kg/an/hab (2014)	26,8	3,6	6,0	36,4
Taux de refus	24,0%	7,0%	0%	22 % hors verre 18,4 % avec verre
Tonnages collectés en Apport Volontaire	1 631	2 642	5 734	10 007
Ratio Kg/an/hab (2014)	4,1	6,7	14,5	25,3
Taux de refus	20,3%	4,5%	0%	10,3 % hors verre 4,4 % avec verre
Tonnages collectés TOTAL	9225	3 671	7 425	20 321
Ratio Kg/an/hab (2014)	23,4	9,3	18,8	51,5
Taux de refus	23,4%	5,2%	0%	18,3 % hors verre 11,5 % avec verre

Soutien à la Ligue contre le cancer :

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire communautaire. En 2014, grâce au geste du tri des habitants, ce sont 21 932 € qui ont été versés à cet organisme pour aider la recherche et l'aide au malade..

Les services de la collecte séparative**La collecte des papiers de bureau au sein des services de la CPA**

La collecte des papiers de bureau, lancée depuis 2007 par la Direction des Collectes est réalisée auprès de 400 postes de travail. Cette opération a pour objectif de développer un comportement éco-citoyen auprès des agents de la CPA. Ce service effectué en régie, a été mis en place sur les sites accessibles à la collecte à savoir la Robole, le Quatuor, le Décisium, Boades, Cours Sextius, le CFA et les pôles de proximité. En 2014, la quantité annuelle est de 30 tonnes.

La collecte des cartons des commerçants

La collecte des cartons rencontre beaucoup de succès auprès des commerçants qui se sont volontairement engagés par la signature d'une charte dans les centres ville:

- d'Aix en Provence, plus de 1 000 commerçants adhérents qui bénéficient de ce service,
- de Pertuis, 180 commerçants et artisans concernés par cette opération,
- de Trets, 45 commerçants concernés,
- de Châteauneuf le Rouge, 11 commerçants,
- des Pennes Mirabeau, 60 commerçants participent à cette opération.

Une organisation en régie a été nécessaire, à moyen constant, pour redéployer du personnel dédié à l'opération. Au total, ce sont 572 tonnes de cartons collectées avec un véhicule électrique pour Aix en Provence, 101 tonnes pour Pertuis, 18 tonnes pour Trets,



8 tonnes pour Châteauneuf le Rouge, 20 tonnes pour les Pennes Mirabeau et 100 tonnes pour Gardanne. Au total 819 tonnes ont été collectées pour être valorisées dans la filière carton. Remarque: les tonnages collectés sur Trets, Châteauneuf le Rouge et une partie de Pertuis (17 tonnes) transitent par les déchèteries.

La collecte des sapins de Noël

Cette année, la Communauté du Pays d'Aix a souhaité offrir une seconde vie aux sapins de Noël. Au total, 85 emplacements, répartis sur l'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence, ont permis aux habitants de déposer leurs sapins de Noël pendant les trois premières semaines de janvier. Plus de 20 tonnes de sapins ont été collectées et transformées en compost.



La collecte des encombrants au porte à porte

La collecte des encombrants au porte à porte transite par les déchèteries à l'exception des 1 309 tonnes collectées sur Aix-en-Provence.

Développement de la collecte des textiles usagés auprès des communes concernées dans le cadre de l'appel à projet

Afin de favoriser la réutilisation des textiles issus des ménages sur le territoire de la Communauté, un appel à projet a été lancé en 2013 pour développer l'implantation des bornes



d'apport volontaire, récupérer, trier et valoriser ces textiles. L'opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projet est Provence TLC dont le centre de tri textiles est situé sur la commune de Vitrolles.

En 2014, le déploiement progressif, a permis la mise en place par Provence TLC de 70 bornes textiles sur 18 communes du territoire de la CPA. La poursuite du déploiement s'échelonnera sur l'année 2015 sur les autres communes le souhaitant.

Au total, le réseau de bornes textiles déployé a permis de collecter 168 tonnes sur l'année 2014.

Les quantités collectées sont importantes puisque 60 % des bornes ont un taux de remplissage supérieur à 50 %. L'ensemble de ces tonnages est trié en plusieurs catégories en vue d'un réemploi sous forme d'habits (70%), d'une valorisation sous forme de chiffons d'essuyage (15%), d'une transformation en feutrine pour servir d'isolation (13%), ou encore d'une valorisation énergétique (2%).

Le dispositif mis en place dans le cadre de l'appel à projet vient compléter les organisations existantes localement. En effet, ce projet a une dimension sociale et solidaire importante permettant un travail en partenariat avec le tissu associatif existant.

LE MATERIEL DE COLLECTE

Les régies collectent 236 311 habitants en collecte traditionnelle et 173 890 habitants en collecte sélective (population 2014).

En 2014, le Département Prévention et Gestion des Déchets a poursuivi sa politique de réduction des gaz à effet de serre en agissant sur le matériel et les carburants.

- Matériel :

* Achat de 3 bennes à ordures ménagères de 14 m³ supplémentaires équipées de lève-conteneur électrique.

Le bilan 2014 du véhicule déjà en service fait apparaître des gains non négligeables en termes de consommation de carburant (- 11 %), de coût de maintenance réduit, de nuisances sonores et de confort de collecte pour les ripeurs.

* Mise en service d'un deuxième maxyti électrique pour la collecte des cartons en hypercentre.

- Carburants :

* Poursuite de l'usage du bio diesel B30 pour les 16 véhicules de collecte du pôle Sud Ouest pour une consommation annuelle de 95 000 litres.

Intégration des communes de Gardanne et Gréasque au 1er janvier 2014 avec 4 véhicules de collecte. Une remise à niveau a été nécessaire pour 3 d'entre eux.

Renouvellement des marchés carburant en créant un groupement de commandes avec les Services Techniques de la ville d'Aix en Provence. Cette mutualisation des volumes a permis d'obtenir de meilleures offres.

Les véhicules de collecte en régie (Traditionnelle et Sélective)

SECTEUR	Nbre de véhicules	Age moyen parc global	Age maximum
Centre	56	6,29	10
Sud-Est	18	6,58	10
Sud-Ouest	18	6,38	10
Nord	15	5,43	10
Total CPA	107	6,23	



INFORMATION ET COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Sensibilisation des habitants en habitat vertical



Dans le cadre de la politique de la ville de la CPA et plus précisément de la rénovation urbaine, le Département « Prévention et Gestion des Déchets » accompagne les bailleurs sociaux dans la mise en place de logettes pour accueillir les bacs d'ordures ménagères lors de la suppression des vides ordures. En 2014, une sensibilisation de 20 intendants de Pays d'Aix Habitat a été réalisée. Afin d'accompagner les habitants dans ce changement de comportement, un document de sensibilisation spécifique destiné à l'habitat vertical a été créé et distribué en porte à porte par les conseillers tri-prévention. Sur Aix-en-Provence 50 % des habitants des résidences l'Odyssée, l'Iliade, le Maillane et le Balance ont été rencontrés.

Cette action a été présentée lors d'une web conférence organisée par Eco Emballage sur le thème de « la Communication dédiée à un changement de dispositif OM en habitat collectif ».

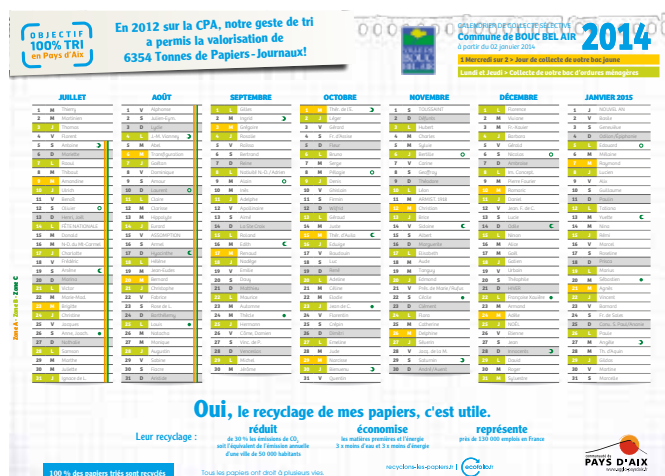
Tri des papiers

- En interne auprès des agents de la CPA : durant les mois de février et mars 2014, plus de 400 agents de la CPA ont été sensibilisés au tri des papiers de bureau. Des réunions d'information se sont déroulées sur les différents sites de la CPA. Une exposition sur le tri des papiers a été installée dans les halls des immeubles. Le rappel des consignes de tri des papiers a été diffusé sur le site intranet de la CPA et sur le journal interne « CPA infos » en février et septembre 2014.

- Sensibilisation des habitants : un stand sur cette thématique s'est tenu à Fuveau le 6 septembre lors du salon des écrivains.

De plus une des faces du calendrier 2014 de collecte a repris un visuel de la campagne nationale d'Eco Folio. Ce calendrier annuel est distribué en janvier aux habitants du Pays d'Aix à 37 300 exemplaires.

- Sensibilisation des institutions : les conseillers du tri-prévention ont sensibilisé les élèves et les agents du lycée Georges Duby à Luynes..



Plan de relance des performances sur le verre

La CPA s'est engagée depuis 2013 dans un plan de relance des performances du tri du verre et développe le maillage des colonnes sur son territoire. En 2014, ont été concernées, les communes de Fuveau, Lambesc, Mimet, La Roque d'Anthéron, Simiane et Rognes. Une campagne de communication de proximité accompagne ce plan. Les habitants autour du périmètre de colonnes sous performantes sont informés et sensibilisés lors des passages en porte à porte des conseillers du tri-prévention. Des articles sont diffusés dans les revues municipales et des stands d'information ont été tenu sur les marchés forains de ces communes.



Les Textiles

Dans le cadre du développement des bornes de tri des textiles sur le territoire, des articles sont diffusés dans les revues et sites internet des communes participantes. Cette action est également relayée sur le site de la CPA.

Durant la semaine de la réduction des déchets une collecte des textiles a été organisée dans les locaux de la CPA afin de sensibiliser des agents communautaires à la réduction et au tri des déchets. Cette action a permis de collecter 320 kilos de textiles.

Travaux de pré collecte

Lors de l'installation de nouveaux points de pré-collecte, la population est informée par la distribution de tracts d'information accompagné d'une distribution de sacs de pré-collecte. En 2014, les habitants des communes de Meyrargues, Trets, Gardanne, Peynier, Aix-en-Provence, Les Pennes-Mirabeau, Fuveau, Pertuis, Bouc bel Air, Vauvenargues, Rousset et Vitrolles, ont bénéficié d'une distribution en porte à porte de tracts.

Le contrôle qualité

Depuis 2011, le contrôle qualité permet d'évaluer la performance (taux de remplissage) et la qualité du tri des habitants. C'est un contrôle visuel et manuel d'un échantillon prélevé dans les contenants de collecte par les conseillers du tri-prévention. En 2014, 4 contrôles ont été effectués sur les communes de Simiane-Collongue, Cabriès, le Puy Sainte Réparate et Eguilles. Ces contrôles sont suivis d'une communication avec rappel des consignes de tri. Un bac non conforme n'est pas collecté.

Les relations presse et bulletin communautaire

Toute action évoquée précédemment est accompagnée d'un communiqué de presse annonçant :

- les réunions publiques,
- le passage des conseillers du tri-prévention pour la distribution des récipients de collecte sélective,
- le lancement du mode de collecte sélective sur la commune,
- les permanences de distribution des composteurs sur les communes concernées,
- la mise en place de nouveaux aménagements de points de pré collecte.

De plus, régulièrement le service envoie aux communes des articles types sur la thématique des déchets (tri, compostage, prévention,...) afin qu'ils soient repris dans les magazines municipaux ou sites internet des communes. Des informations sont diffusées aux habitants dans le magazine de la CPA «Le Pays d'Aix».

Parmi les communiqués de presse transmis à la presse et aux communes, 25 ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale, 36 articles ont été diffusés dans les bulletins municipaux et communautaire et 39 articles ont été relayés sur les sites internet des communes. De même l'information ciblée est transmise régulièrement aux Comités d'Intérêts de Quartiers (CIQ).

Les agents de la CPA sont également sensibilisés à la gestion des déchets par l'intermédiaire du journal interne « CPA infos ». En 2014, 15 articles ont été diffusés et relayés sur le site intranet.

Par ailleurs, les agents du Département Prévention et Gestion des Déchets sont destinataires, 3 fois par an, par voie dématérialisée d'une note, les informant de l'avancée des dossiers.

Les manifestations

Le Pays d'Aix est un territoire riche en manifestations sur le thème de l'Environnement. Afin de promouvoir la politique « déchets », des stands sont tenus par les conseillers du tri-prévention. En 2014 les conseillers du tri-prévention ont été présents sur 49 manifestations du Pays d'Aix, représentant 92 jours de manifestations sur le territoire autour des thèmes relatifs au tri sélectif et à la réduction des déchets.

Par exemple :

- Aix en Provence : Festival du film de l'environnement sur le thème des déchets
- Vitrolles : Festival des Marettes
- Fuveau : Salon des écrivains
- Bouc Bel Air : Jardins d'Albertas
- Aix en Provence : « Ça en jette » association étudiant université Aix-Marseille
- Grande distribution sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les réunions de sensibilisation

Ces réunions permettent de présenter un projet aux agents des communes, aux élus, au tissu associatif, aux responsables des résidences et lotissements, aux Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) ainsi qu'aux habitants de la commune.

Le 13 novembre 2014, ont eu lieu les « tablées rondes » organisées par le service agriculture de la CPA. Cette manifestation, regroupe les acteurs du monde agricole. La thématique 2014 « vers moins de gaspillage alimentaire dans l'assiette de demain » a été l'occasion pour le Département Prévention et Gestion des Déchets de présenter ses actions en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Une première pour le conseil municipal des enfants de la commune de Vitrolles. Après une sensibilisation sur le tri et les déchets par les conseillers du tri-prévention, les petits élus ont visité le pôle de proximité des Pennes Mirabeau. Ce fût l'occasion de leur présenter les métiers de la collecte des déchets.

les installations de traitement

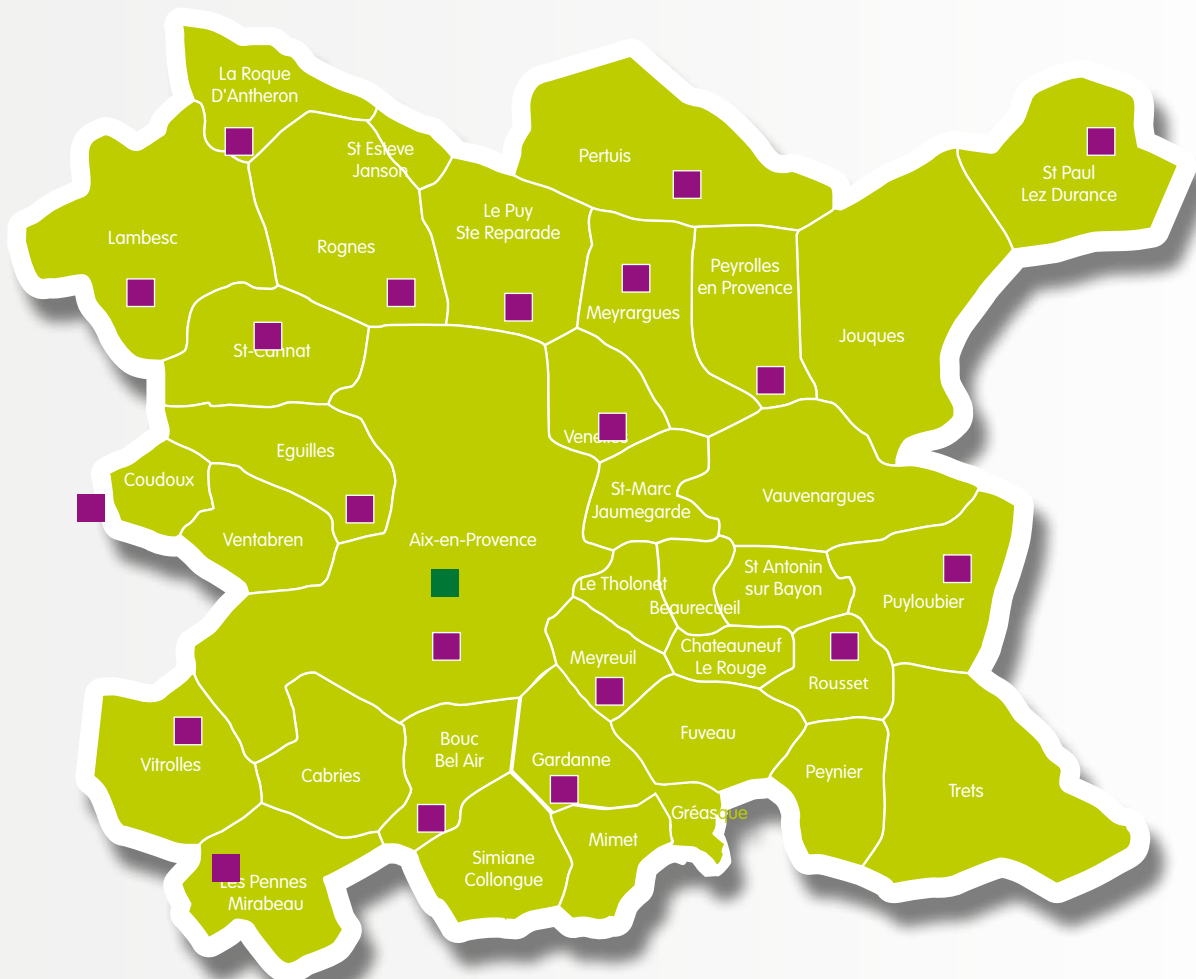


LES DÉCHÈTERIES

◆ Les équipements

Avec 18 installations communautaires et 2 installations non communautaires (déchèteries de l'Agglomération Provence pour Coudoux et de SEMAG à Gardanne), les habitants du Pays d'Aix disposent en moyenne d'un équipement pour 20 000 habitants, c'est un bon ratio qui laisse toutefois certains secteurs géographiques en sous équipement : Aix Est et Ouest. Pour répondre à ces besoins, des recherches de terrain avec les communes concernées sont en cours.

Les Déchèteries de la CPA au 31/12/2014



INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté territoriale Sud Lubéron (Cotelub), la déchèterie de Pertuis est utilisée par la population de la Cotelub, en contrepartie, la CPA utilise le centre de transfert du syndicat pour l'évacuation des OM collectées sur le Val de Durance vers les ISDND et pour l'évacuation de la collecte sélective vers le centre de tri.

Il existe un « point vert » à Puyricard où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins.

Mise en sécurité des déchèteries

Afin de prévenir la chute des usagers dans les bennes et de répondre une nouvelle réglementation, la CPA avait programmé dès 2012, la mise en place de garde-corps au niveau des zones de déchargement.

La solution retenue des « banques de déchargement » permet d'assurer la sécurité des usagers tout en limitant les contraintes au moment du vidage. Fin 2014, la majorité des déchèteries en est équipée. Celles de Venelles, Bouc Bel Air et Aix en Provence seront équipées en 2015.



Équipement de système de vidéo surveillance

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, la CPA a équipé l'ensemble des déchèteries de système de vidéo surveillance.

◆ Les services

Le service à l'utilisateur est gratuit. En contrepartie de la gratuité, ces installations disposent d'un règlement intérieur limitatif dont l'objectif est de prévenir leur utilisation excessive et d'offrir à tous les ménages un service équitable et de qualité.

Le règlement intérieur des installations, repris dans le règlement de collecte, a été harmonisé sur les bases suivantes :

- Quantités limitées à 1,5 m³ par jour.
- Déchets Dangereux des Ménages uniquement pour les particuliers.

DECHETERIES	ADRESSE	LUNDI au SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
AIX EN PROVENCE (La Parade)	Chemin du Château Lafarge Route des Milles	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
BOUC BEL AIR	Lieu dit Sous le cret -CD 60A	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
COUDOUX (déchèterie de La Fare les Oliviers)	CD 29 – La Vautubière	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : Lundi : 13h30 – 17h30 Mardi au samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30 Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : Lundi : 14h – 18h Mardi au samedi : 8h – 12h / 14h -18h	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : 8h30 – 12h Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : 8h – 12h
EGUILLES	Quartier du Ponteuil	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
GARDANNE	Route de Gréasque	8 h – 17 h 45	Fermé
LA ROQUE D'ANTHERON	RD 561 - Quartier Le Grand Pont	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LAMBESC	ZA Avenue Fernand Julien	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LE PUY STE REPARADE	Chemin d'Arles	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
LES PENNES MIRABEAU	la Grande Colle Est Route de la carrière	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
MEYRARGUES	Chemin de l'Espougnac	Du mardi au samedi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h	9 h - 12 h
MEYREUIL	Quartier du Défends Valbriant Ch des Charbonnières	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
PERTUIS	Quartier Gourre d'Aure	8 h 30 - 12 h / 14 h 30 – 18h	9 h - 12 h
PEYROLLES EN PROVENCE	ZA du Val de Durance - CD 63A	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
PUYLOUBIER	Quartier Le Défends	Du mardi au samedi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h	Fermé
ROGNES	Chemin des Garrigues	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
ROUSSET	Quartier Les Farges - CD 56	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
ST CANNAT	Quartier de la Lecque Chemin de l'Arénier	9 h – 12 h / 14 h – 17 h	9 h - 12 h
ST PAUL LEZ DURANCE	Zone du Castelet	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h samedi 14 h / 17 h	9 h - 12 h
VENELLES	Quartier des 4 tours Impasse de la coopérative	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
VITROLLES	11 avenue de Londres ZI Les Estroublans	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h - 12 h
PUYRICARD (Point vert)	Avenue Jacques de Régis	Mercredi et Samedi 9h - 12h / 14h - 17h	Fermé

Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

L'exploitation des installations est externalisée auprès d'opérateurs privés, excepté sur le site de Puyloubier où l'accueil du public est assuré par du personnel communautaire.

COMMUNE	Opérateur au 31/12/2014
Aix-En-Provence	SOPHED
Bouc Bel Air	SOPHED
Eguilles	SOPHED
Gardanne	SEMAG
La Roque d'Anthéron	SOPHED
Lambesc	SOPHED
Le Puy Sainte Réparate	SOPHED
Les Pennes Mirabeau	SITA SUD
Meyrargues	SILIM
Meyreuil	SOPHED
Pertuis	SILIM
Peyrolles en Provence	SILIM
Puyloubier	CPA/SITA SUD
Rognes	SOPHED
Rousset	SITA SUD
Saint Cannat	SOPHED
Saint Paul lès Durance	SILIM
Venelles	SOPHED
Vitrolles	COVED

REP DEEE

La CPA a signé une convention avec la société Ecologic dans le cadre de la mise en place de la filière de collecte et de valorisation des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Ce partenariat permet à la collectivité de percevoir des aides à la valorisation des produits séparés.

Sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- les Gros Électroménagers Froid : congélateur, réfrigérateur
- les Gros Électroménagers hors Froid : machine à laver, gazinière
- les Écrans : téléviseurs, moniteurs
- les Petits Appareils en Mélange (PAM) : fer à repasser, aspirateur, jouet enfant, hi-fi

REP DDS

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), anciennement appelés Déchets Dangereux des Ménages (DDM), issus du bricolage familial et du jardinage (peintures, solvants, vernis, produits phytosanitaires ...) sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries communautaires et sont évacués puis traités par une entreprise spécialisée.

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), la CPA a signé en décembre 2013, une convention avec l'éco-organisme Eco-DDS permettant à la CPA de bénéficier d'une part de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement d'une partie des déchets réceptionnés sur les déchèteries et d'autre part de soutien financier. La prestation Eco-DDS a démarré en février 2014.

REP MOBILIER

Dans le cadre de la nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des Déchets d'Elément d'Ameublement (DEA) domestique, la CPA a signé en décembre 2013, un contrat territorial avec l'éco-organisme Eco-Mobilier qui permet à la CPA de bénéficier d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement de ces déchets réceptionnés sur les déchèteries et d'autre part de soutien financier.

Les déchets collectés sur les déchèteries étaient jusqu'alors déposés dans la benne bois (meubles ou éléments de meubles en bois), la benne métaux (sommiers, armoires métalliques, chaises...) ou la benne encombrants (canapés, matelas, coussins, mobiliers de jardin en plastiques...).

Selon les ratios par matériaux définis par Eco-mobilier, le tonnage de DEA réceptionné sur l'ensemble des déchèteries communautaires est estimé à 7 300 tonnes par an dont plus de 30 % sont aujourd'hui enfouies (part déposée dans la benne encombrants) soit environ 2 200 tonnes.

En 2014, les déchèteries de Bouc Bel Air, Rousset et Les Pennes-Mirabeau ont été équipées en avril d'une benne mobilier et celles de Lambesc et Peyrolles en octobre. Au total ce sont 450 tonnes qui ont été réceptionnées.

◆ Les indicateurs techniques

Les déchèteries offrent un service de proximité gratuit basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent dans des filières de valorisation, seule une partie des tout venants (encombrants) est traité par enfouissement selon des conditions strictes de stockage. (Voir page 17)

La fréquentation des déchèteries

On note globalement une hausse de 5% de la fréquentation des déchèteries correspondant à l'intégration de la déchèterie de Gardanne.

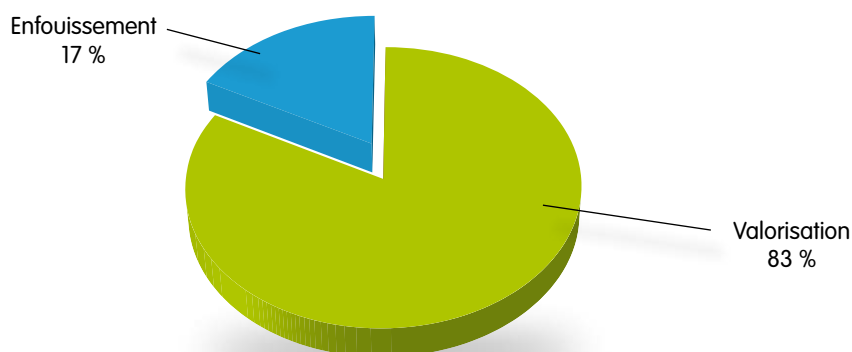
	2010	2011	2012	2013	2014
Population---->	369 523	369 679	369 076	369 321	394 876
Aix Parade	95 874	103 351	123 227	120 489	104 225
Bouc Bel Air	76 005	130 997	93 416	102 895	98 190
Eguilles	38 696	39 043	40 744	39 808	38 847
Gardanne					36 533
La Roque d'Anthéron	18 377	20 416	22 804	19 337	18 994
Lambesc	28 259	31 173	33 204	34 230	42 011
Le Puy Ste Réparate	29 240	21 269	20 220	19 722	27 725
Les Pennes Mirabeau	20 742	21 787	60 499	40 881	38 487
Meyrargues	10 336	13 102	20 325	19 638	15 840
Meyreuil	22 468	25 373	23 409	27 818	27 819
Pertuis	37 279	43 739	43 391	46 685	46 014
Peyrolles en Provence	25 114	26 578	23 704	26 523	29 674
Puylobier	6 960	6 481	6 742	6 589	7 186
Rognes	19 321	20 362	20 867	20 677	19 514
Rousset	38 595	37 327	53 712	45 326	48 452
Saint Cannat	25 894	27 006	26 393	23 499	30 188
Saint Paul lès Durance	6 729	6 668	6 691	6 114	6 247
Venelles	64 514	68 649	66 012	63 468	66 159
Vitrolles	43 183	49 307	42 637	38 198	35 743
Visites --->	607 586	692 628	727 997	701 897	737 848
Visite/habitant--->	1,6	1,9	2,0	1,9	1,9

Les tonnages des déchèteries

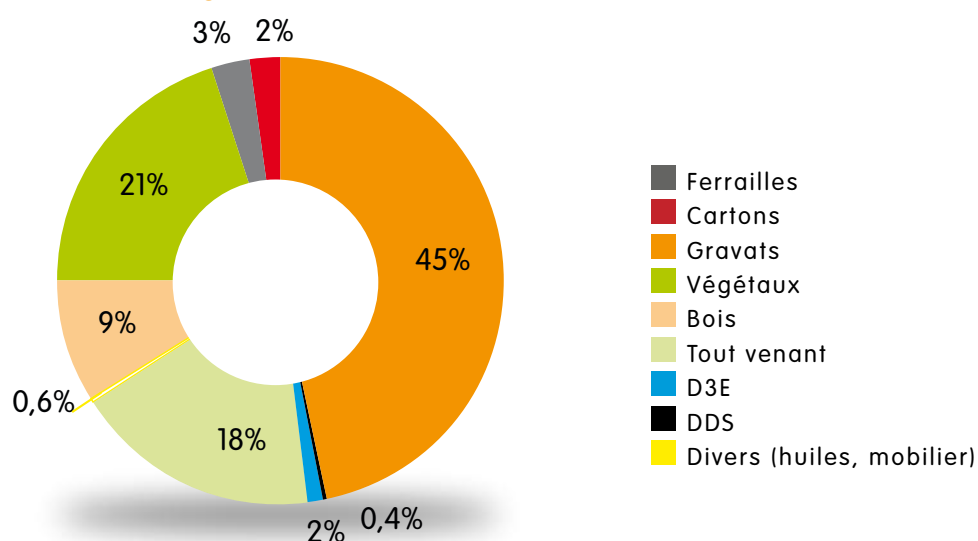
	Evolution %	Tonnage 2013	Kg / Visite / An	Total en tonne 2014	Huiles végétales	Huiles de vidange	DDS	Papier	Mobilier	D3E*	Cartons*	Ferrailles	Bois	Tout venant	Végétaux	Grauts	Total / Visites
Aix La Parade	-2,7%	18 679	183	18 167	1,0	9	69	282		369	321	619	1 688	2 815	4 443	7 552	104 225
Bouc Bel Air	2,5%	17 191	180	17 628		9	46		211	225	206	421	1 306	2 524	4 893	7 786	98 190
Eguilles	16,3%	8 517	255	9 906	0,2	5	38			162	198	288	872	1 581	2 333	4 429	38 847
Gardanne	13,7%	6 518	203	7 409		5	31			81	58	80	766	1 443	1 226	3 718	36 533
La Roque	-1,8%	2 256	117	2 215	0,2	4	9			24	63	53	236	587	350	889	18 994
Lambesc	5,6%	4 308	108	4 548	0,6	6	23		11	105	133	154	421	683	1 112	1 900	42 011
Le Puy	-7,2%	3 153	106	2 926	0,4	4	17			72	58	104	297	529	528	1 316	27 725
Les Pennes	9,4%	9 472	442	10 364	0,4	9	24		115	74	120	281	851	1 278	959	6 651	38 487
Meyrargues	1,1%	2 336	189	2 362		3	7			17	46	47	187	354	567	1 135	15 840
Meyreuil	17,5%	3 832	162	4 503	1,1	5	32			91	94	163	465	843	676	2 134	27 819
Pertuis	6,0%	10 561	243	11 192		13	39			100	146	251	968	2 718	1 687	5 270	46 014
Peyrolles en Pce	5,6%	3 098	110	3 271		3	8		13	56	68	135	316	524	738	1 411	29 674
Puy loubier	2,6%	419	60	430			5			4	16	5		267	133		7 186
Rognes	-11,3%	2 673	122	2 372	0,2	3	13			25	45	24	172	515	712	862	19 514
Rousset	17,5%	9 909	424	11 642	0,5	8	40		97	151	272	428	1 085	2 372	2 283	4 904	48 452
St Cannat	7,6%	3 382	121	3 640		4	12			38	57	20	311	518	913	1 768	30 188
St Paul	19,8%	667	128	799		1	2			3	36	7	112	227	73	338	6 247
Venelles	1,8%	9 468	146	9 637	1,4	7	48			216	174	329	929	1 623	2 731	3 577	66 159
Vitrolles	1,4%	6 349	180	6 439	0,6	7	30			148	164	232	911	1 329	1 147	2 471	35 743
TOTAL 2014	11%	116 269	187	129 450	6,6	105	493	282	448	1 960	2 275	3 641	11 894	22 730	27 504	58 112	737 848
TOTAL 2013		116 269	166		7,0	93	390	297		1 342	2 099	3 675	10 517	20 522	22 870	54 424	701 897
Evolution %			13%	11%	-0,1	13%	26%	-5%		46%	8%	-1%	13%	11%	20%	7%	5%
Valorisation				107 450	6,6	105	493	282	448	1 960	2 275	3 641	11 894	729	27 504	58 112	83,00%
Enfouissement				22 001										22 001			17,00%

*Tonnage incluant la collecte des cartons des commerçants sur Trets, Chateaufort le Rouge et une partie de Pertuis.

Taux de Valorisation



Répartition des tonnages



Le tonnage global augmente de 11 % par rapport à 2013 dont la moitié est due aux tonnages de Gardanne.

83% des matériaux collectés en déchèterie partent en filière de valorisation

Remarque : à périmètre comparable à 2013, l'augmentation aurait été de 5 % (sans Gardanne).

Les Déchets Diffus Spécifiques DDS (anciennement appelés DDM) :

- Le gisement des DDS 493 tonnes est constitué de :

344 tonnes de produit pâteux (peintures et vernis), 74 tonnes d'emballages souillés, 33 tonnes de produits réactifs, 12 tonnes de piles, 11 tonnes de néons, 10 tonnes de solvants, 6 tonnes d'aérosols et 3 tonnes de radiographies.

Les apporteurs, uniquement les particuliers, sont recensés et le règlement des déchèteries, faisant partie du règlement de collecte, fixe la limite à 10 kg par mois. Les DDS sont en partie valorisés en énergie sur l'installation de SOLAMAT à Rognac.

Les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)

L'organisation mise en place a permis de séparer et de valoriser 1 960 tonnes en 2 014 constituées notamment de :

- 20 % d'écrans de télévision, de moniteur...
- 35 % de Gros Électroménagers Hors Froid (GEM HF) : machine à laver, gazinière...
- 20 % de Gros Électroménagers Froid (GEM F) : congélateur, réfrigérateur...
- 25 % de Petits Appareils en Mélange (PAM) : fer à repasser, aspirateur...

Dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries

La CPA a signé des conventions avec 4 structures de réemploi multi-flux :

- Huile de Coude et Matière Grise à Aix Les Milles
- Emmaus à Cabries
- Evolio à Gardanne
- Histoires sans fin à Venelles (depuis novembre 2014)

250 tonnes ont ainsi été détournées des circuits de collecte et du traitement de la CPA.



LES CENTRES DE TRANSFERT

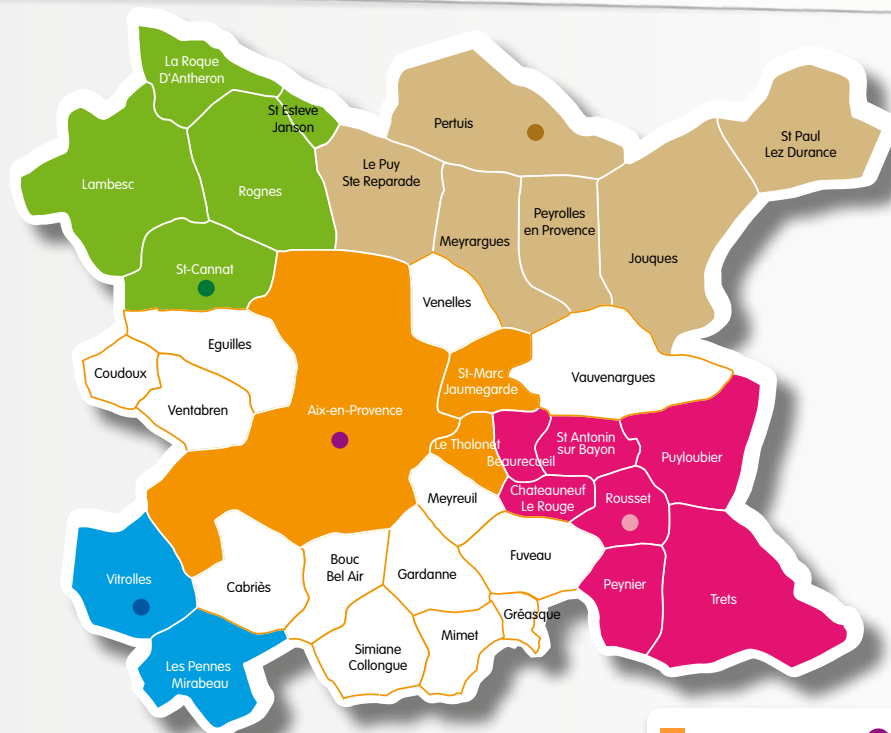
◆ Les équipements

Près de 75 % des ordures ménagères communautaires transitent sur cinq installations. Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charge » entre la collecte des déchets et les sites de traitement. Le public n'y a pas accès. Elles représentent, avec la fonction transport associée, une composante importante de l'activité déchets. Certains de ces centres accueillent les ordures ménagères et une partie des déchets issus de la collecte sélective.

Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté Territoriale Sud Lubéron, la CPA utilise le centre de transfert de Pertuis pour les déchets collectés sur le Val de Durance.

Centres de transfert	MATIÈRES	CARACTÉRISTIQUES
Aix-en-Provence	OM EMR JRM VERRE	Compaction Caisson ouvert
Pertuis	OM EMR	Fond mouvant Fond mouvant
Rousset	OM EMR	Fond mouvant Compaction
Saint-Cannat	OM	Caisson ouvert
Vitrolles	OM EMR	Fond mouvant Fond mouvant

La cartographie suivante localise géographiquement les centres de transfert et leurs zones d'influence (ordures ménagères et collecte sélective).



Les services

Ces installations, judicieusement positionnées sur le territoire communautaire permettent d'optimiser les coûts de la collecte et du transport des produits collectés (1 semi-remorque équivaut à environ 4 bennes de collecte).

L'exploitation des installations est effectuée par du personnel communautaire et par des opérateurs privés.

Communes	Matières	Opérateurs au 31/12/2014	Transporteurs au 31/12/2014
Aix-en-Provence	OM	CPA	CPA
	CS	CPA	PASINI/CPA
Pertuis	OM	Communauté Territoriale Sud Lubéron	SILIM
	CS		
Rousset	OM CS	CPA	SITA
Saint Cannat	OM	SOPHED	SOPHED
Vitrolles	OM CS	COVED	COVED

◆ Les indicateurs techniques

Les centres de transfert, sont le lieu de transit de tonnages importants. Les tableaux suivants présentent les quantités de déchets, ordures ménagères et déchets triés, transitant sur ces installations :

Pour les ordures ménagères	Tonnage OM 2014	Hors CT	Centre de Transfert				
			Aix	Vitrolles	St-Cannat	Pertuis	Rousset
		25%	75%				
			40%	13%	6%	10%	5%
Aix-En-Provence	54 556	390	54 166				
Beaurecueil	201	5	0,37				196
Bouc Bel Air	5 296	4 866	430				-
Cabriès	3 319	2 921	398				-
Chateauneuf Le Rouge	660	75	6				579
Coudoux	940	939	1				
Eguilles	2 230	2 228	3				
Fuveau	3 361	3 343	11				8
Gardanne	7 734	7 734					
Gréasque	1 573	1 573					
Jouques	1 096	40	3			1 053	
La Roque d'Anthéron	1 721	89	7		1 625		
Lambesc	2 979	47	4		2 928		
Le Puy Sainte Réparate	1 926	40	3			1 883	
Le Tholonet	652		652				
Les Pennes Mirabeau	6 191	66	4	6 121			
Meyrargues	1 347	109	9			1 229	
Meyreuil	2 002	1 823	50				129
Mimet	1 474	1 458	16				
Pertuis	8 006	424	34			7 548	
Peynier	1 294	206	20				1 068
Peyrolles en Provence	1 518	60	5			1 453	
Puylobier	581	7					574
Rognes	1 529	25	2		1 502		
Rousset	1 751	89	6				1 656
Saint Antonin	49						49
Saint Cannat	1 743				1 743		
Saint Estève Janson	140	26	2		112		
Saint Marc Jaumegarde	331		331				
Saint Paul lès Durance	298	117	10			172	
Simiane Collongue	1 679	1 347	332				
Trets	3 825	567	44				3 214
Vauvenargues	239	222	18				
Venelles	3 078	2 727	7			344	
Ventabren	1 399	1 394	5				
Vitrolles	13 178	578	40	12 560			
	139 895	35 533	56 617	18 681	7 910	13 682	7 473
		35 533	104 362				

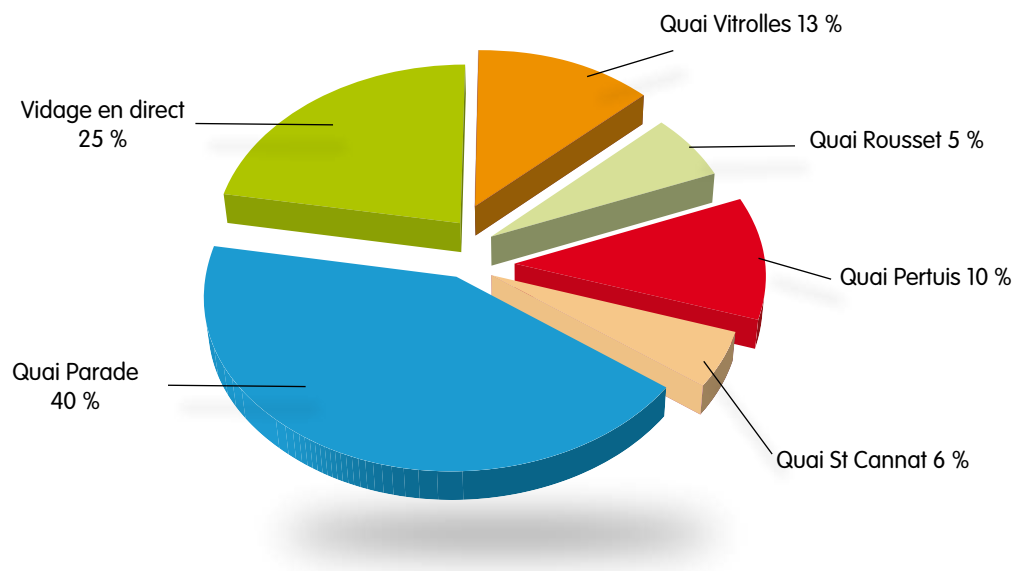


Pour la collecte sélective au porte à porte	Tonnage CS 2014	SITA Jas de Rhodes	Centre de transfert			
			Aix-Parade	Vitrolles	Pertuis	Rousset
		21%	45%	12%	13%	9%
Aix en Provence	3924		3924			
Bouc Bel Air	535	535				
Cabriès-Calas	331	331				
Chateauneuf le Rouge	101					101
Coudoux	121			121		
Eguilles	195		195			
Fuveau	139					139
Gardanne	481	481				
Jouques	59				59	
La-Roque d'Anthéron	107				107	
Lambesc	197		197			
Le-Puy Sainte Réparate	121				121	
Les-Pennes Mirabeau	683	683				
Le-Tholonet	143		143			
Meyrargues	74				74	
Meyreuil	200					200
Mimet	142					142
Pertuis	454				454	
Peyrolles en Provence	116				116	
Rognes	59				59	
Rousset	79					79
Saint Cannat	149		149			
Saint Marc de Jaumegarde	52		52			
Simiane Collongue	159	159				
Trets	221					221
Venelles	334				334	
Ventabren	137			137		
Vitrolles	1001			1001		
	10 314	2189	4660	1259	1324	882

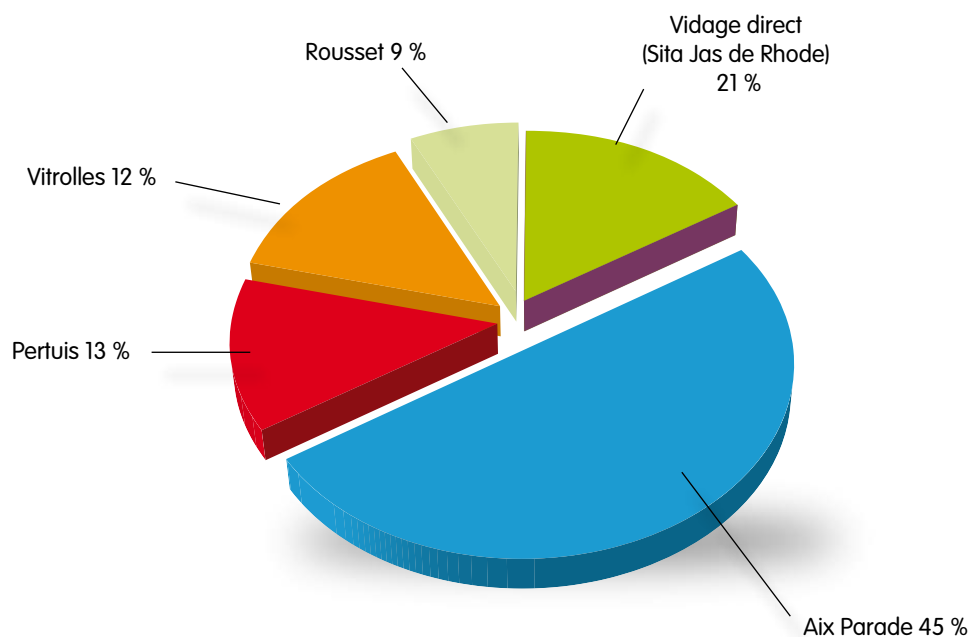
10 314

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Répartition par quai de transfert pour les ordures ménagères



Répartition par quai de transfert pour la collecte sélective





LE TRAITEMENT

◆ Les équipements

Les opérations de tri réalisées par les habitants du Pays d'Aix, que se soit en déchèterie ou via les dispositifs de collecte sélective développés sur le territoire communautaire permettent d'extraire la part valorisable des déchets ménagers et assimilés.

La fraction non valorisable appelée Ordures Ménagères Résiduelles est, quant à elle, traitée par enfouissement dans les quatre Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) suivantes : l'Arbois à Aix en Provence, Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau, Vautubière à La Fare Les Oliviers et Malespine à Gardanne.

L'essentiel des déchets ultimes sont traités sur le ISDND de l'Arbois propriété de la Communauté du Pays d'Aix.

Aspect réglementaire

L'arrêté préfectoral n°1400-2011A du 18 novembre 2013, autorise la communauté à exploiter l'ISDND de l'Arbois jusqu'au 31 décembre 2013. Il succède aux différentes autorisations préfectorales accordées depuis le début de l'exploitation au 1er janvier 1997.

Caractéristiques de l'équipement

Elles sont les suivantes :

- Installation de stockage conforme aux spécifications de l'arrêté du 09/09/97
- Trois bassins d'enfouissement
- Déchets acceptés : uniquement les déchets non dangereux
- Vide de fouille restant fin 2014 : 1 100 000 m³
- Traitement annuel : 150 000 tonnes
- Capacité totale : 4 100 000 tonnes de déchets

Les ouvrages ont été financés sur les ressources propres de la Communauté. L'exploitation du troisième bassin est assurée depuis le 1er décembre 2010 par la société DELTA DECHETS dans le cadre d'un marché de prestation de service.

L'installation est constituée de trois bassins d'enfouissement indépendants les uns des autres. Cette organisation résulte de trois préoccupations essentielles :

- Diviser les risques environnementaux,
- Lisser les investissements au fur et à mesure des besoins,
- Réaliser des ouvrages compatibles avec la réglementation et les technologies du moment.

La chronologie

Les bassins n° 1 et n° 2 après exploitation, ont fait l'objet d'une mise en place de couverture finale et le dispositif de dégazage.

Le 3ème et dernier bassin est en cours d'exploitation depuis le 1er octobre 2006 et cela jusqu'à sa limite d'autorisation d'exploitation à savoir le 31/12/2023.

À la fin prévisionnelle d'exploitation du site débutera la période de suivi trentenaire.

Le fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 150 000 tonnes de déchets par an composées des déchets des ménages de la Communauté, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchèteries, des déchets urbains banaux collectés par les services municipaux et pour une faible partie, les DIB d'entreprises du périmètre communautaire.

Le quota des DIB qui représentait à l'origine 30 % des quantités totales entrantes a été réduit à 5 % environ, afin de permettre la réception et le traitement des déchets provenant de l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté.

L'exploitation d'une Installation de Stockage conduit principalement à la génération des deux sous-produits suivants :

- Des Lixiviats : au contact des déchets, les eaux pluviales se chargent en éléments indésirables (biologiques, métaux lourds...)
- et du Biogaz : gaz issus de la fermentation des déchets, composé pour moitié de méthane.



Lixiviat. Ces effluents sont en partie traités sur site, ils sont utilisés :

1 - Dans une installation utilisant la chaleur « fatale » provenant des groupes électrogènes (unité de valorisation des biogaz) pour assécher les lixiviats

2 - comme accélérateur de la dégradation des déchets. C'est le principe du bioréacteur.

La recirculation contrôlée des lixiviats dans les bassins associée à une couverture imperméable des casiers permet à la fois de maîtriser l'humidité au sein du massif de déchets et d'optimiser le captage des biogaz. La production de biogaz se trouve concentrée et le processus contribue à l'amélioration du potentiel énergétique valorisable du site ainsi qu'à la diminution significative des Émissions de Gaz à Effet de Serre.

3 - Les excédents de lixiviats sont transportés et traités dans une station d'épuration agréée.



Biogaz : La dégradation bactérienne des déchets produit un gaz riche en méthane appelé biogaz. À partir de ce gaz, l'unité de valorisation va produire 470 GWh d'électricité verte, (provenant d'une source d'énergie renouvelable), pendant les 15 années du contrat. Cette production, qui alimentera l'équivalent de 12 000 logements, permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 39 000 tonnes de CO₂ sur toute la durée du contrat.

Les biogaz captés sont déshydratés avant de servir de carburant à des groupes électrogènes. L'unité a été mise en service en mars 2010 et permet le traitement d'environ 1 500 Nm³ de biogaz par heure. Cette électricité est revendue à EDF.



◆ Les services

Le centre de l'Arbois est ouvert :

Du lundi au vendredi de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00.

Le samedi et jours fériés de 6h00 à 13h00.

Il est fermé le dimanche, le 1er mai et le 1er janvier.

Tout apport doit faire l'objet d'une acceptation préalable décernée par la Communauté en fonction de la nature et l'origine des déchets.

L'exploitant, la société DELTA DECHETS dispose d'environ 10 agents pour effectuer les prestations et de personnel intérimaire travaillant à la vacation pour le petit entretien et les nettoyages. L'installation est gardiennée 24 heures sur 24.

Les déchets admis

Les déchets acceptés relèvent exclusivement de la catégorie dénommée Déchets non Dangereux. Seuls les déchets provenant du territoire du Pays d'Aix ou des communes riveraines pourront être réceptionnés et y être traités.

Condition d'acceptation des apporteurs

En préalable à tout apport, chaque apporteur est tenu d'établir un Certificat d'Acceptation Préalable qui précise le type, la quantité et la provenance des déchets. L'examen des déclarations permettra de déterminer les opportunités de traitement de ces déchets sur l'installation. Ces fiches sont consignées dans un registre sur site à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur à la Communauté suivant les conditions du marché d'exploitation. Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés en début d'année par le conseil de Communauté.

Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat de la Communauté. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement. Le tarif des DIB en 2014 est de 106 € TTC.

Analyses et contrôles

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux:

- Sur les déchets

Pesées, contrôle visuel et olfactif, non radioactivité, examen permanent au déchargement, contrôle trimestriel sur véhicules pris au hasard.

- Sur les eaux du site

Contrôle des eaux souterraines sur 8 piézomètres et 3 résurgences, des eaux de surface, des eaux de sous face des bassins.

- Sur les lixiviats

Des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.

- Sur les biogaz

Contrôle des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz, de la qualité de combustion.

- Sur le bruit

Des mesures sont effectuées tous les deux ans.

Un registre sur site mentionne résultats et actions issus de ces contrôles.

Certification ISO 14001

Le site de l'Arbois est certifié ISO 14 001 depuis août 2006, cette dernière a été reconduite en 2012 pour la deuxième fois par un organisme agréé. La certification atteste de la démarche environnementale d'amélioration continue engagée par la Communauté du Pays d'Aix.



La Commission Suivi de Site (CSS)

Elle est paritaire, composée des représentants de l'état, des associations, des représentants des communes riveraines, de la Communauté et de l'exploitant du site. Elle se réunit habituellement une fois par an à l'initiative du Préfet, afin d'évoquer les conditions d'exploitation du Centre de Stockage.

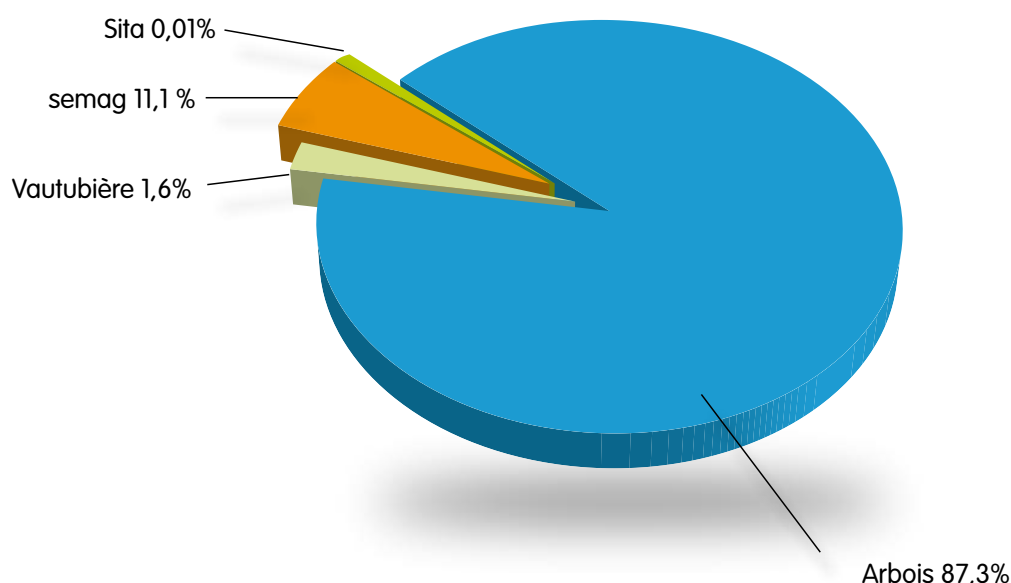
◆ Les indicateurs techniques des déchets ménagers

Les déchets ultimes résultant de la collecte au porte à porte, le tout venant (encombrants) des déchèteries et les refus de tri des collectes sélectives sont traités par enfouissement sur différents sites, l'objectif étant d'optimiser les coûts du transport.

Le tableau suivant présente les tonnages des ordures ménagères résiduels et leur site d'enfouissement :

	Tonnages OMR 2014	TOTAL	Les Pennes	Arbois	La Fare les Oliviers	Gardanne
Collecte porte à porte OMR	Aix-En-Provence	54 556		54 556		
	Beaurecueil	201		201		
	Bouc Bel Air	5 296		5 295		1
	Cabriès	3 319		3 319		
	Chateauneuf le Rouge	660		655		5
	Coudoux	940		13	927	
	Eguilles	2 230		2 230		
	Fuveau	3 361		168		3 193
	Gardanne	7 734				7 734
	Gréasque	1 573				1 573
	Jouques	1 096		1 096		
	La Roque d'Anthéron	1 721		1 721		
	Lambesc	2 979		2 979		
	Le Puy Sainte Réparate	1 926		1 926		
	Le Tholonet	652		652		
	Les Pennes Mirabeau	6 191	13	6 178		
	Meyrargues	1 347		1 347		
	Meyreuil	2 002		273		1 729
	Mimet	1 474		224		1 250
	Pertuis	8 006		8 006		
	Peynier	1 294		1 259		35
	Peyrolles en Provence	1 518		1 518		
	Puyloubier	581		575		6
	Rognes	1 529		1 529		
	Rousset	1 751		1 742		9
	Saint Antonin	49		49		
	Saint Cannat	1 743		1 743		
	Saint Estève Janson	140		140		
	Saint Marc Jaumegarde	331		331		
	Saint Paul lès Durance	298		298		
	Simiane Collongue	1 679		1 673		6
	Trets	3 825		3 816		9
	Vauvenargues	239		239		
	Venelles	3 078		3 078		
	Ventabren	1 399		74	1 325	
	Vitrolles	13 178		13 178		
	Total CPA	139 895	13	122 081	2 252	15 549
			0,01%	87,3%	1,6%	11,1%

Sites d'enfouissement tous déchets



Le tableau suivant présente les tonnages de tout venant (encombrant) provenant principalement des déchèteries, les tonnages provenant des services techniques des communes, les tonnages de gravats de déchèteries utilisés pour l'exploitation du site de l'Arbois et les tonnages vendus (ventes de services) sur les différents sites d'enfouissement :

	Les Pennes	Arbois	Gardanne	La Vautubière	Total
Encombrants collectés en porte à porte et en vidage direct	2	1 306			1 309
Tout venant (Encombrants) provenant des déchèteries		16 833	3 187		20 019
Apports Services Techniques et Divers	1 270	5 300	1 943	440	8 952
Tonnage Vente de Service		5 461			5 461
Gravats provenant des déchèteries*		17 052			17 052
Total	1 272	45 952	5 130	440	52 794

* 17 052 tonnes de gravats provenant des déchèteries, utilisées en couverture sur le site de l'Arbois

L'ISDND de l'Arbois et l'activité d'enfouissement

L'ISDND de l'Arbois reçoit les déchets ultimes en provenance des ménages et des déchèteries mais également des DIB d'entreprises du territoire de la Communauté.

Le quota DIB qui était de 60 000 tonnes en 1997 est passé à 5 770 tonnes en 2014. Cette valeur correspond à une volonté de préserver le vide de fouille au profit du traitement des déchets ménagers qui, rappelons-le, est seul de la compétence de la CPA.

Le service offert à cette catégorie d'utilisateurs est directement facturé aux apporteurs par l'exploitant du site au tarif voté par le Conseil de la Communauté en début de chaque année. Pour les prestations communautaires, l'exploitant est rémunéré par la Communauté au tarif du marché d'exploitation.

L'exploitant reverse ensuite :

- À l'État, la TVA
- À l'ADEME le produit de la TGAP
- À la CPA la part des amortissements sur le quota DIB.

Ouverture de l'ISDND au public

Dans la prolongation des années précédentes, les visites de classes de primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement se sont poursuivies en 2014.

En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du pays d'Aix (CPIE), 37 classes, soit environ 1110 élèves ont pu découvrir l'installation de stockage qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers.

Des visites ont également été organisées pour des syndicats professionnels, des associations, des étudiants universitaires et le personnel communautaire tout au long de l'année 2014 et ont représenté une centaine de personnes supplémentaires formées. La CPA répond très souvent favorablement aux demandes de visites considérant que le site est innovant et pédagogique et permet de satisfaire aux objectifs d'éducation à l'environnement de tous les citoyens.



Utilisation des Centres de Stockage de déchets Ultimes du périmètre communautaire



- Centre de Stockage de Déchets Ultimes privés
- Centre de Stockage de Déchets Ultimes communautaire de l'Arbois

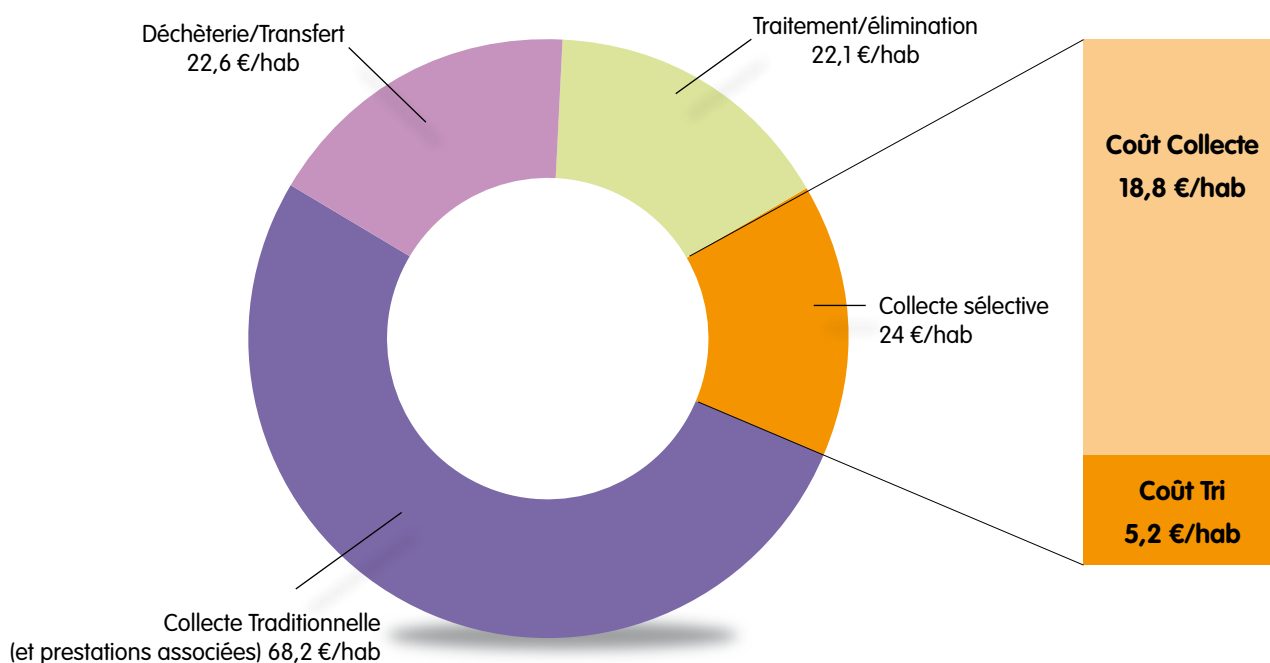


Les indicateurs financiers

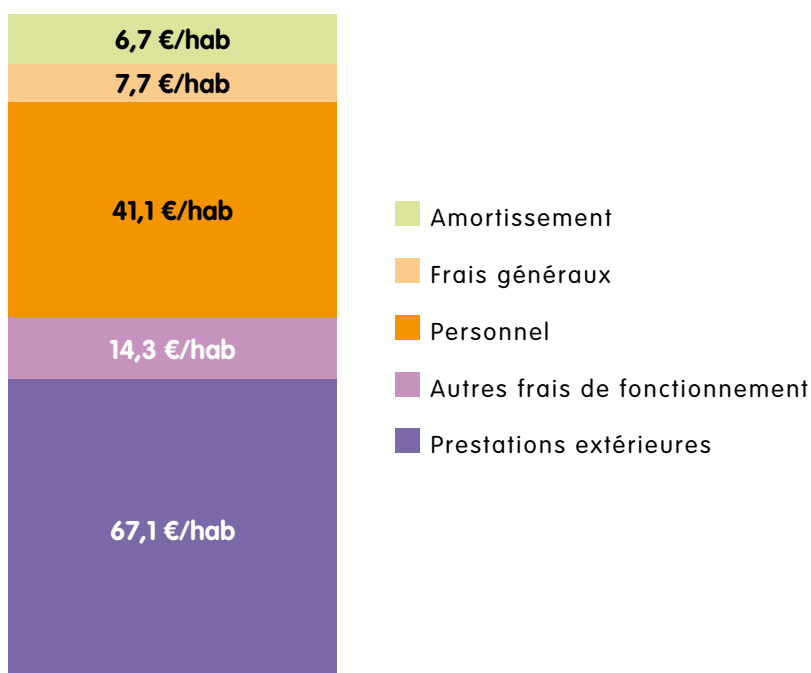
Les coûts de la compétence

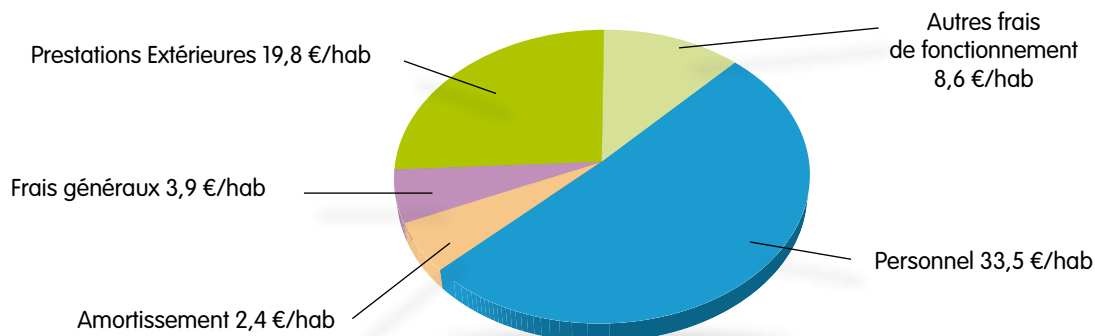
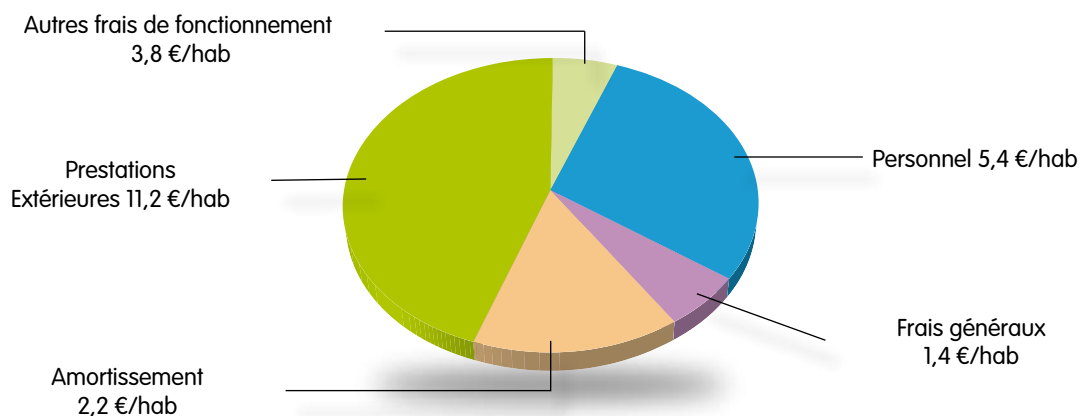
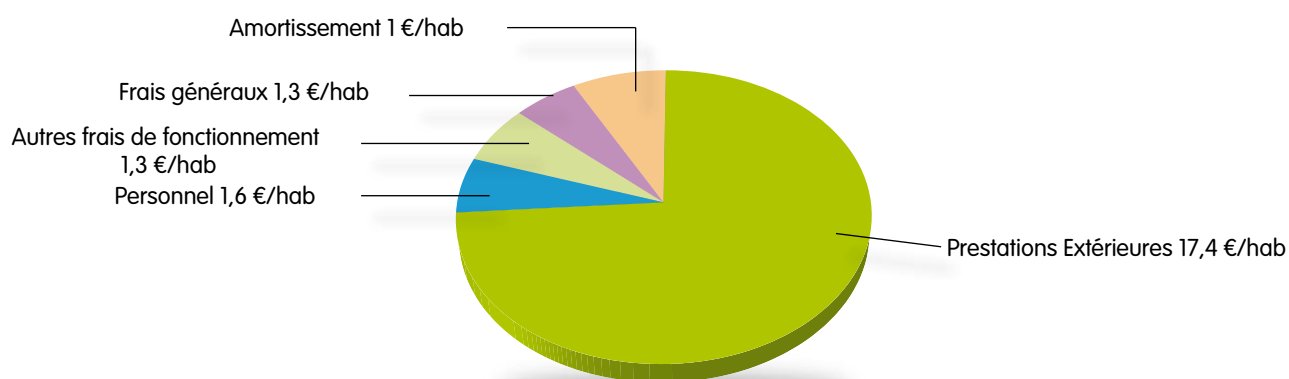
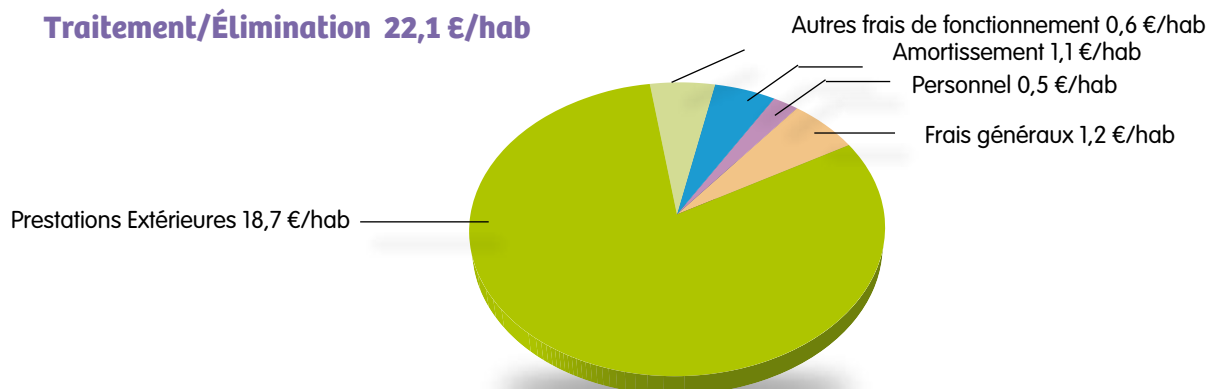
Les coûts de la compétence déchets sont présentés globalement : c'est-à-dire des coûts décomposés par Service puis par Fonction et ramenés à l'habitant (l'assiette est la population DGF communautaire 2014).

Coût global 2014 décomposé par service 136,9 €/habitant (population 2014)



Compétence Déchets - Coût 2014 par fonction 136,9 €/habitant (population 2014)

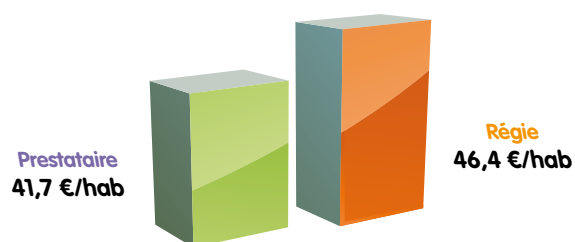


Collecte Traditionnelle 68,2 €/hab**Collecte Sélective 24 €/hab****Déchèterie / Transfert 22,6 €/hab****Traitement/Élimination 22,1 €/hab**

Les coûts détaillés de service de collecte au porte à porte

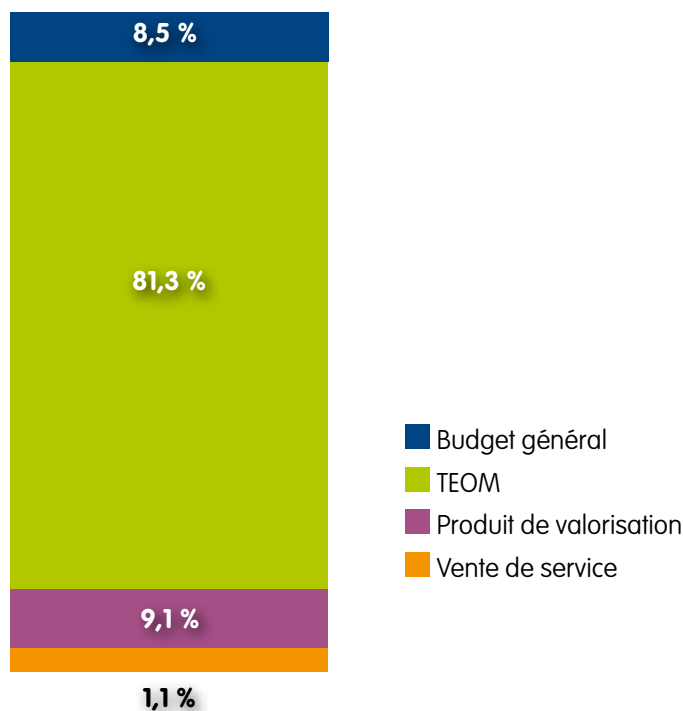
Les collectes au porte à porte regroupant les coûts de collecte (collectes des déchets résiduels et sélective), les amortissements et le personnel dédié spécifiquement aux collectes, exprimé selon un coût moyen de collecte décomposé en régie et prestation.

Coût moyen 2014 des collectes au porte à Porte (Collecte traditionnelle et sélective) à l'habitant desservi en régie et en prestation



Les recettes et financements des services

Compétence Déchets - Financement 2014 du service 136,9 € par habitant (population 2014)



Les recettes de la compétence déchets proviennent à :

- 81,3 % de la TEOM,
- 10,2 % des différentes recettes : issues des subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Ademe, des produits de valorisation par la vente de matériaux (rachat matière via Eco-Emballages et des déchèteries), de la vente de service (traitement) et de la régie compostage,
- 8,5 % du budget général.



Bilan 2014

Sur l'ensemble du territoire la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectée est constituée de :

- la collecte des déchets ménagers résiduels : **139 895 tonnes, soit 354 kg/hab/an**
- la collecte sélective et séparative : **21 117 tonnes, soit 53 kg/hab/an**
- les déchèteries : **129 450 tonnes, soit 328 kg/hab/an**

Au total, **291 771 tonnes** de DMA sont collectées, **soit 738 kg/hab/an**

Sur les 291 771 tonnes de DMA collectées, 126 646 tonnes suivent des filières de valorisation, **soit 43,4 % du tonnage total (contre 42,5 % en 2013)**.

Concernant la prévention des déchets, le Programme de la Communauté du Pays d'Aix est ancré résolument dans l'action. Ainsi, plusieurs opérations emblématiques sont développées sur les thématiques suivantes :

1. Réduction des bio déchets

- Distribution de 1 465 composteurs individuels et 159 lombricomposteurs individuels,
- Développement du compostage collectif dans 15 résidences ou sites collectifs,
- Valorisation des restes de repas dans 8 cantines scolaires,
- Sensibilisation des habitants lors d'ateliers de compostage,
- 5 400 enfants sensibilisés dans les écoles primaires au compostage et au tri des déchets,
- Création d'un nouveau programme pédagogique pour les enfants de grande section de maternelle et primaire.

2. Le réemploi

- Ouverture d'une nouvelle ressourcerie sur la commune de Venelles (Histoires sans fin)

3. L'acte d'achat

- Sensibilisation de 4 700 consommateurs sur le gaspillage alimentaire dans 8 magasins de la grande distribution
- Expérimentation pour la mise en place d'un label « Commerce engagé »

4. La limitation des prospectus dans les boîtes aux lettres

- 25 000 autocollants stop pub diffusés.
- Diffusion de l'autocollant dans le kit prévention sur les communes de Trets et du Tholonet.

Dans le cadre du Schéma Directeur des collectes engagé par la Direction des Collectes, le **règlement de collecte du Pays d'Aix** approuvé au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011, a permis en 2014 de poursuivre l'application des règles de fonctionnement,

d'organiser les modalités de respect du règlement et d'engager une démarche d'information auprès des utilisateurs du service et des services techniques concernés.

En matière de sécurité, la démarche participative, engagée par le Département Prévention et Gestion des Déchets a permis la prise de conscience et l'implication de tous les acteurs en matière de sécurité, ce qui a permis une diminution très significative du nombre d'accidents, qui a chuté de 44 % entre 2011 et 2014.

Dans le cadre du programme pluriannuel **d'acquisition de dispositifs enterrés** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, 100 dispositifs ont été mis en place en 2014. Au total, ce sont 660 colonnes enterrées, semi enterrées ou escamotables qui ont été installées sur 34 communes. Ce programme s'inscrit dans une démarche de meilleure intégration des points de collecte sur l'espace public dans le cadre d'optimisation des collectes et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Qualité de service :

En partenariat avec les services de la politique de la ville : soutien financier et technique apportés aux bailleurs dans le cadre de la construction et/ou de l'amélioration des locaux dédiés au stockage des bacs

En 2014, 72 % de la population du territoire est desservie par **la collecte sélective** au porte à porte, ce chiffre n'évoluera plus puisque les 28 % restant sont des secteurs dont la typologie de l'habitat conduit à d'autres choix techniques.

Amélioration du taux de valorisation :

- **L'extension des consignes de tri des plastiques.** Bonne adhésion du nouveau geste de tri par la population des 4 communes concernées et augmentation des tonnages de +14%. Maintien du geste de tri sur ce périmètre dans l'attente d'évolution des conditions techniques pour une généralisation à l'échelle du territoire communautaire.
- En 2014, développement de **la collecte des textiles usagés**, 70 bornes implantée et 168 tonnes collectées sur 18 communes.
- Optimisation de la collecte sélective en colonnes verre sur toutes les communes du territoire : mise en place de 27 colonnes supplémentaires sur 6 communes, permettant de collecter plus de tonnes.

Durant l'année 2014, les **collectes séparatives** se sont poursuivies :

- La collecte séparative des cartons des commerçants : ce sont au total 819 tonnes collectées et valorisées dans la filière carton,
- La collecte des papiers de bureau au sein des services de la CPA a permis de collecter 30 tonnes et de les valoriser,
- La collecte des sapins de Noël a permis de collecter 20 tonnes de bois destinées à être compostées.

En 2014, la **communication de proximité** a été riche en actions auprès des habitants du Pays d'Aix.

Les conseillers du tri de la Communauté du Pays d'Aix ont été présents sur plus de 49 manifestations sur le territoire qu'elles soient sportives, culturelles, éco-citoyennes... représentant 92 jours d'animations sur l'année.

La communication auprès des communes et de la presse locale a également été renforcée en 2014 et relayée par les sites internet.

Dans le domaine du traitement, les indicateurs montrent que les équipements structurants et les équipements de proximité répondent bien aux besoins du service et de la population.

Les services de proximité rendus sur **les déchèteries** démontrent leur efficacité dans la collecte des encombrants et des déchets à fort pouvoir polluant, comme les huiles ou les DDS.

Au global, ce sont 83 % des déchets collectés en déchèteries qui entrent en filière de valorisation.

La CPA a contractualisé avec trois filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur), à savoir ECO-MOBILIER pour tout ce qui est Déchets d'Eléments d'Ameublement, ECO-DDS pour les Déchets Diffus Spécifiques et avec Ecologic pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, ce qui permet d'améliorer encore la valorisation de nos déchets.

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols réguliers de métaux, la CPA a équipé ses déchèteries de **systèmes de vidéo surveillance**.

La mise en sécurité des déchèteries avec l'installation de banques de déchargement devant les quais s'est poursuivie

L'ISDND de l'Arbois reste une composante essentielle de la compétence déchet. Il permet l'indépendance communautaire et la maîtrise des coûts. L'exploitation du 3^{ème} bassin se poursuit et cela jusqu'à minima sa limite d'autorisation d'exploitation en 2023.

La plateforme de **valorisation des biogaz** a produit 16,2 GWh d'électricité verte, évitant ainsi 7 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère et rapportant 644 k€ de recettes nettes. Grâce à un taux de valorisation des biogaz supérieur à 75%, la CPA a bénéficié d'un taux de TGAP réduit, ce qui a représenté en 2014, un complément pour le fonctionnement des services de la CPA obtenu grâce à la valorisation des biogaz.

En 2014 l'unité de traitement in-situ des **lixiviats** par co-génération s'est poursuivi. La chaleur « fatale » du process de production est récupérée et utilisée dans une installation permettant d'assécher les lixiviats du site. Cette unité a permis de traiter 4 485 m³/an d'effluents et de contenir les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des effluents de l'ISDND de l'Arbois vers l'unité de traitement située aux Milles. Les coûts de traitement des lixiviats sont réduits et les rendements énergétiques et économiques de

l'unité de valorisation des biogaz sont améliorés.

Visites de classes de primaire dans le cadre de l'éducation à l'environnement. En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix, environ 1 110 élèves ont ainsi pu découvrir l'installation qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers. Une exposition a été mise en place sur le site pour expliquer le fonctionnement de l'ISDND complétée en 2014 par une maquette ludique à destination des enfants. Des brochures adultes et enfants sont distribuées lors des visites.

La gestion patrimoniale des installations (mise en conformité, mise en sécurité, requalification), reste une part importante des dépenses d'investissement. Elle est significative de la qualité des services à la population et de la politique développée en vue de la réduction des nuisances et du respect de l'environnement qui reste, avec l'amélioration du service aux habitants, une des priorités de la Communauté.

En complément de la compétence déchets ménagers et concernant **la requalification des décharges brutes**, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté. En 2014, la décharge d'Eguilles a été requalifiée et suivront en 2015 les 3 décharges du Val de Durance, puis Lambesc, Saint-Cannat et Simiane-Collongue.

SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

ADEME	> Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
CPA	> Communauté du Pays d'Aix
CPIE	> Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
CS	> Collecte Sélective
CSS	> Commission Suiui Site
CT	> Centre de Transfert
DASRI	> Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS	> Déchets Diffus Spécifiques
DEEE	> Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DGF	> Dotation Globale de Fonctionnement
DIB	> Déchets Industriels Banals
DMA	> Déchets Ménagers et Assimilés
DTA	> Déclaration Trimestrielle d'Activités
EMR	> Emballages Ménagers Recyclables
EPCI	> Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ISDND	> Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
JRM	> Journaux Revues Magazines
OM	> Ordures Ménagères
OMR	> Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	> Porte à Porte
PAV	> Point d'Apport Volontaire
PTM	> Prescriptions Techniques Minimales
TEOM	> Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP	> Taxe Générale sur les Activités Polluantes



Crédit photos : Photothèque Communauté du Pays d'Aix

Maquette et mise en page : Direction Communication

Imprimerie Superplan - Imprimé sur papier recyclé

Mai 2015



Communauté du Pays d'Aix

Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 Aix-en-Provence CEDEX 1